

15 ans d'actions
sur la voie
de la **qualité de vie**
et du **développement
durable**



VILLE DE
COLMAR



15 ans d'actions
sur la voie
de la **qualité de vie**
et du **développement**
durable

Sommaire

EDITO	3
INTRODUCTION	4
1. LE LOGEMENT : Première porte d'entrée du développement durable	8
2. LES DÉPLACEMENTS : Un engagement durable	18
3. LA BIODIVERSITÉ DANS LA NATURE : Une réalité colmarienne	28
4. L'EAU À COLMAR : Une ressource de qualité	44
5. LES COLMARIENS ET LEUR CADRE DE VIE : Une préoccupation constante	62
6. LES PROJETS URBAINS SOUS L'ANGLE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	82
7. COLMAR : Une ville de liens au cœur d'une cité plus solidaire	98
8. L'ÉCONOMIE ET L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DE LA CAC : Un développement responsable	114
9. LA DÉMARCHE DES SERVICES MUNICIPAUX VERS L'EXEMPLARITÉ	128
10. LES ACTIONS MISES EN ŒUVRE PAR LA VILLE : Méthodes de suivi et d'évaluation	138

Dans chaque chapitre, certains thèmes sont mis en avant sous la forme de petits reportages, sur fond de couleur.

EDITO



Le développement durable est une grande idée qui mobilise de plus en plus les décisionnaires, politiques et industriels. Mais cette grande idée s'est aussi invitée dans nos foyers. Elle nous engage à réviser nos comportements dans des domaines aussi variés que l'alimentation, le logement et les déplacements. Car le territoire du développement durable est très large. Il occupe la sphère économique, sociale et environnementale.

Nous avons décidé de consacrer l'agenda 2012 de la Ville de Colmar au développement durable. Agenda 21 – Agenda 2012 : les chiffres 0, 1 et 2 sont têtus. Le symbole est fort car notre Agenda 21, adopté en avril 2009 puis actualisé en avril 2011, est un engagement à long terme. Il touche l'ensemble des facettes de notre vie au quotidien.

Dans ce domaine, comme dans d'autres, la volonté de l'équipe municipale que je conduis est totale. Les actions que nous menons depuis des années, sont décrites dans cet agenda 2012. Point d'idées fumeuses ! Mais des axes précis qui se déclinent et se matérialisent dans des stratégies bien définies.

Au-delà des intentions affichées, rien ne vaut la pratique ! Le développement durable suppose des orientations claires et des choix politiques. C'est bien ce dans quoi nous nous sommes engagés à l'échelle locale.

Le développement durable, chacun est pour, mais certains restent mitigés, voire méfiants par excès de « marketing vert ». Les plus sceptiques se demandent si l'on a encore pris sur quelque chose. Pourtant, nombreux sont les citoyens à devenir réceptifs aux avertissements et aux messages de précautions. Les comportements collectifs et individuels évoluent dans le bon sens.

Cet agenda 2012, comme notre Agenda 21 l'ayant précédé, n'est certes ni exhaustif, ni parfait. Mais il a besoin de vous pour exister, pour avancer.

A vous désormais, chers Colmariens, de vous en emparer, de le faire vivre. Puisse ce guide susciter l'envie chez chacun de vous de fixer un cadre global à son action au quotidien, en faveur d'un développement durable et solidaire.

Chacun de nous le ressent désormais comme une évidence : le développement durable est, et sera

encore plus, au cœur de nos politiques locales et intercommunales. Que ce soit en matière d'urbanisme, de transport, d'emploi, de développement économique ou d'environnement. L'enjeu pour nos sociétés est énorme. Il l'est tout autant pour notre territoire.

Mon propre engagement est fort. Mais sans l'adhésion de tous, tous les écrits, toutes les paroles ne seront que des vœux pieux. Donc à nous tous de « penser et d'agir développement durable », en pensant toujours à l'intérêt général.

L'Agenda 21 de la Ville de Colmar est un projet pour les Colmariens. Cet agenda 2012 l'est encore davantage. Mais je ne pense pas seulement à notre ville, à notre agglomération. En matière de développement durable, il nous faut penser globalement. Voilà une révolution à mener dans les esprits, qui se veut douce mais efficace, raisonnée mais déterminée. C'est une chance à saisir pour préserver l'avenir et les jeunes générations.

Bonne année 2012 à tous.

*Bonne fête - Bonne année
2012.
Bien à tous.*


Gilbert MEYER
Maire de Colmar

Introduction

Le développement durable, une notion relativement récente, est devenu le moteur d'une nouvelle stratégie de développement.

Pendant longtemps, le monde s'est développé sans se préoccuper de l'impact des activités sur la planète.

Pour un pays, se développer, c'était créer de l'emploi et de la richesse.

Mais continuer à puiser sans compter dans des ressources non renouvelables et à se développer sans réfléchir aux conséquences sur les modes de vie n'est pas durable.

Un tel développement entraîne le risque d'épuiser les ressources de la planète, de polluer l'environnement de façon irréversible, et de creuser les inégalités entre les pays du Nord et du Sud.

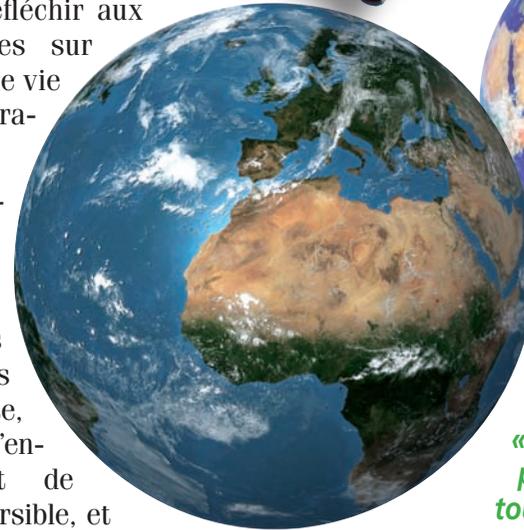
Les rejets de gaz à effet de serre, liés à l'activité humaine, entraînent également un réchauffement global de la Terre, avec le risque subséquent des changements climatiques.



Aujourd'hui, on estime que 20% de la population mondiale utilise 80% des ressources naturelles.

Cette problématique prend de l'ampleur à cause de la démographie croissante, de la dégradation continue de notre environnement et d'un fossé grandissant entre les pays du nord et le sud.

Il faut savoir que si tous les habitants de la planète vivaient comme un

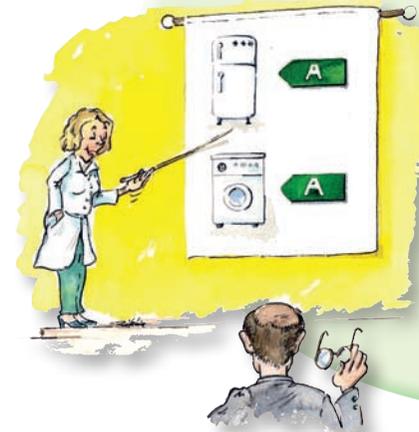


« Trois planètes pour satisfaire tous les besoins. »

Français, alors il faudrait trois planètes comme la nôtre pour satisfaire tous les besoins¹.

¹ Aux Etats-Unis c'est presque 5 planètes

L'astuce du mois



Lorsque vous vous équipez en appareils électroménagers, privilégiez des équipements économes en énergie, c'est-à-dire de classe énergétique « A+ ou A ».

L'éventuel surcoût sera couvert par les économies réalisées !

C'est ce que l'on appelle l'empreinte écologique.

Cette empreinte permet de mesurer la pression de l'homme sur la nature en évaluant la surface productive nécessaire à une population pour répondre à sa consommation de ressources et à ses besoins d'absorption de déchets.

Ce sont les questions environnementales (épuiement des matières premières, changement climatique, perte de la biodiversité, etc.) qui ont conduit, dans les années 1980, à l'émergence de la notion de « développement durable ».

Ce concept est au cœur d'un nouveau projet de société permettant de remédier aux excès et aux dysfonctionnements d'un mode de développement dont les limites ont été fortement dénoncées dès le début des années 70.

En 1987 une définition du développement durable est donnée :

« C'est un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

Le développement durable ne se limite pas à une prise de conscience écologique, mais vise à créer un meilleur équilibre entre les dimensions économique, sociale et environnementale :

- **Economique** : création de richesse pour tous à travers des modes de production et de consommation durable.
- **Social** : équité et participation de tous les groupes sociaux.
- **Ecologique** : conservation et gestion des ressources naturelles.

L'idée est de lier le développement économique avec le maintien des équilibres écologiques, de

façon à éviter les dégradations irréversibles pour les générations à venir et l'épuisement des ressources naturelles non renouvelables.

Lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de Rio de Janeiro en juin 1992, aussi appelée Sommet de la Terre, les préoccupations de développement durable ont reçu une première concrétisation.

C'est lors de ce sommet, qui a réuni 178 pays, qu'a été adopté un programme d'actions pour le XXI^e siècle appelé « Agenda 21 ».

Il a également été créé la Commission mondiale du développement durable.

En 1997, lors de la conférence de Kyoto, est élaboré un protocole autour du changement climatique qui fixe un objectif aux pays développés de réduire de 5,2 % les émissions de gaz à effet de serre en 2008-2012 (par rapport au niveau de 1990).

De nombreuses conférences ont suivi, sur tous les thèmes attendants au développement durable. Le Sommet de Johannesburg en 2002, 10 ans après Rio, a relancé le processus et l'implication des pays en matière de développement durable.

En Europe, le Traité d'Amsterdam de mai 1999 renforce l'importance de la politique de l'environnement dans l'Union européenne par la prise en compte du principe de développement durable.

En France, le développement durable a acquis une place importante, dont témoignent l'instauration d'un ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, ainsi que la participation active du Président de la République, M. Jacques Chirac, au Sommet de Johannesburg en 2002.

JANVIER

JANVIER / JANUAR / JANUARY

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Événement marquant : une Charte de l'Environnement a été adossée à la Constitution en 2005.



Avec cette Charte, le droit à l'environnement devient une liberté fondamentale de valeur constitutionnelle.

La Charte place en effet, désormais, les principes de sauvegarde de notre environnement au même niveau que les Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 et les droits économiques et sociaux du Préambule de 1946.

En 2007 un « Grenelle de l'Environnement » a été lancé à l'initiative du Président Nicolas Sarkozy. Il a réuni des représentants de l'Etat et de la société civile. Cette démarche de consultation, conçue comme « *un point de départ à la mobilisation de la société française pour inscrire son développement dans une perspective durable* », a permis de dégager un plan d'actions pour assurer un développement durable en France.

C'est à l'issue de ces débats que sont nées les lois n° 2009-967 du 3 août 2009 et n° 2010-78 du 12 juillet 2010 dites Grenelle de l'Environnement 1 et 2.

La Loi Grenelle 1 propose, à travers 57 articles, des mesures touchant les secteurs de l'énergie et du bâtiment, des transports, de la biodiversité et des milieux naturels, de la gouvernance et enfin des risques pour l'environnement et la santé. La Loi Grenelle 2 correspond à la mise en application d'une partie des engagements du Grenelle 1.

Colmar et le développement durable : un territoire de projet

Depuis 1995, date de la première élection comme Maire de Gilbert Meyer, la Ville travaille pour mettre en œuvre des actions de développement durable.

Au regard de l'expérience colmarienne, le Maire de Colmar a été appelé à rédiger un rapport, à la demande du Président de la République sur l'action des collectivités territoriales et de leurs groupements en matière de développement durable. C'est ainsi que 70 propositions pratiques ont été présentées par le Maire au Président de la République le 23 février 2009. 16 propositions ont été reprises pour inspirer fortement, les dispositions législatives des 2 « Grenelle de l'environnement ».

En mai 2009, la Ville a créé par ailleurs son



Le premier Agenda 21 mis en place par la Ville de Colmar en 2009.

Un Agenda 21 est un projet global et concret, dont l'objectif est de mettre en œuvre progressivement et de manière pérenne le développement durable à l'échelle d'un territoire. Il se traduit par un programme d'actions visant à améliorer la qualité de vie des habitants, économiser les ressources naturelles et renforcer l'attractivité du territoire.

premier **Agenda 21** articulé autour de 40 actions. Les thèmes concernés étaient la protection de l'environnement, l'efficacité économique et l'équité sociale.

La démarche a continué à se structurer et a donné lieu, le 11 avril 2011, à l'émergence d'un Agenda 21 enrichi de 30 nouvelles actions, issues des

d'investissement.

La communication est une clé importante de réussite pour un Agenda 21, c'est ainsi que le site internet de la Ville présente une page lui étant dédiée.

De plus, sur la première page, défilent de manière continue les aides dont peuvent bénéficier

les Colmariens dans le domaine du développement durable.

Deux supports papier ont été distribués dans toutes les boîtes aux lettres colmariennes afin de présenter de manière concrète les actions menées : suppléments du bulletin municipal en mai 2009 et en mai 2011.

Un Conseil Municipal exceptionnel relatif aux actions menées en matière de lutte contre les Gaz à Effet de Serre (GES) s'est tenu le 17 mai 2010 en présence du Député Européen, Président du PPE (Parti Populaire Euro-

péen), Joseph Daul.

Cette séance a été l'occasion pour la Ville de signer la Convention des Maires sous le signe de l'Europe. Cette convention engage la Ville de Colmar de manière durable dans les réductions de gaz à effet de serre.

La Ville de Colmar est consciente que se développer dans un cadre éco-responsable est incontournable. Ainsi, il a été décidé de consacrer cet agenda 2012 au développement durable.



L'Agenda 21, enrichi en 2011.

évaluations régulières et de la concertation, avec, en particulier, le Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE) de la Ville de Colmar.

Ces nouvelles actions concernent 4 thématiques : les économies d'énergie, la qualité de l'environnement, la vie sociale, le développement éco-responsable.

La Ville consacre chaque année un budget conséquent au développement durable : plus de 600 000 € par an d'aides directes aux habitants et une intégration des normes environnementales dans toutes les opérations structurantes

26

Lundi
Montag
Monday

27

Mardi
Dienstag
Tuesday

28

Mercredi
Mittwoch
Wednesday

29

Jeudi
Donnerstag
Thursday

30

Vendredi
Freitag
Friday

31

Samedi
Samstag
Saturday

1

Dimanche
Sonntag
Sunday

Jour de l'an

Dans le programme « Je rénove BBC », les propriétaires choisissent un professionnel du bâtiment (architecte, bureau d'étude, entreprise générale...) qui assure la conception d'ensemble de la rénovation pour garantir la performance finale. Différentes solutions sont proposées : isolation des murs extérieurs, remplacement des fenêtres, installation d'une ventilation mécanique contrôlée, etc. Un test d'étanchéité est réalisé afin de vérifier l'efficacité des travaux.

Les propriétaires bénéficient d'une aide financière de 50 % du coût de maîtrise d'œuvre (plafonnée à 3 000 €), versée par la Région Alsace et EDF. Une aide complémentaire de 30 % du montant des travaux d'isolation thermique peut être financée par la Région Alsace (plafonnée à 5 000 € porté à 10 000 € en cas d'utilisation de matériaux à base de fibres végétales ou animales).



Inauguration le 5 septembre 2011 d'une maison construite en 1910, rénoverée suivant les critères basse consommation (BBC), dans le cadre du programme « 50 chantiers pionniers en Alsace ». Les propriétaires Pascaline et Benoît Maire ont ainsi reçu

Le logement : première porte d'entrée du développement durable

Comment intégrer le développement durable dans une politique de logement ? Cette question est fondamentale car le bâtiment représente 40 % de la consommation finale d'énergie dans l'Union Européenne.

La Ville de Colmar, pleinement consciente de l'enjeu, joue un rôle important dans la meilleure intégration des objectifs de développement durable dans le domaine du logement.

Au-delà des aides accordées aux particuliers dans le cadre des « engagements » pris lors des élections municipales de 2008, elle organise avec les promoteurs la mise en place de solutions collectives (réseaux de chaleur par exemple). Lorsqu'elle est maître d'ouvrage, elle inclut dans le cahier des charges de l'aménagement des obligations de performance énergétiques ambitieuses (basse consommation..) et /ou d'utilisation de solutions renouvelables (choix des matériaux, production de chaleur et d'électricité, utilisation de l'eau...)

Anticiper pour être prêt. Investir aujourd'hui pour ne pas avoir à refaire le travail demain... !

Si un logement répond aux critères d'économies d'énergie, il apporte aussi un gain à la collectivité, à la région, à la planète.

En matière d'habitat, l'enjeu est de concilier forte qualité de vie, mixité fonctionnelle et densité afin de limiter les emprises foncières.

Tous les investissements qui en résultent sont l'occasion de préparer la croissance de demain, plus sobre et plus respectueuse de l'environnement et donc des opportunités d'action de relance pour sortir des difficultés financières, économiques et sociales auxquelles notre monde est confronté.


Laëtitia RABIH,

Conseillère Municipale déléguée,
Vice-Présidente de la CAC
chargée de la Politique du Logement


Jean-Paul SISSLER,

Conseiller Municipal délégué,
Président de la Société Colmarienne du
Chauffage Urbain (SCCU)

MM. Yves Hemedinger,
1^{er} Adjoint au Maire, Conseiller
Régional représentant le
Président du Conseil Régional
Philippe Richert, Gilbert Meyer,
Maire de Colmar, **Philippe
Pivard, Directeur Général de
Vialis et Bruno Fyot, Délégué
Régional EDF en Alsace.**


**PROGRAMME
Je rénove BBC**
*BÂTIMENT BASSE CONSOMMATION

Semaine 1

JANVIER 2012

2

Lundi
Montag
Monday

3

Mardi
Dienstag
Tuesday

4

Mercredi
Mittwoch
Wednesday

5

Jeudi
Donnerstag
Thursday

6

Vendredi
Freitag
Friday

7

Samedi
Samstag
Saturday

8

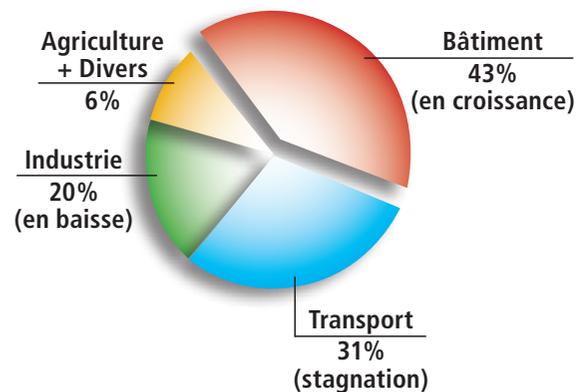
Dimanche
Sonntag
Sunday

1. Le logement : première porte d'entrée du développement durable

Pourquoi agir sur les bâtiments ?

Il est rassurant de savoir qu'il existe des potentiels importants d'économies d'énergie, parfois rentables très rapidement.

Les travaux d'évaluation des gisements d'économies d'énergie révèlent que le bâtiment, les transports et l'industrie sont les secteurs qui consomment le plus d'énergie.



Source : Ademe (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie)

Le bâtiment arrive en tête : il est donc pertinent d'entreprendre en priorité des travaux d'économies d'énergie dans ce secteur.

Le système d'aides pour les maisons individuelles est calculé forfaitairement pour aider au mieux à la réalisation de travaux. Pour ce qui est des logements collectifs relevant



Travaux d'isolation d'une toiture.

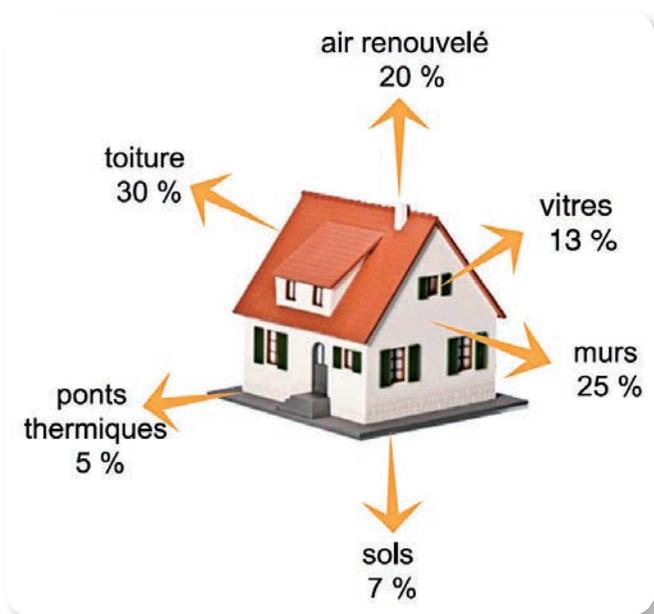
d'un gestionnaire de copropriété privé, une étude au cas par cas est réalisée.

De nombreuses techniques existent aujourd'hui pour permettre une utilisation plus économique de l'énergie. Mais elles sont peu connues et rarement mises en œuvre spontanément.

C'est pourquoi la Ville de Colmar, en relation avec la Communauté d'Agglomération de Colmar (CAC) et Vialis, met en œuvre une politique novatrice qui couvre tout le champ d'action, depuis le diagnostic initial jusqu'aux travaux.

Quelles actions pour réduire les consommations d'énergie dans votre logement ?

L'ADEME a recensé les différentes parties de la maison où l'on déplore les plus grosses « fuites » de chaleur. Dans une maison individuelle, les pourcentages de déperdition apparaissent comme suit :



L'isolation permet de réduire les déperditions à travers les parois. Les besoins en chauffage sont diminués et la facture allégée. Les parois non isolées, comme les murs et les fenêtres, sont froides par « contact » avec l'air extérieur et provoquent des sensations d'inconfort.

Une bonne isolation supprime cet « effet paroi froide » en hiver. Les espaces à proximité des parois deviennent ainsi

« utilisables ». À température égale, une maison ou un appartement isolé offre un plus grand confort.

Qui peut faire le constat ?

L'ADEME et la Ville de Colmar ouvrent un lieu dédié aux solutions permettant de réaliser des économies d'énergie :

L'espace Info Energie



L'ADEME a développé depuis 2001, en partenariat étroit avec les collectivités locales, un réseau d'information et de conseil de proximité sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.

Spécialiste de la maîtrise de l'énergie, et membre du réseau national, l'Espace Info Energie installé à Colmar (tél. 0 800 74 68 68 - mail : espaceinfoenergie@agglo-colmar.fr - Site : www.agglo-colmar.fr/espace-info-energie) vous conseille gratuitement sur toutes les questions relatives à l'efficacité énergétique et à la protection de l'environ-



L'Espace Info Energie : une présence dynamique au sein des diverses manifestations.

Semaine 2

JANVIER 2012

9

Lundi
Montag
Monday

10

Mardi
Dienstag
Tuesday

11

Mercredi
Mittwoch
Wednesday

12

Jeudi
Donnerstag
Thursday

13

Vendredi
Freitag
Friday

14

Samedi
Samstag
Saturday

15

Dimanche
Sonntag
Sunday

Seconde étape, la visite énergétique : une étude personnalisée de votre logement.

Sur votre demande, un **technicien expert** étudie votre projet ou votre logement et son installation de chauffage.

Il passe en revue les différents points d'amélioration qu'il a décelés et vous indique les **solutions envisageables**. Vous pouvez discuter avec lui des avantages de telle ou telle solution et l'interroger sur le fonctionnement de votre installation.



À l'issue de cette visite, le technicien vous remet un compte rendu sur lequel est consigné l'essentiel des observations.

À tout moment, vous pouvez ainsi consulter ce document et vous référer aux solutions prescrites.

Le coût d'une visite énergétique est de 500€^{TTC} (valeur janvier 2011). L'Ademe finance 80% de cette vi-

site, soit 400€. Une franchise de 100€^{TTC} est donc à la charge du demandeur. Toutefois, pour un projet situé à Colmar, et en cas de réalisation des travaux préconisés par cette étude, la Ville de Colmar et Vialis s'engagent à rembourser 50€^{TTC}.

**Restent donc à la charge du Colmarien :
50€ ! Soit à peine 10% du coût initial !**

La liste des Bureaux d'étude qualifiés
vous sera remise sur demande dans votre
Espace Info Energie.

Aides aux diagnostics énergétiques :

Visite énergétique (500€) Logement individuel

- 400€^{TTC} de l'ADEME et la Région
- 25€^{TTC} de la Ville de Colmar via la CAC
- 25€^{TTC} de Vialis.

Audit énergétique simplifié Logement collectif (sup. à 3 appartements)

- 70% de l'ADEME et la Région
- Aide maximale ADEME/Région fixée à 3 500€.
- + 10% Ville de Colmar via la CAC avec Vialis sur le montant total de l'aide, soit 350€ (175€ : Ville de Colmar, 175€ : Vialis)

Troisième étape, les aides aux travaux d'économies d'énergie.

Au 1^{er} octobre 2011, près de 300 logements ont déjà bénéficié d'une aide aux travaux d'économies d'énergie. Pour dynamiser le dispositif, de nouvelles modalités ont été adoptées par le Conseil Municipal de la Ville de Colmar et le Conseil Communautaire de la CAC :

Semaine 3

JANVIER 2012

16

Lundi
Montag
Monday

17

Mardi
Dienstag
Tuesday

18

Mercredi
Mittwoch
Wednesday

19

Jeudi
Donnerstag
Thursday

20

Vendredi
Freitag
Friday

21

Samedi
Samstag
Saturday

22

Dimanche
Sonntag
Sunday

DOMINIQUE CLAUDE

**BOULANGERIE - PÂTISSERIE - VIENNOISERIE
TRAITEUR - BISCUITERIE**

« Maison de qualité ARTISANALE »

à COLMAR, 4 adresses pour vous servir !!

LA SUCRETTE

25 rue St Léon (siège) - Tél. 03 89 79 19 14

L'ARTISANE

8 rue des Tanneurs - Tél. 03 89 23 38 42

L'ARLEQUIN

13 rue Robert Schumann - Tél. 03 89 79 78 13

CANNELLE

4 rue de la Bleith - Tél. 03 89 41 81 15

LUNCHS • APÉRITIFS • BUFFETS • MARIAGE • BAPTÊMES
SERVICES ENTREPRISES • ADMINISTRATIONS • ASSOCIATIONS

RÉSIDENCE MONDRIAN

5

Appartements
grand standing
BBC
Quartier
résidentiel
proche
du centre Colmar

VIVEZ
LE TRÈS GRAND STANDING
AU CŒUR DE COLMAR



L'IMMOBILIER
autrement
68

06 76 44 47 71

AGENCE BAFF
Wormser

03 89 41 93 18

Aides aux travaux d'isolation et aux chaudières à condensation :

Maison individuelle / logement dans immeuble collectif				
Seuils / travaux éligibles	Assiette = fourniture + 50% main d'œuvre	Taux de l'aide	Plafond par action	Plafond global maximum
Fenêtres	6 000 €	25%	1 500 €	6 000 €
Isolation toit	10 000 €	30 %	3 000 €	
Isolation murs	10 000 €	30 %	3 000 €	
Chaudière à condensation	3 000 €	25 %	750 €	
Total	29 000 €			
Part Ville de Colmar				3 600 €
Part Vialis				2 400 €
Condition et mesure d'accompagnement	Une visite énergétique ou une fiche de validation obligatoire par l'EIE (Espace Info Energie) des suites à donner en travaux (pour les chaudières la visite sera préconisée).			

Depuis la mise en place des mesures initiées par la Ville en faveur des économies d'énergie dans les logements, 242 unités logements ont été aidées, soit une économie annuelle de 450 tonnes équivalent CO₂.

Outre les aides aux travaux d'économies d'énergie, les Colmariens peuvent bénéficier d'aides de la CAC et de Vialis pour l'installation de panneaux solaires thermiques et pour l'équipement de leur logement avec une Pompe à Chaleur à aquathermie.

Par délibération en date du 30 mars 2006, le Conseil Communautaire a engagé une politique d'incitation à utiliser les énergies renouvelables. Il a décidé de créer à cet effet une prime pour l'installation de dispositifs solaires destinés à la production d'eau chaude sanitaire dans les ha-

bitations. Actuellement, le cumul des aides possibles se présente ainsi : 450 € de la CAC, 300 € de Vialis et 400 € de la Région, soit une aide maximale de 1 150 €.

Cette action connaît un vrai succès auprès des habitants : en 5 ans, elle a concerné plus de 300 installations.

L'Alsace profite de la présence d'un aquifère parmi les plus importants d'Europe. Le toit de la nappe phréatique est par ailleurs suffisamment proche pour permettre l'installation de Pompes À Chaleur (PAC) à aquathermie. La CAC a élargi en 2011 le dispositif d'aide aux équipements ayant un rendement élevé (coefficient de performance de 4, voire davantage).

C'est pourquoi, les Colmariens peuvent bénéficier des aides pour l'installation de Pompes à Chaleur (PAC) à aquather-



La pompe à chaleur géothermique sur nappe phréatique de l'Observatoire de la Nature puise les calories dans la nappe et, par sa technique, chauffe le bâtiment.

mie sur l'habitat existant, sans condition de ressources, mais dans les limites suivantes :

- L'aide est conditionnée à l'atteinte d'un niveau de performance déterminé par un Coefficient de Performance énergétique de l'installation (COP : correspond au rapport entre la chaleur restituée et l'énergie consommée) au moins égal à 3,5 (mesuré selon la norme EN 14511 pour des températures d'entrée et de sortie d'eau de 10°C à 7°C à l'évaporateur, et de 30°C à 35°C au condenseur) ;
- Les travaux éligibles à l'aide sont limités à l'achat des

fournitures dans le cadre d'une installation réalisée par un professionnel signataire de la charte « QualiPac » ;

- Le montant global de l'aide est fixé à 10% avec un coût de l'installation plafonné à 8000€, soit 800€ d'aide maximale selon répartition 60% CAC (480€) et 40% Vialis (320€) ;
- Le plafond d'aide est valable pour une installation dans une maison individuelle ou pour une installation collective, par tranche de 3 logements, à condition que l'intégralité des surfaces chauffées le soit par la PAC nouvellement installée.

23

Lundi
Montag
Monday

24

Mardi
Dienstag
Tuesday

25

Mercredi
Mittwoch
Wednesday

26

Jeudi
Donnerstag
Thursday

27

Vendredi
Freitag
Friday

28

Samedi
Samstag
Saturday

29

Dimanche
Sonntag
Sunday



2 rue de l'orge - 68124 LOGELBACH - 03 89 24 90 74
www.fitnesscolmar.com

JE SUIS GIULIETTA.



SANS CŒUR, NOUS NE SERIONS QUE DES MACHINES

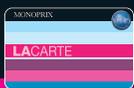


JM AUTOMOBILE

124 route de Neuf-Brisach - COLMAR
03 89 20 10 20

LACARTE

LA CARTE DE FIDÉLITÉ MONOPRIX



LIVRAISON GRATUITE*
ET DIRE QUE CERTAINS PAIENT
ENCORE LA LIVRAISON



À PARTIR DE 50€ D'ACHATS EN MAGASIN

ON FAIT QUOI POUR VOUS AUJOURD'HUI? MONOPRIX.fr

*Pour les magasins ouverts le dimanche. Voir conditions en magasin pour les produits sélectionnés.
Monoprix SA - SA au capital de 61 751 696€ - 14-16, rue Marc Bloch - 92110 Clichy - 552 018 020 R.C.S. Nanterre.



47 route de Lapoutroie - 68240 KAYSERSBERG
Tél. : 03 89 47 14 00 - www.friedling.fr

Chauffage urbain La nouvelle chaufferie biomasse



Construite en 1961, la Centrale Thermique située 16 rue Henry Wilhelm a d'abord fonctionné au fuel partiellement, puis au charbon à partir de 1981, mais elle est revenue à 100 % au fuel en 2003. Actuellement, la Centrale Thermique consomme 7 500 tonnes de fuel par an, et le chauffage urbain, qui développe un réseau de 15 km desservant l'équivalent de 16 000 logements, utilise les énergies provenant de :
- L'incinération des déchets ménagers (78 000 tonnes par an)



1300 tonnes de plaquettes forestières sont utilisées par an pour faire fonctionner la chaufferie.

qui produit 115 000 MWh/an,

- La Centrale Thermique au fuel, 16 rue Henry Wilhelm qui produit environ 73 000 MWh/an,
- La chaufferie secondaire au gaz naturel (pour la Montagne Verte) qui produit 7 500 MWh/an, l'ensemble représentant en moyenne 195 000 MWh/an (selon les rigueurs de l'hiver).

Afin de favoriser l'emploi d'énergies renouvelables, la Société Colmarienne de Chauffage Urbain, dans laquelle la Ville est actionnaire majoritaire, a décidé de réaliser une nouvelle chaufferie biomasse sur le site de la Centrale Thermique. Le chantier de construction, a démarré en mai 2010 ; la nouvelle chaufferie a été mise en service en octobre 2011.

Dans le nouveau bâtiment, a pris place une chaudière au bois de 8 MWh, alimentée par du combustible constitué de plaquettes de bois issues exclusivement de la filière forestière locale. L'activité forestière supplémentaire engendrée par la nouvelle



La fosse à combustible d'une contenance de 430 m³ : les racleurs poussent le bois jusque sur le convoyeur à chaîne.

commande de la SCCU est évaluée à 8 emplois annuels de forestiers.

Sur le chantier a été construit un bâtiment d'une surface au sol de 1 800 m² répartis en ateliers, bureaux, chaufferie et hall de stockage, pour un coût total de 6,5 M€^{HT}. Ce dossier a bénéficié d'une subvention de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) dans le cadre du fonds chaleur de 2,4 M€, ce qui représente une aide très significative de 37 % du programme total (et surtout de 60 % du coût du process).

Comment fonctionne cette chaudière ?

Le bois est acheminé par camion sur le site et stocké dans le hall principal. Un grappin récupère le bois pour le déposer dans une fosse à « racleurs » (sorte de « tapis » qui pousse le bois dans un convoyeur mécanique). Le convoyeur l'amène à l'entrée de la chaudière où il est brûlé. La vapeur produite est guidée vers les collecteurs de la centrale existante. Les cendres résiduelles sont recyclées en filière agricole. Les fumées de la chaudière sont traitées et évacuées dans un conduit distinct équipant la cheminée de 55 mètres. Les dernières particules de cendres sont récupérées et acheminées en décharge.



L'impact écologique du projet

Cette réalisation va permettre de réaliser une économie de 2300 tonnes de fuel lourd et de parvenir à une réduction des rejets de 28 %, soit l'équivalent de plus de 7 000 tonnes de gaz carbonique (CO₂), et de 45 tonnes de soufre. Avec l'énergie retirée de l'incinération des ordures ménagères et celle produite par la biomasse, ce sont plus de 75 % d'énergies renouvelables qui sont employées pour le chauffage urbain.

Cette réalisation est exemplaire dans un contexte de raréfaction des ressources fossiles, de croissance des besoins, de fortes fluctuations des prix de l'énergie et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

L'astuce du mois



Dégivrez régulièrement congélateur et réfrigérateur, idéalement tous les 6 mois.

Une couche de givre de seulement 3 mm entraîne une augmentation de la consommation de 30 % !

F É V R I E R

FÉVRIER / FEBRUAR / FEBRUARY

L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29				

Partageons la rue dans la convivialité

La qualité de vie dans une ville dépend en grande partie de la façon dont le problème de la mobilité est pris en compte par la Municipalité. La Ville de Colmar en est particulièrement consciente. Suite aux préconisations du Grenelle 2 de l'Environnement, elle a consacré une grande partie de son Agenda 21 aux transports et mis au point un plan de déplacement urbain (PDU) très volontaire à l'échelle de la CAC. Ainsi, le réseau de transports en commun a été restructuré.

Les zones 30 et les zones de rencontre limitées à 20 km/h, synonymes d'apaisement et de convivialité, sont de plus en plus nombreuses.

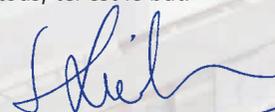
Les Colmariens sont incités à se déplacer à vélo par la création d'aménagements cyclables et l'amélioration de l'existant, ainsi que par l'attribution d'une aide de 100 € (150 € s'il s'agit d'un vélo à assistance électrique) pour l'achat d'un vélo neuf.

La qualité des cheminements piétonniers est constamment améliorée.

Nous construisons progressivement une cité où il fait bon vivre pour chacun de ses habitants. La possibilité de se déplacer dans l'espace public et la diversité des moyens de transport sont une des conditions majeures de l'insertion sociale de chaque citoyen.

Notre mission d'élus est d'agir aussi pour que chaque citoyen en situation de handicap puisse avoir la liberté de se rendre là où il le désire. Nous y parvenons en facilitant le cheminement des personnes à mobilité réduite et garantissons ainsi leur sécurité.

Rendre la ville accessible à tous, tel est le but.



Simone LICHTENAUER,

Adjointe au Maire chargée de l'Optimisation des Modes de Déplacements Alternatifs.



Georges WALTHER,

Conseiller Municipal délégué, Président de la Société des Transports Urbains de Colmar et Environs (STUCE)



Le pôle d'échanges « Théâtre » qui remplace l'ancienne gare routière depuis juillet 2010.



30

Lundi
Montag
Monday

31

Mardi
Dienstag
Tuesday

1

Mercredi
Mittwoch
Wednesday

2

Jeudi
Donnerstag
Thursday

3

Vendredi
Freitag
Friday

4

Samedi
Samstag
Saturday

5

Dimanche
Sonntag
Sunday

2. Les déplacements : un engagement durable



Favoriser les transports pendulaires (trajets domicile-travail et retour) figure parmi les 21 actions du Plan de Développement Urbain.

La Ville de Colmar, la CAC et les sociétés d'économie mixte partenaires : la Société Colmarienne du Chauffage Urbain, la Colmarienne des Eaux, la Colmarienne du Logement, la Société des Transports Urbains de Colmar et des Environs et la Société Vialis, ont franchi un pas décisif vers une politique globale de l'écomobilité.

La CAC s'est engagée dans une démarche de planification et de prospective pour définir des solutions innovantes et répondre aux objectifs de développement d'une offre de transport compatible avec les enjeux du développement durable et d'extension du réseau de circulations douces.



Elle a ainsi engagé l'élaboration d'un Plan de Déplacements Urbains (PDU). Ce PDU s'inscrit dans une démarche volontariste pour favoriser une politique cohérente en matière de transports et de déplacements. La démarche d'élaboration et de réflexion s'est déroulée de 2009 à 2011 pour aboutir à un plan de 21 propositions d'actions qui seront mises en œuvre à partir de 2012 et pour les 5 à 10 ans à venir.

L'ambition est d'assurer un équilibre durable entre les besoins de mobilité des habitants, la protection de leur environnement et de leur santé en limitant les nuisances liées au trafic automobile. Un scénario de « choix des transports alternatifs » donne la priorité à de multiples solutions alternatives au « tout automobile ». Pour citer quelques exemples d'actions : l'adaptation de la voirie colmarienne aux différents usages et usagers, l'amélioration de la vitesse commerciale des bus et le développement de l'offre de transports collectifs urbains, la mise en place d'un réseau cyclable cohérent, la mise en accessibilité du réseau de transports urbains (168 arrêts ont été mis aux normes et 10 bus sont équipés de places pour personnes à mobilité réduite) et des voiries ou encore l'amélioration des cheminements piétons.

Depuis le 5 juillet 2010, le réseau des transports urbains de Colmar a été restructuré pour offrir une meilleure lisibilité, un meilleur cadencement et une traversée du centre-ville de Colmar facilitée. Un nouveau

Semaine 6

FÉVRIER 2012

6

Lundi
Montag
Monday

7

Mardi
Dienstag
Tuesday

8

Mercredi
Mittwoch
Wednesday

9

Jeudi
Donnerstag
Thursday

10

Vendredi
Freitag
Friday

11

Samedi
Samstag
Saturday

12

Dimanche
Sonntag
Sunday



2 rue de l'orge - 68124 LOGELBACH - 03 89 24 90 74
www.fitnesscolmar.com

ACC Auto Comptoir Colmarien *Ils ont tout pour moi!*



Pièces Automobiles toutes marques

Carrosserie - Peinture - Outillage - Equipements de garages

34 rue de la Fecht 68000 Colmar
 Tél. 03 89 24 06 71 - Fax 03 89 24 05 46
 Site www.acc-colmar.fr
 E-mail auto.comptoir@wanadoo.fr

Freins - Filtres - Huiles - Courroies - Batteries - Echappements - Amortisseurs...



Qui taille
 au mois de
 février, n'a
 pas besoin
 de corbeille
 ni de panier

7 rue du Rempart
 68000 COLMAR
 03 89 41 52 77



**Votre retraite
 est entre vos mains**

Souscrivez un contrat Corem
 à partir de 20 €/mois

Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité.
 Immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro SIREN 775 641 681

www.mutest.fr contact@mutest.fr



IMPRIMÉS DE PRESTIGE
 BROCHURES
 CATALOGUES
 DÉPLIANTS
 PLV
 PACKAGING
 PRODUITS MARKETING DIRECT



47 route de Lapoutroie - 68240 KAYSERSBERG
 Tél. : 03 89 47 14 00 - www.friedling.fr
 Email : sylvie.edel@friedling.fr



**Traiteur
 Organisateur de réceptions**

12 rue de l'Église
 68000 COLMAR
 Tél. 03 89 41 26 46
contact@traiteur-thomas.com
www.traiteur-thomas.com



47 route de Lapoutroie - 68240 KAYSERSBERG
 Tél. : 03 89 47 14 00 - www.friedling.fr



De nombreuses pistes cyclables aménagées : ici rue des Bains.



Le pédibus favorise le déplacement à pied sécurisé des élèves.

pôle d'échanges baptisé « Théâtre » a remplacé l'ancienne gare routière. C'est désormais à cet endroit que toutes les lignes du nouveau réseau sont en correspondance. L'année 2012 confortera cette configuration.

Par ailleurs et pour favoriser une démarche de développement durable, la flotte de bus du réseau de Colmar et des environs continue à s'équiper en bus circulant au GNV (Gaz Naturel pour Véhicule). Sur un total de 42 bus, 33 (+80%) roulent au GNV. Trois véhicules légers à bi-carburant essence gaz assureront aussi les relèves en ligne à partir de 2012.

De même, les aménagements de voirie, par la mise en place de signalétiques rendront les espaces publics sécurisés. Des campagnes d'information relayeront ces aménagements auprès des cyclistes, des jeunes, etc.

Enfin, les expérimentations telles la mise en place d'opérations pédibus dans le cadre de l'Agenda 21, sont d'autres pistes d'action à développer.



Le parking de covoiturage, rue de la Semm.

Partager sa voiture, un bienfait écologique

Depuis quelques années, le principe du covoiturage se développe dans les villes. La motivation réside d'abord dans l'aspect gain économique par la réduction des charges des véhicules (carburant, pneumatiques, etc.). Mais elle réside aussi dans la préservation de l'environnement par la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Afin d'en favoriser l'usage, la Ville a aménagé des parkings de covoiturage à proximité des accès autoroutiers.

Ces parkings à la disposition gratuite des automobilistes se situent :

- Parking Liberté Est, au pied de la Statue de la Liberté, à l'angle à côté du magasin Atlas (angle rue Curie - route de Strasbourg) 26 places + 2 PMR (Personne à Mobilité Réduite)
- Parking de L'Orangerie (route de Neuf-Brisach) : 46 places + 2 PMR

- Parking Dreyfus (avenue de la Liberté) : 408 places dont 12 PMR
- Parking Ravel (à l'angle entre la rue Ravel et la route de Strasbourg, côté Nord) : 15 places
- Rue de la Semm (hauteur rue de la Luss) : 10 places
- Route de Bâle (à proximité de la voie ferrée) : 30 places



Le dispositif de l'autopartage permet la mise à disposition d'un véhicule adapté à tous.

13

Lundi
Montag
Monday

14

Mardi
Dienstag
Tuesday

15

Mercredi
Mittwoch
Wednesday

16

Jeudi
Donnerstag
Thursday

17

Vendredi
Freitag
Friday

18

Samedi
Samstag
Saturday

19

Dimanche
Sonntag
Sunday



2 rue de l'orge - 68124 LOGELBACH - 03 89 24 90 74

www.fitnesscolmar.com



Schoenenberger sa

Fondée en 1925

**COUVERTURE - ÉTANCHÉITÉ
ZINGUERIE - CHARPENTE
BARDAGE**



11, rue d'Altkirch
68027 Colmar Cedex
Téléphone 03 89 79 19 21
Télécopie 03 89 79 23 26

51, Avenue de Belgique
68110 Illzach Cedex
Téléphone 03 89 45 20 35
Télécopie 03 89 45 20 15

1, rue de l'Industrie
67730 Châtenois
Téléphone 03 90 57 30 05
Télécopie 03 88 82 13 05

E-mail: info@schoenenberger.fr

LE SPÉCIALISTE DES ASSURANCES PROFESSIONNELLES

**CS ASSURANCES
SPIESSER**

43 Grand'Rue - 68000 COLMAR
☎ 03 89 24 25 24 - ☎ 03 89 24 23 22
✉ cabinet.spiesser@wanadoo.fr



ORIAS N°07022017 • www.orias.fr

PARTICULIERS • PROFESSIONNELS • ENTREPRISES

SOVIA



LOTISSEUR - AMÉNAGEUR FONCIER
10 place du Capitaine Dreyfus - 68000 COLMAR
Tél. 03 89 22 95 10
E-mail: s.g@sovia-68.fr - Site: www.sovia-68.fr

*Réaliser
un cadre de vie
harmonieux*

Gérant: S. GEORGENTHUM

Ingénieur E.N.S.A.I.S.:
O. GEORGENTHUM

Membre du SNAL



47 route de Lapoutroie - 68240 KAYSERSBERG
Tél. : 03 89 47 14 00 - www.friedling.fr

Il existe un autre mode de transport alternatif: l'autopartage. Contre un abonnement modeste, l'utilisateur dispose d'une voiture uniquement pour la durée de son besoin. Le reste du temps, la voiture est utilisée par d'autres membres.

La Ville favorise ce service à travers 3 emplacements de stationnement dédiés, l'un rue Jean Baptiste Fleurent, les 2 autres, à la gare côté ouest.

A Colmar à vélo !

A Colmar, l'utilisation du vélo dans les déplacements quotidiens, représentent 8% de l'ensemble des déplacements contre 2% dans les villes françaises (chiffre national issu de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, ADEME). La Ville de Colmar favorise les déplacements alternatifs en aménageant un environnement favorable aux cyclistes. Se déplacer à vélo est le moyen idéal pour préserver l'environnement et la qualité de vie et réduire la pollution. Les montants des travaux alloués aux cycles sont passés de 150 000 € (entre 1998 et 2002) à 300 000 € de 2003 à



Les aménagements de voirie pour les cyclistes, les piétons et les automobiles rue du cardinal Mercier.

2008, à 600 000 € en 2009 et 2010. Actuellement, les pistes cyclables atteignent 100 km (contre 19,5 km en 1995). L'investissement des différents aménagements s'évalue à plus de 2 M€ en 15 ans. Par exemple, lors de la réfection récente de la rue du Cardinal Mercier, les aménagements cyclables ont coûté 100 000 €^{TTC}.

La Ville propose un site de location journalière de vélo : Colmar Vélo Lacarre (au rez-de-chaussée du parking Lacarre) et un site de location mensuelle à la gare.

En cas d'alerte « Ozone », à savoir lorsqu'il y a dépassement du seuil de recommandation (180 microgrammes/m³), la location des vélos est gratuite au parc de stationnement Lacarre. Les informations sur la pollution sont transmises à la mairie par l'Agence de Surveillance de la Pollution Atmosphérique en Alsace (ASPA) puis relayées au site de location.

Afin de faciliter l'acquisition de ce moyen de locomotion écologique, la Ville octroie aux Colmariens une prime de 100 € pour l'achat d'un vélo. Depuis le démarrage de cette opération en 2008, 12 011 familles ont ainsi bénéficié de ce « coup de pouce ». Pour l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE), ce montant passe à 150 €.



Depuis janvier 2010, 1300 vélos ont été gravés.

Pour sécuriser les vélos, la Ville propose aux bénéficiaires de l'opération « un vélo par foyer » de graver gratuitement leur vélo. Le gravage est de 5 € pour les non bénéficiaires. L'objectif du gravage est de marquer le vélo grâce à un numéro de 12 chiffres indélébiles.

Ce dispositif permet d'assurer l'identification du vélo afin de pouvoir le restituer à son propriétaire en cas de vol.

En juillet 2010, la Municipalité a mis un plan vélo à la disposition des usagers des deux-roues. Dans ce plan, hormis des conseils pratiques sur la circulation à vélo, sont présentés

des circuits de découverte du centre historique de Colmar, des vignobles et des forêts de la Fecht et du Neuland. Une nouvelle édition a été rééditée en juin 2011.



5000 plans-vélos ont été édités en 2011.

Une politique globale de la mobilité « décarbonnée »

Dans cette période de maîtrise des coûts énergétiques et des programmes d'actions visant à améliorer la qualité de vie des habitants, les enjeux intègrent pleinement les véhicules électriques comme modes de transports alter-

natifs à l'automobile aux déplacements urbains. La traction électrique évite en effet les émissions de gaz à effet de serre et permet un fonctionnement particulièrement silencieux.

Semaine 8

FÉVRIER 2012

20

Lundi
Montag
Monday

21

Mardi
Dienstag
Tuesday

22

Mercredi
Mittwoch
Wednesday

23

Jeudi
Donnerstag
Thursday

24

Vendredi
Freitag
Friday

25

Samedi
Samstag
Saturday

26

Dimanche
Sonntag
Sunday

ENTREPRISE GÉNÉRALE ZWICKERT

Génie Civil - Bâtiment Industriel
Réparation béton - Rénovation
Restauration - Ravalement
Briques de parement
Isolation extérieure
Terrassement
Canalisation



9 avenue de la Foire aux Vins • 68000 COLMAR

construction@zwickert.fr • www.zwickert.fr

Tél. 03 89 21 61 71



AUDI A1

GARAGE DITTEL

L'avance par la technologie 

www.garage-dittel.com

1, rue J.M. Haussmann 68000 COLMAR

☎ 03 89 24 76 00



Deux véhicules utilitaires électriques :
un véhicule de type Goupil G3 et une Berline Citroën C0.

Engagée depuis plus de 15 ans dans un programme d'acquisition de véhicules propres pour sa flotte automobile, la Ville de Colmar a déjà acquis 4 véhicules utilitaires électriques de type Goupil G3 avec un bon retour d'expérience.

Elle a renforcé sa flotte de deux véhicules électriques de type Citroën pour l'année 2011 : la berline C0 et le berlingot électrique.

Afin de favoriser le développement durable auprès des Colmariens et d'impulser une démarche écologique culturelle des nouvelles mobilités urbaines, la Ville mettra à disposition des particuliers des véhicules électriques en autopartage pour l'année 2012.

La voiture électrique est un moyen de transport ne polluant pas l'air durant son fonctionnement.

Elle est globalement beaucoup plus efficace énergétiquement qu'une voiture utilisant des moteurs à combustion (diesel, essence, hydrogène).

En effet, la charge d'une batterie peut atteindre un rendement de 98 %. Rappelons que le rendement d'un moteur thermique conventionnel est inférieur à 20 % en

usage normal, ce qui signifie que 80 % de l'énergie produite est perdue.

Un véhicule électrique présente d'autres avantages : n'occasionnant aucune nuisance sonore, il est très simple d'entretien, demande très peu de changements de pièces, et le moteur peut effectuer jusqu'à un million de kilomètres.

Faire 100 km en véhicule électrique est peu coûteux par rapport à un véhicule thermique : il faut compter en moyenne environ 1,5 €/100 km pour un véhicule électrique et 10,5 €/100 km pour un véhicule thermique. Le surcoût de la batterie est donc rapidement amorti à partir d'un certain kilométrage annuel.

Aux côtés de la Ville de Colmar, la CAC, la Colmarienne du Logement, la Colmarienne des Eaux, la Société Colmarienne de Chauffage Urbain et la SAEM Vialis se sont engagées elles aussi dans l'achat de véhicules électriques, dans le cadre d'un groupement de commandes. La création de ce groupement à l'initiative de la Ville a permis de réaliser des économies d'échelle.

Le développement durable dans les transports en commun



Après avoir constaté que les transports sont à l'origine de 75 % des pollutions responsables du réchauffement climatique (tous transports confondus), la TRACE, qui assure les déplacements en bus dans la région colmarienne, a décidé d'investir dans des moyens de transport plus écologiques.

Ainsi elle remplace progressivement tous ses bus par des bus fonctionnant au gaz naturel (CH4). Aujourd'hui déjà, 82,5 % des bus de la TRACE fonctionnent avec ce gaz.

Les avantages des bus au gaz

Le gaz naturel est un carburant propre. Il est constitué à 97 % de méthane, gaz non toxique. Sa combustion ne produit ni oxyde de soufre, ni plomb, ni poussière et peu d'oxyde d'azote. C'est l'hydrocarbure qui dégage le moins de monoxyde de carbone à sa combustion.

De plus le gaz naturel est une énergie primaire, qui provient directement de la nature et qui ne nécessite pas de transformation pour son utilisation.

C'est aussi un carburant silencieux. La lenteur de sa combustion rend le moteur beaucoup plus discret qu'un moteur diesel. Il en résulte une diminution de 3 décibels par rapport à un véhicule diesel classique.

Le fonctionnement des bus au gaz

Les bus de la TRACE sont équipés de réservoirs de gaz naturel comprimé à 200 bars implantés sur le toit. Chaque bus peut contenir jusqu'à 9 bouteilles.

Les bus s'approvisionnent en gaz de deux manières différentes :

- Au dépôt, durant la nuit, chaque bus est branché à un flexible de remplissage et un compresseur les approvisionne tous en même temps. Tous les bus sont remplis en 5 à 6 heures,
- Si les bus ont besoin d'être réapprovisionnés en gaz, en-dehors des plages d'approvisionnement nocturne, une borne de distribution rapide est disponible. Cette borne permet le remplissage d'un bus en quelques minutes.

Cependant, le coût d'acquisition d'un bus à gaz naturel est plus élevé que celui d'un bus « classique » (+ 50 %). Cette réalité n'entame pas la volonté de la TRACE de faire du développement durable une de ses priorités.



L'astuce du mois



Préférez la douche au bain : cela vous fait diviser par trois votre consommation d'eau : une douche (de 4/5 minutes), nécessite 30 à 80 litres d'eau alors qu'un bain consomme 150 à 200 litres !

M A R S

MARS / MÄRZ / MARCH

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

La biodiversité dans la nature : une réalité colmarienne

Les prairies, forêts, végétaux le long des cours d'eau et zones humides, constituent la trame indispensable à la biodiversité des milieux naturels et font partie de notre patrimoine, avec les parcs, jardins et parterres floraux. Or, ce bien précieux est aussi à la fois vivant et fragile ; les supports de l'activité humaine (agriculture intensive, voiries, bâtiments de commerces et d'industrie) peuvent avoir pour effet de réduire cette trame verte à sa plus simple expression en découpant l'espace et en imperméabilisant les sols.

La gestion de ce patrimoine d'une grande richesse et d'une remarquable diversité devient complexe pour les décideurs locaux qui doivent assurer, autant que possible, à la fois le maintien et l'optimisation de l'espace de travail des agriculteurs ; la préservation du patrimoine paysager et naturel, la préservation de la qualité des eaux, les nécessités économiques et la maîtrise du développement périurbain.

Actuellement, la plupart des projets de sauvegarde de la biodiversité se concentrent sur les milieux naturels. Or, la biodiversité est partout, et notamment dans les villes : des espèces familières comme les papillons et les abeilles sont en danger de disparition, alors que c'est aussi grâce à ces espèces pollinisatrices que l'Homme peut se nourrir.

De plus, un nombre croissant de citoyens – et a fortiori ceux qui résident dans des logements verticaux – aspirent à un cadre de vie plus agréable et ressentent un besoin grandissant de nature en ville. La biodiversité vit en ville, et chacun d'entre nous peut protéger des espaces favorisant cette biodiversité et contribuer à en (re)conquérir, dans son quartier, son école ou chez lui.

Afin de préserver et de limiter l'érosion de la biodiversité

en créant des corridors écologiques et de répondre à ce besoin de nature, la Ville s'est engagée, avec le soutien de la Communauté d'Agglomération de Colmar, dans des actions de sensibilisation et d'information sur les pratiques les plus favorables à la biodiversité, par l'aménagement des balcons et des rebords de fenêtres en micro-jardins constitués de plantes mellifères et de gîtes pour petite faune (papillons, abeilles solitaires...), sur les balcons des habitats verticaux et dans les cours des établissements scolaires. Dans le droit fil de ces idées, les services de la Ville de Colmar placent des espaces verts en gestion différenciée ou en prairie fleurie.

Le succès de notre cadre de vie soigné, fleuri, planté, est donc aussi nécessaire que la reconquête des trames vertes ; c'est une politique et un effort largement partagés par les Colmariens, depuis le fleurissement par la Ville et les propriétaires privés, jusqu'à la contribution de tous au développement durable par l'éducation à l'environnement, relayée par les associations dont la Société d'Histoire Naturelle et d'Ethnographie, la plus ancienne d'entre elles, et les équipements locaux comme l'Observatoire de la Nature, mis au service de cette politique participative.

Serge HANAUER,
Adjoint au Maire chargé
de la Gestion Durable
des Espaces Naturels

Cécile SIFFERT,
Adjointe au Maire
chargée de
l'Ecologie Urbaine





27

Lundi
Montag
Monday

28

Mardi
Dienstag
Tuesday

29

Mercredi
Mittwoch
Wednesday

1

Jeudi
Donnerstag
Thursday

2

Vendredi
Freitag
Friday

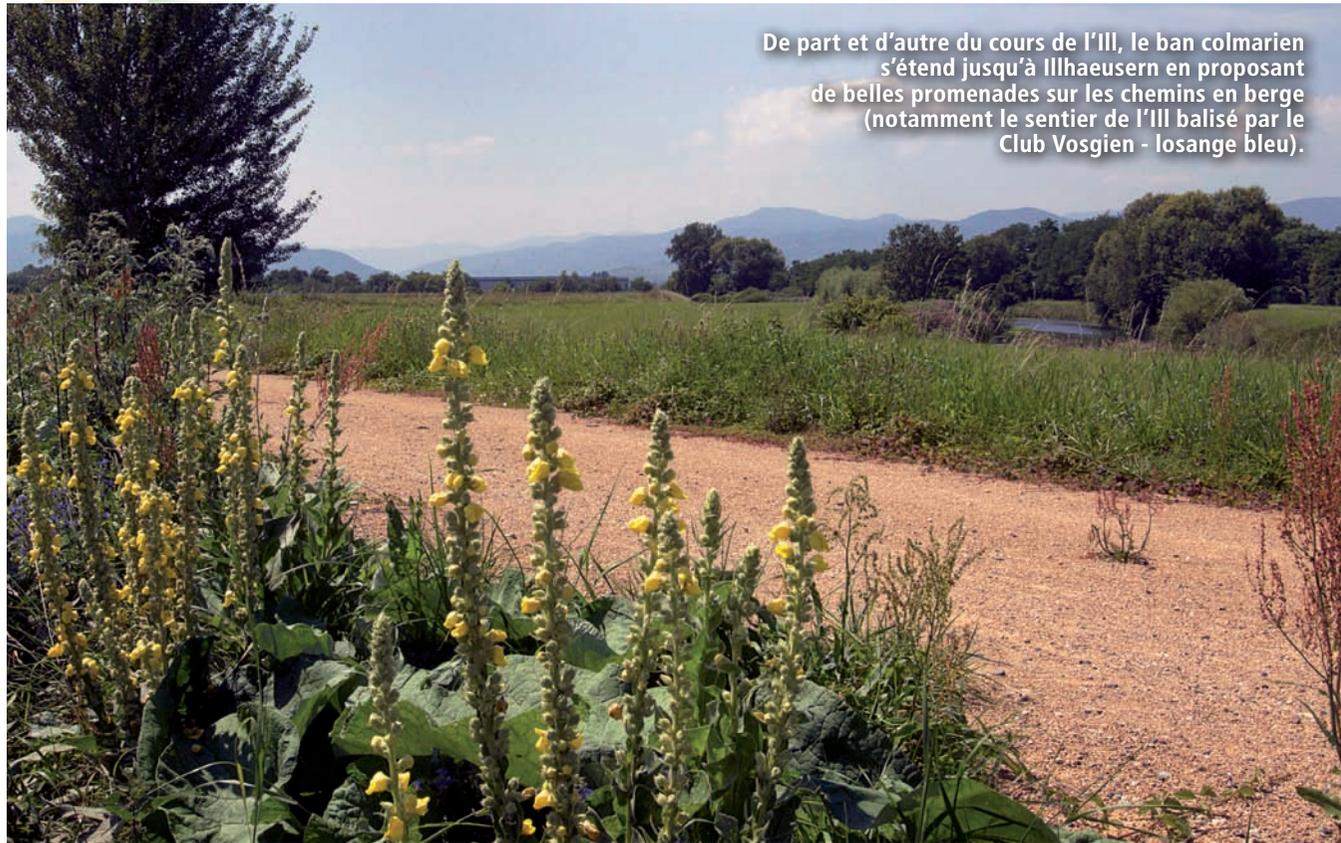
3

Samedi
Samstag
Saturday

4

Dimanche
Sonntag
Sunday

3. La biodiversité dans la nature : une réalité colmarienne



De part et d'autre du cours de l'Ill, le ban colmien s'étend jusqu'à Illhaeusern en proposant de belles promenades sur les chemins en berge (notamment le sentier de l'Ill balisé par le Club Vosgien - losange bleu).

La connaissance des milieux pour agir en faveur de l'environnement

La ville de Colmar se trouve au cœur de l'Alsace, que l'on considère le territoire régional du Nord au Sud (depuis l'Alsace bossue et l'Outre-forêt de Haguenau jusqu'au Sund-

gau) ou d'Est en Ouest (depuis la rive gauche du Rhin jusqu'aux crêtes sommitales des versants alsaciens des Vosges). De ce fait, le ban communal se trouve au carrefour

d'une grande diversité de paysages et d'écosystèmes :

- Plaine agricole et forêt sèche de la Hardt à l'Est ;
- Collines sous-vosgiennes ;
- Piémont viticole ;
- Rieds de la Thur, de la Lauch et de l'III ;
- Hardt et les 5 massifs forestiers dont celui du Neuland qui est une forêt périurbaine ;
- Villes, villages et espaces périurbains.

Surtout, la situation géographique de l'agglomération colmarienne favorise une spirale vertueuse :

- La richesse de nos paysages naturels et urbains constitue un cadre de vie privilégié qui attire de nombreux touristes, et contribue à fixer de nouveaux arrivants actifs ;
- Cette attractivité génère de nombreuses activités, et donc de la richesse économique et sociale pour la ville et ses habitants ;
- Cet apport de richesses permet d'investir dans l'amélioration continue du cadre de vie qui, encore mis en valeur, renforce son attractivité.

Cependant, la seule situation géographique ne saurait maintenir cet équilibre dynamique dans notre cadre de vie : c'est bien la façon dont nous organisons notre environnement qui est primordiale, et qui se trouve au centre de la spirale vertueuse. En effet, l'intensité et l'étendue des activités humaines exercent une telle pression sur les milieux urbains et naturels qu'elles nous contraignent à réellement « gérer » l'usage que nous faisons de notre environnement tout en anticipant les évolutions défavorables pouvant affaiblir l'un de ses éléments, et entraîner à terme un retournement de situation, puis l'engagement dans une spirale de dégradation.

La richesse naturelle du cadre de vie colmarien doit donc s'appréhender aussi par l'éducation à l'environnement.

« L'éducation relative à l'environnement est conçue comme un processus dans lequel les individus et la collectivité prennent conscience de leur environnement et acquièrent les connaissances, les valeurs, les compétences, l'expérience et aussi la volonté qui leur permettront d'agir, individuellement

et collectivement, pour résoudre les problèmes actuels et futurs de l'environnement. »

UNESCO, 1977,

Rapport final - Conférence intergouvernementale de Tbilissi

« L'éducation et la formation à l'environnement doivent contribuer à l'exercice des droits et devoirs définis par la Charte de l'environnement. »

Charte de l'environnement intégrée à la Constitution française, 2005

« Quelle planète allons-nous laisser à nos enfants ? Quels enfants allons-nous laisser à notre planète ? »

Sauvé L., 1997,

Pour une éducation relative à l'environnement, Guérin éditeur

L'environnement géographique de l'agglomération de Colmar présente des caractéristiques particulières qui permettent en effet d'ancrer, dans le territoire, la thématique développée par **l'Observatoire de la Nature**, lieu d'animation, d'information, de formation, de promotion et



de sensibilisation dans les domaines de la nature et de l'environnement, pour tous les publics, labellisé comme le Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (CINE) de l'agglomération de Colmar.

Semaine 10

MARS 2012

5

Lundi
Montag
Monday

6

Mardi
Dienstag
Tuesday

7

Mercredi
Mittwoch
Wednesday

8

Jeudi
Donnerstag
Thursday

9

Vendredi
Freitag
Friday

10

Samedi
Samstag
Saturday

11

Dimanche
Sonntag
Sunday



2 rue de l'orge - 68124 LOGELBACH - 03 89 24 90 74
www.fitnesscolmar.com



Mars
venteux,
vergers
pommeux

7 rue du Rempart
68000 COLMAR
03 89 41 52 77



Mut'est Services vous
simplifie la vie : aide
ménagère, jardinier...

Contactez-nous !

Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité.
Immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro SIREN 775 641 681

www.mutest.fr contact@mutest.fr



PORTES OUVERTES
samedi 17 mars 2012

DUT et Licence Pro

Agronomie, droit, commerce, énergie, hygiène,
sécurité, environnement, réseaux et télécoms...

www.iutcolmar.uha.fr



SAV Lehry
Solorec
UNE SOCIÉTÉ MENERGIES®

Entretenez la flamme...
Agissez pour l'environnement!

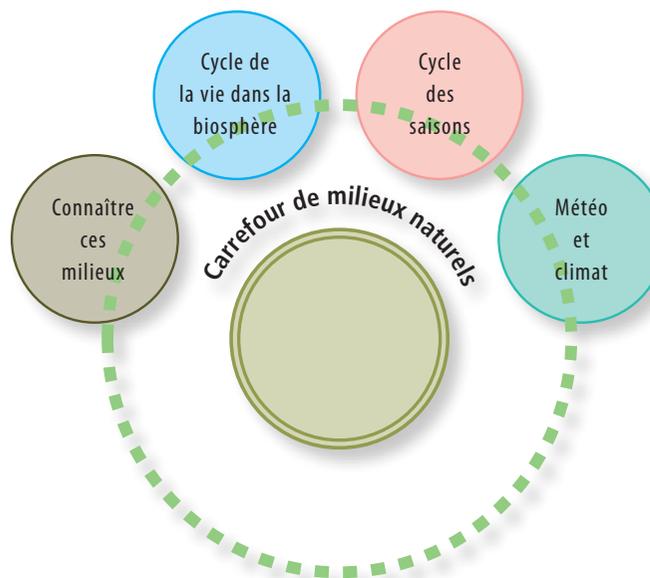
Maintenance & installations **Climatiques**

Des techniciens à votre service pour l'entretien de votre
chaudière qu'elle soit murale ou au sol, qu'elle fonctionne
au **GAZ**, au **FIOWL** ou en **ÉNERGIES RENOUVELABLES**

18 rue des Frères Lumières - ZI Nord - 68000 Colmar
03 89 49 11 28



47 route de Lapoutroie - 68240 KAYSERSBERG
Tél. : 03 89 47 14 00 - www.friedling.fr



L'environnement du territoire de l'agglomération de Colmar est marqué par une première caractéristique, qui est de se situer au « **carrefour de différents milieux naturels** » ; cette caractéristique peut être développée dans une progression pédagogique telle que suit (voir schéma ci-dessus) :

- Connaissance de ces milieux avec des visites de terrain et des descriptions de paysages et des exercices basiques



de détermination systémique des espèces animales et des essences végétales, par exemple ; par la découverte des facteurs abiotiques¹ (facteurs climatiques, édaphiques² et géomorphologiques³) et biotiques (peuplements végétal et animal), relations et interactions entre les différents facteurs grâce à des animations, des visites de terrain autour du Neuland et dans le périmètre de la CAC ;

- Compréhension du « cycle de la vie dans la biosphère », avec les notions de base du fonctionnement en relation d'un écosystème (par exemple, l'arbre en tant que nœud biologique dans le paysage, ou le sol qui n'est pas que le support des activités de l'homme, mais constitue lui-même un milieu très riche en échanges, ou la transformation de la matière organique par la faune du sol et la formation des sols) ;

- L'observation des milieux naturels, des relations entre espèces animales et essences végétales, permet de constater que les milieux naturels évoluent dans l'espace, selon l'endroit où l'on se trouve, mais aussi selon le temps, c'est-à-dire au rythme des mois de l'année : le « cycle des saisons » ouvre la thématique à des activités centrées sur les grands équilibres dynamiques à l'œuvre dans notre environnement (rien ne se perd et rien ne se crée... mais tout se transforme) ;

- Le rôle de l'atmosphère est particulièrement important, car la planète est régulée entre zones chaudes et zones froides par des courants. Les variations du temps météorologique sont les premières à pouvoir être facilement appréhendées ; avec des activités orientées vers « météo et climat » dans l'Observatoire de la nature, l'ouverture est ample vers tous les thèmes liés au climat – jusqu'à la problématique du réchauffement du climat de notre planète.

Tout en bouclant une progression pédagogique autour de la première caractéristique de l'environnement de l'agglomération - celle de se situer au carrefour de milieux naturels - le thème « météo et climat » ouvre également

¹ Abiotique : impropre à la vie.

² Edaphique : qui a de l'influence sur la croissance des végétaux.

³ Géomorphologique : influence que peut avoir la géologie sur la formation des sols.

cette progression pédagogique vers une deuxième caractéristique environnementale, encore plus spécifique, liée à la principale originalité naturelle de l'agglomération colmarienne : le climat, et les « précipitations faibles » car, abritée des influences océaniques par l'écran des Vosges et de ses forêts, l'Alsace est, plus que toute autre région

française, soumise aux influences continentales. Grâce à l'effet de foehn, Colmar est la ville métropolitaine de France la plus sèche, c'est-à-dire celle dont la station météorologique enregistre le moins de précipitations au niveau national (même si, certaines années, certaines villes du Sud de la France devancent Colmar).



12

Lundi
Montag
Monday

13

Mardi
Dienstag
Tuesday

14

Mercredi
Mittwoch
Wednesday

15

Jeudi
Donnerstag
Thursday

16

Vendredi
Freitag
Friday

17

Samedi
Samstag
Saturday

18

Dimanche
Sonntag
Sunday

VOLS TOURISTIQUES

à partir de 35 €

initiation
au pilotage
à partir de 175 €



Héli Travaux

03 89 77 20 28

Aérodrome de Colmar-Houssen
www.helitravaux.com



ISOLATIONS RAUSCHMAIER SAS

1950/2010 - 60 ans d'isolation

**LAURÉAT
DU PALMARÈS
DES
ENTREPRISES
2001-2002
2005
2008
2009**

22 rue de Houssen - 68000 COLMAR - Tél. 03 89 21 67 67
8 rue Pasteur Gérard - 67100 STRASBOURG - Tél. 03 88 79 15 19

- Isolation des façades extérieures tous systèmes
- Bardages
- Isolation intérieure et greniers
- Ravalement et peinture des façades
- Isolation des tuyauteries (CALORIFUGEAGE)
- Projection de laine de roche pour traitements coupe-feu - thermique - acoustique
- Faux-plafonds - Insonorisation

Devis gratuit

Qualifications nationales isolations

QUALIBAT EFF3 / CA7 - 3811 - 6121 - 7112 - 7132 - 7141 - 7142 - 7143

Trace

Bien plus que du transport

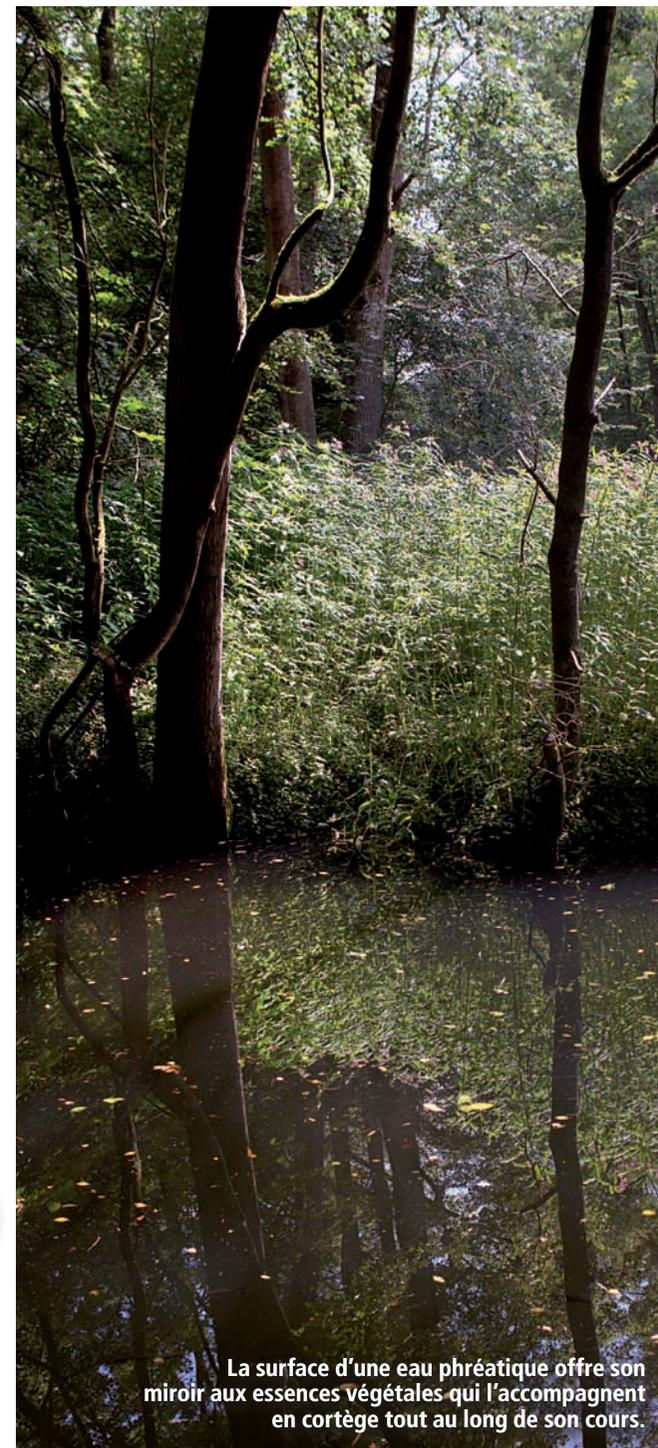
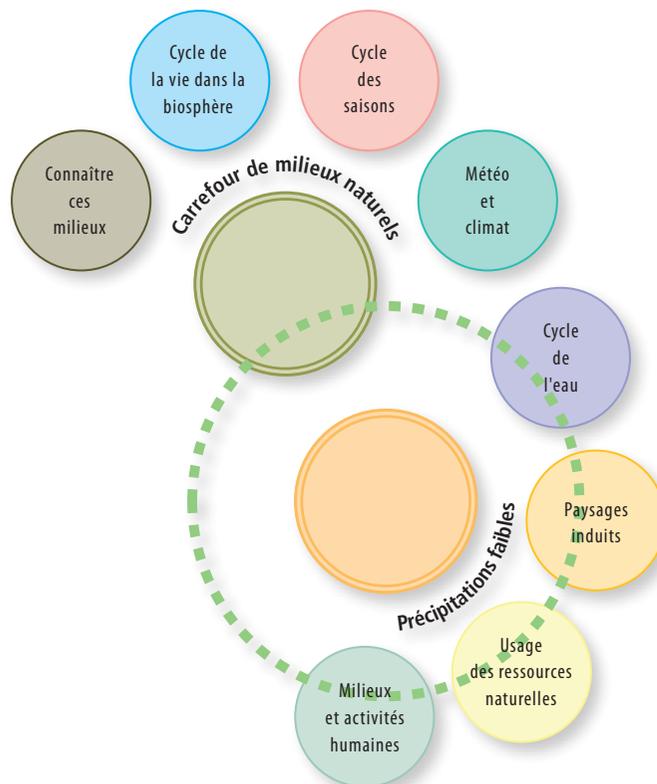


Plus d'infos : Allô Trace 03 89 20 80 80 - www.trace-colmar.fr

Pourtant, alors que les milieux naturels sont le réceptacle d'un faible niveau de précipitations, l'agglomération de Colmar est riche de biotopes humides (rieds, sources phréatiques, forêts alluviales), grâce à une autre caractéristique remarquable : la présence, à faible profondeur, des nappes des cours de l'Ill, de la Thur, de la Weiss, et surtout de la nappe phréatique du Rhin, plus grand aquifère européen marqué par la constance du volume de ressources disponibles.

A partir de cette caractéristique, une progression pédagogique se développe comme suit (voir schéma ci-dessous) :

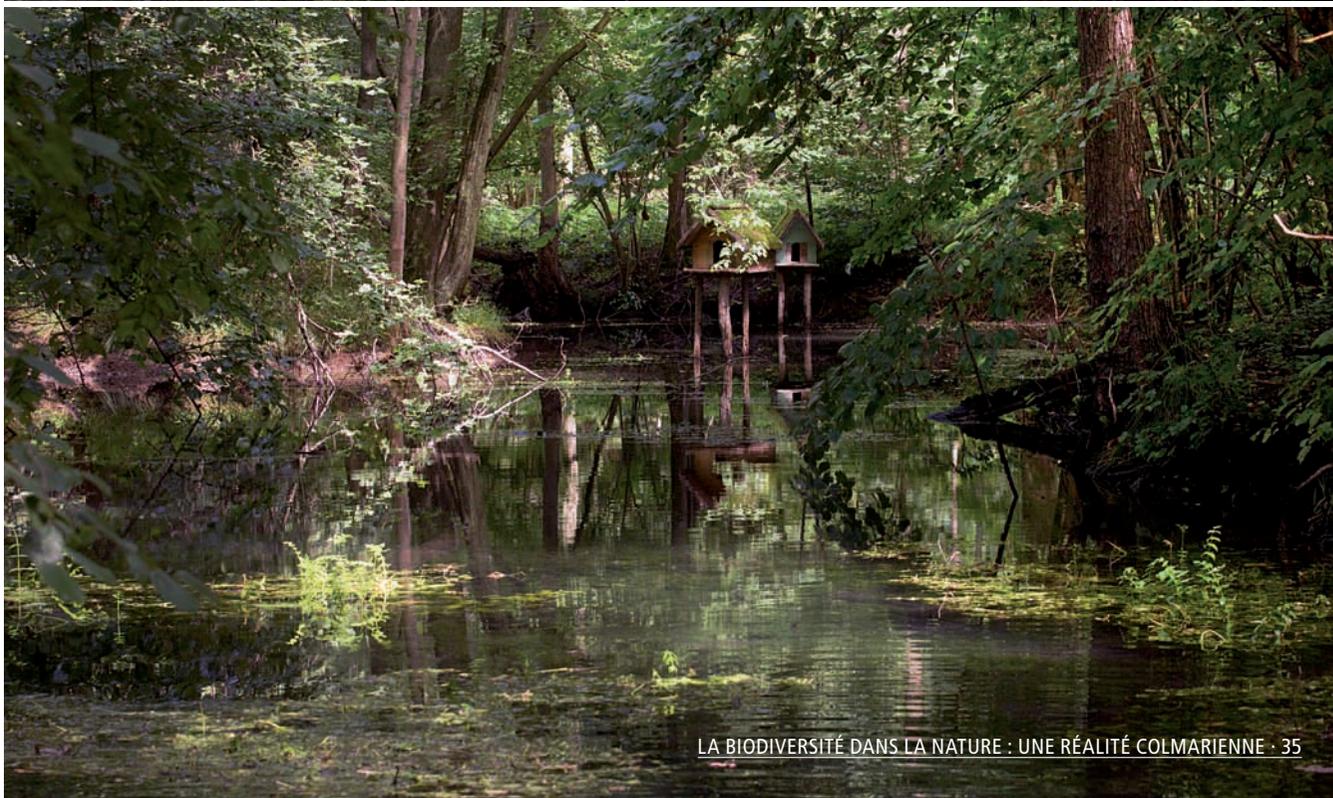
- Le « cycle de l'eau » ouvre donc une progression pédagogique autour de la deuxième caractéristique de l'environnement de l'agglomération. Ce cycle peut être appréhendé à différentes échelles de temps, géographiques, et d'observation ;
- Le cycle de l'eau sous-tend les « paysages induits ». L'on remarque notamment qu'à vol d'oiseau, quelques kilo-



La surface d'une eau phréatique offre son miroir aux essences végétales qui l'accompagnent en cortège tout au long de son cours.



En cultivant le jardin terrestre jusqu'aux tréfonds des forêts, l'homme y laisse des traces de son passage et de son activité.



19

Lundi
Montag
Monday

20

Mardi
Dienstag
Tuesday

21

Mercredi
Mittwoch
Wednesday

22

Jeudi
Donnerstag
Thursday

23

Vendredi
Freitag
Friday

24

Samedi
Samstag
Saturday

25

Dimanche
Sonntag
Sunday

Cabinet Delaroque
Société d'expertise comptable

L'accompagnement, au quotidien, de tous vos projets !

10 rue des Marchands - 68000 COLMAR
☎ 03 89 21 61 55 - 📠 03 89 21 61 59
cabinet@delaroque.fr - www.cabinetdelaroque.fr

Studio Créatif

CULTURE
velo
des vélos et des hommes®

Accessoires, textiles, chaussures...

Atelier d'entretien et de réparation toutes marques®

TREK
cannondale
SCOTT
LAPIERRE®

8 rue Timken ZI Nord
68000 COLMAR
03 89 27 41 13
68colmar@culturevelo.com
www.culturevelo.com

Profitez des Nouvelles Technologies... Gagnez du Temps et de l'Argent !

imprimerie numérique

S'Print Color la qualité la rapidité le service **Devis Rapide**

impression directe de vos fichiers informatiques
Mac/PC : Xpress, Illustrator, Photoshop, InDesign, Acrobat Pdf, Word, Publisher, Excel, PowerPoint, etc...

9, rue Lavoisier • Z.I. Nord • 68000 COLMAR
Tél. 03 89 41 06 82 • Fax 03 89 24 43 51
contact@sprintcolor.com • www.sprintcolor.com

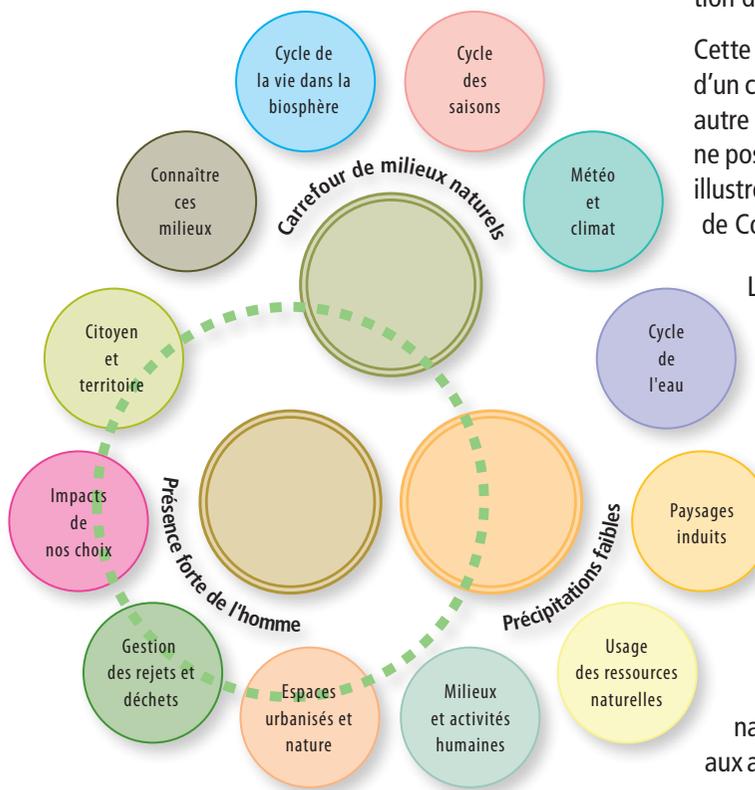
IMPRIM'VERT

FRIEDLING GRAPHIQUE

47 route de Lapoutroie - 68240 KAYSERSBERG
Tél. : 03 89 47 14 00 - www.friedling.fr

mètres seulement séparent le sommet du Hohneck (dont la rudesse du climat très arrosé et frais apparente le type d'habitat à ceux trouvés en Islande ou en Finlande), et les pelouses sèches situées au sommet des collines sous-vosgiennes, colonisées par des espèces végétales et animales acclimatées aux milieux pauvres et secs, et qui trouvent là, pour certaines d'entre elles, leur limite d'extension septentrionale (chêne pubescent, certaines orchis, ascalaphe, mante religieuse) ;

- Cependant, l'eau ne circule pas dans la biosphère avec une seule fonction écologique : l'homme fait « usage des ressources naturelles » et se sert de l'eau pour irriguer ses cultures, la draine pour assécher des milieux humides, l'utilise comme force motrice, pour se déplacer, pour boire ;
- Dans une démarche pédagogique, l'étape suivante de progression permet alors d'étudier les relations entre « milieux et activités humaines » en termes plus précis



(agriculture, viticulture, occupation et utilisation des sols pour le transport, la gestion de la forêt, etc.)... et de s'interroger sur ce qu'est la nature aujourd'hui, alors que tout milieu naturel est désormais plus ou moins transformé par l'action de l'homme.

Ce dernier thème des relations entre « milieux et activités humaines » boucle la progression pédagogique autour de la caractéristique de l'agglomération de Colmar liée au climat. Il nous rappelle que l'Alsace est une région très urbanisée (environ 3 Alsaciens sur 4 vivent en milieu urbain).

Or, la CAC (dans sa configuration en décembre 2011) a une forte densité de population avec 582,81 habitants/km², soit environ 5 fois plus que la densité moyenne française (2,75 fois plus que la densité moyenne alsacienne) : la « présence forte de l'homme » est donc une autre caractéristique de l'environnement du territoire de l'agglomération de Colmar.

Cette réalité ne s'accommode pas de l'idée qu'il y aurait, d'un côté, la ville comme milieu de vie des hommes et, d'un autre côté, la nature « naturante » dans laquelle l'homme ne pose jamais le pied : l'interpénétration des systèmes est illustrée par les cinq massifs forestiers de l'agglomération de Colmar qui pénètrent l'espace urbain, et inversement.

Les activités pédagogiques autour de cette nouvelle caractéristique peuvent progresser ainsi (voir schéma ci-contre) :

- **L'étude et la compréhension de la relation entre « espaces urbanisés et nature »** peut faire l'objet d'activités orientées vers la découverte patrimoniale et de la nature en ville (toponymie des noms de rue, l'eau dans la ville, la végétation en ville, l'adaptation de la faune au milieu urbain...)

- **La forte densité d'habitants** au kilomètre dans un environnement complexe au carrefour de milieux naturels engendre, par la production de déchets liée aux activités humaines, un impact sans doute considérable



Un couple de cigognes au sommet de la Collégiale St Martin.

sur l'environnement. Ces déchets sont variés : rejets de gaz dans l'atmosphère, ordures, eaux usées, compaction des sols... pourquoi et comment se fait cette « gestion des rejets et déchets » ? Comment produire moins de rejets et de déchets ? Comment consommer moins d'énergie non renouvelable au profit des énergies renouvelables ?

- Les « impacts de nos choix » comportementaux peuvent alors être évoqués et offerts à notre compréhension, dans de nombreux domaines et pas seulement en terme d'environnement au sens restrictif du terme, mais bien sous l'angle d'approche du développement durable : il est en effet essentiel, pour préserver l'environnement ainsi que la qualité de notre cadre de vie, que chacun de nous soit amené à changer son comportement de consommateur en adoptant des gestes écocitoyens, mais également en agissant en faveur de l'environnement.

La contribution de chaque citoyen à l'exercice de ses droits et devoirs vis-à-vis de l'environnement ne peut se faire sans qu'il ait accès à l'éducation et/ou formation à l'environnement, ainsi que le souligne la charte de l'environnement dans la Constitution française.

- Le dernier thème abordé dans cette progression pédagogique autour de la « présence forte de l'homme » dans l'agglomération colmarienne concerne la relation entre « citoyen et territoire », dans le contexte particulier de la CAC en tant que territoire de projets auquel l'habitant doit s'identifier.



Le tri des déchets organiques chez les particuliers.

L'astuce du mois



Faites la vaisselle, lavez-vous les dents ou les mains, rasez-vous sans laisser couler l'eau.

L'économie peut atteindre 10 m³ par an et par personne.

Un brossage de dents peut consommer jusqu'à 12 litres d'eau !

A V R I L

AVRIL / APRIL / APRIL

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

aqua fitness
100% sport, 100% plaisir

2 rue de l'orge - 68124 LOGELBACH - 03 89 24 90 74
www.fitnesscolmar.com

mut'est
mutuellement votre

7 rue du Rempart
68000 COLMAR
03 89 41 52 77

En avril, ne te découvre pas d'un fil

Protégez ceux que vous aimez
Renseignez-vous sur nos contrats Dépendance, Obsèques...

Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité. Immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro SIREN 775 641 681

www.mutest.fr contact@mutest.fr

Acro Buggy Animations
Structures Gonflables et Trampolines

www.acro-buggy.fr

Vialis

La sérénité avec Vialis

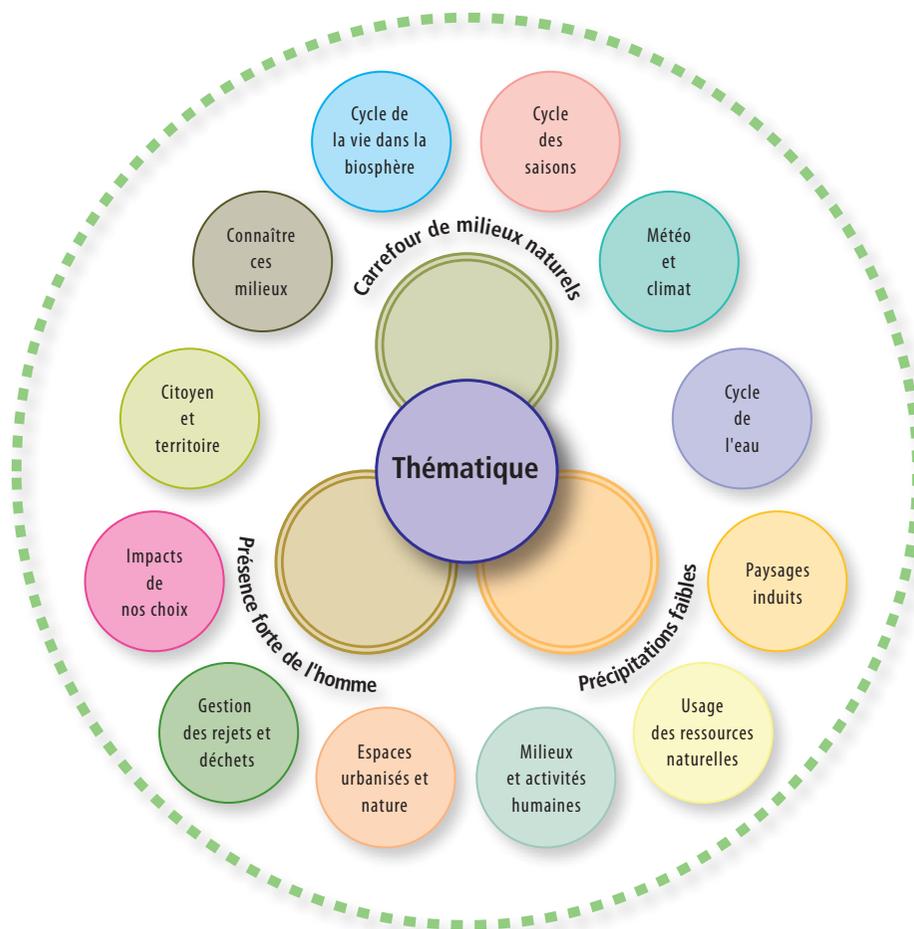
- Électricité et Gaz naturel
- TV par câble, Internet et Téléphonie
- Éclairage et Signalisation

10, rue des Bonnes Gens - BP 70187 - 68004 Colmar Cedex - Tél. : 03 89 24 60 50
Mail : info@calixo.net - www.vialis.tm.fr - www.calixo.net - www.eco-reflexes.fr - L'énergie est notre avenir, économisons-la !

FRIEDLING GRAPHIQUE

47 route de Lapoutroie - 68240 KAYSERSBERG
Tél. : 03 89 47 14 00 - www.friedling.fr

Les programmes pédagogiques triennaux de l'Observatoire de la nature se fondent sur la thématique qui s'articule autour de trois spécificités du territoire de la CAC.



La biodiversité dans la nature est une réalité dont chacun peut profiter à tout moment. Mais cette biodiversité se retrouve également dans les différents espaces verts (parcs, squares...) qui agrémentent la ville.

Le Service des Espaces Verts : un service en pleine nature

Le Service des Espaces Verts produit en moyenne chaque année à partir de boutures, graines ou jeunes plants en micro mottes : 180 000 plantes annuelles et arbustes à fleurs (pour fleurissement été) et 130 000 bisannuelles et bulbes (fleurissement automne et printemps). Ces plantes sont destinées au fleurissement des 134 mas-

sifs floraux et 1 154 bacs, jardinières et suspensions. Le fleurissement de la Ville de Colmar est réparti sur l'ensemble de la ville, chaque quartier bénéficie de points de fleurissement, avec une progression de la densité des entrées de ville vers le centre et les quartiers historiques. Le centre de production est composé sur une surface de

2,12 ha, de tunnels et de serres classiques d'une superficie de 4860 m².

Le fleurissement à Colmar se veut diversifié. Chaque massif est une composition propre en forme, volume, hauteur et couleur, les plantes potagères y trouvent leur place ainsi que les graminées. Pour économiser l'eau et les opérations de désherbage, un paillage est mis en place au sol.

La surface des espaces verts par habitant est de 17,16 m². Les 11 069 arbres qui bordent nos 461 rues sont essentiellement composés de : *Acer Pseudoplatanus* ; de *Tillia Euchlora* et *Platyphyllos*, de *Robinia Pseudoaccacia* ; de *Pyrus Calleriana*, de *Platanus Acerifolia* ...

Le label 4 fleurs

Colmar est classée 4 fleurs depuis 1986 – Grand prix national en 1999 et renouvelé 3 fois jusqu'en 2008 (date à laquelle ce label a été supprimé).

Les communes 4 fleurs sont visitées tous les 3 ans par un Jury National composé de 4 personnes. Ce jury évalue, selon une grille d'appréciation et plusieurs critères, non seulement le fleurissement mais également le patrimoine paysager et végétal, le cadre de vie et les actions engagées dans le cadre du développement durable, les animations et la valorisation touristique par le biais du fleurissement.



Semaine 13

MARS - AVRIL 2012

26

Lundi
Montag
Monday

27

Mardi
Dienstag
Tuesday

28

Mercredi
Mittwoch
Wednesday

29

Jeudi
Donnerstag
Thursday

30

Vendredi
Freitag
Friday

31

Samedi
Samstag
Saturday

1

Dimanche
Sonntag
Sunday



2 rue de l'orge - 68124 LOGELBACH - 03 89 24 90 74

www.fitnesscolmar.com

JOUEZ AUX
ACHATS
ET À LA SOURIS

1ÈRE LIVRAISON GRATUITE*, LES COURSES EN LIGNE MONOPRIX.FR

ON FAIT QUOI POUR VOUS AUJOURD'HUI? MONOPRIX.fr

*VALABLE UNIQUEMENT POUR LA 1ÈRE COMMANDE, DÈS 70€ D'ACHATS (HORS ARTICLES MODE) ET POUR TOUTE COMMANDE MODE DÈS 60€ D'ACHATS. VOIR CONDITIONS GÉNÉRALES DE LIVRAISON SUR MONOPRIX.FR.

Monoprix SA - SA au capital de 61 751 696€ - 14-16, rue Marc Bloch - 92110 Clichy - 552 018 020 R.C.S. Nanterre.

**NOUVEAU : EXPOSITION DE VÉRANDAS
DANS NOTRE SHOWROOM**



vérandalys

WWW.VERANDALYS.COM

1^{er} fabricant régional

24, rue Gay Lussac - 68000 COLMAR - Tél : 03 89 27 25 11

Ouvert tous les matins sauf le mardi et sur rdv les après-midi



47 route de Lapoutroie - 68240 KAYSERSBERG

Tél. : 03 89 47 14 00 - www.friedling.fr

Les parcs et les squares

Le parc du Château d'Eau

Au début de la période de l'annexion, des travaux de ni-



vement près du Lycée Bartholdi, préparent la nouvelle urbanisation en direction du Sud. Celle-ci, commence réellement sous le mandat du maire Camille Schlumberger à partir de 1880.

Un petit parc d'agrément en bordure d'une rue qui deviendra l'avenue Raymond Poincaré, sera le siège du Musée d'Histoire Naturelle inauguré en 1860 et servira de support au jardin d'essais de la société d'horticulture et de viticulture.

Ce jardin verra s'élever, de 1884 à 1886, l'imposant Château d'Eau de style « néo-médiéval » représentant un donjon de 12 mètres de diamètre et de 53 mètres de hauteur.

Ce château d'eau comporte un réservoir de 1 200 m³.

La superficie de ce parc est de 13 990 m².

De nombreux et très beaux arbres parmi les plus anciens de Colmar y sont plantés.

Ce parc renferme également la Roseraie créée en 2000.

Le Champ-de-Mars

A l'emplacement de l'actuel Champ-de-Mars fut aménagée en 1745, une promenade publique hors les murs de la ville.



aux exercices militaires de la Garde Nationale et des Voltairiens ainsi qu'aux cérémonies révolutionnaires. Le site devient le « Champ-de-Mars » en 1793.

Aménagé dans sa configuration actuelle sous le Premier Empire, le dessin des allées a pris l'apparence d'une croix de la Légion d'Honneur. Les allées sont bordées par une plantation de 193 tilleuls. Achevée en 1808, la partie Nord laissée libre aux manifestations patriotiques prit le nom de « Place Rapp » à partir de 1856, date de l'érection de la statue du Général Rapp.

Au centre du Champ-de-Mars, la fontaine dédiée à l'Amiral Bruat (œuvre de Bartholdi) a été édifiée en 1864. Important îlot de verdure et « poumon vert » à proximité immédiate du centre-ville, le Champ-de-Mars est un lieu de promenade privilégié. Véritable havre de fraîcheur, il est très prisé des touristes et des Colmariens.

Le parc du Champ-de-Mars couvre une superficie de 28 033 m².

Dénommée « Le Vanolles » en l'honneur de l'Intendant d'Alsace Barthélemy de Vanolles, cette promenade servait

Le square Adolphe Hirn

Cousin du célèbre Baron Haussmann, Gustave Adolphe Hirn était tout à la fois physicien, mathématicien, chimiste, astronome météorologiste, philosophe des Sciences et Membre de l'Institut.

Le square Hirn existait déjà à l'extérieur des remparts avant 1789. Il ne prit sa forme actuelle qu'à la fin du XIX^e siècle (entre 1882 et 1894). Son dessin rappelle un jardin à la française.

Ce jardin jouxte les bâtiments du lycée Bartholdi, ancien collège des Jésuites de 1698.

Le 6 octobre 2011, un nouveau fleurissement a été inauguré. En effet, en 2010, le projet « Des papillons dans mon lycée », voyait le jour, et avait pour objectif d'aménager des espaces verts favorables aux papillons. A la demande du lycée Bartholdi, la Ville de Colmar a ainsi modifié le fleurissement traditionnel du Square Hirn en une prairie mellifère. Cette expérimentation doit durer 5 ans.

Le parc Saint-François-Xavier

Situé à Colmar dans l'ancien centre religieux de la congrégation des Jésuites qui s'est installée à Colmar en 1926, ce parc de 9980 m², abrite quelques magnifiques arbres tels qu'un hêtre pleureur, un cyprès chauve, un *Ginkgo Biloba* ou un *Sequoia Gigantea*.

Ce parc appartenait, à la fin du XIX^e siècle à une famille d'horticulteurs-pépiniéristes d'où la présence de ces arbres plus que centenaires.

La propriété était traversée par un cours d'eau, ce qui a permis au cyprès chauve de se développer, avec sa particularité : les pneumatophores qui sont des excroissances racinaires.

Structuré par ces grands arbres, le parc est un lieu de promenade idéal permettant de flâner à l'ombre, de s'isoler pour lire, de se reposer ou de méditer. Une aire de jeux permet aux parents et grands-parents d'y accompagner leurs petits.

Au cœur du parc se trouve une maisonnette alsacienne « la Chartreuse » où deux familles ont vécu de 1914 à 1926.



Après 1926, cette petite maison sera le local d'une troupe de scouts, puis un atelier de menuiserie. Après la guerre de 1939-1945, cet atelier est devenu un dépôt. Les Jésuites en ont fait un lieu de silence, de retraite et de méditation après l'avoir réhabilité en 1985.

Autour de cette maison, la végétation est laissée volontairement sauvage pour lui conférer un environnement champêtre.

Le jardin Méquillet

Situé rue Camille Schlumberger, le jardin Méquillet est un très ancien jardin public. Il a la particularité d'être à proximité immédiate du centre-ville. Adapté plus particulière-

Semaine 14

AVRIL 2012

2

Lundi
Montag
Monday

3

Mardi
Dienstag
Tuesday

4

Mercredi
Mittwoch
Wednesday

5

Jeudi
Donnerstag
Thursday

6

Vendredi
Freitag
Friday

7

Samedi
Samstag
Saturday

8

Dimanche
Sonntag
Sunday

PETIT TRAIN TOURISTIQUE DE COLMAR



découvrez
COLMAR
toute
l'année!

Renseignements & réservations

Sarl TRAIN'S
2 rue Chauffour - F-68000 COLMAR
☎ +33 (0)3 89 24 19 82 (Semaine)
☎ +33 (0)6 47 02 74 43
(uniquement samedi & dimanche)
☎ +33 (0)3 89 41 50 34
✉ contact@colmarentrain.fr
www.colmarentrain.fr

Départ Quai de la Sinn/Musée Unterlinden
pour un minimum de 15 personnes.
Circuit 7 kilomètres environ.
Durée 35 minutes environ.



Les arbres dans la jungle urbaine

En accord avec sa politique de développement durable, la municipalité essaie au maximum de préserver les arbres en ville. Il faut savoir qu'il y a 12 709 arbres à Colmar, chiffre comprenant les parcs et les alignements, ce qui fait en moyenne un arbre pour 5 à 6 Colmariens.

La politique de la Ville

Tous les ans la Ville met en place des programmes de replantation. Ainsi environ 200 arbres sont plantés chaque année afin de remplacer ceux qui ont été retirés pour cause de maladie, d'accident ou par sécurité.

Les arbres déplantés ne sont pas jetés mais sont récupérés par l'association La Manne qui les transforme en bois de chauffage. La Ville favorise aussi certaines espèces d'arbres qui sont plus résistantes et moins allergènes que d'autres. Ainsi elle privilégie les tilleuls et les platanes, entre autres.

L'importance des arbres

Un arbre adulte c'est :

- 1 700 grammes par heure d'oxygène libéré,
- 2 000 à 3 000 grammes par heure de gaz carbonique absorbé,
- 200 à 300 litres par jour d'eau pompée et évaporée,
- 100 à 200 kilos par an de poussière fixée.

Mais l'arbre, dont les branches et les feuillages font chanter le vent, c'est aussi cet être qui nous repose, nous abrite, créé de l'ombre, découpe la lumière et structure le paysage.

Les difficultés de survie des arbres en ville

Une étude réalisée par les élèves de l'IUT de Colmar section « Génie Biologique », a démontré que 90 % des arbres en ville sont malades. Plusieurs causes peuvent être à l'origine de ces maladies. La plus connue est la pollution, mais ce n'est pas la seule.

Le microclimat, les courants d'air (lorsque l'arbre est placé entre deux immeubles), les racines asphyxiées par le béton et les enrobés, les dégradations (les travaux, le fait de graver l'écorce...), l'élagage drastique, sont autant de causes qui peuvent entraîner des maladies.

Suite de la page 41

ment aux familles avec enfants, il est entièrement clos et est équipé d'un multijeu avec pour thème « le cirque ».

Ce jardin a été conçu en 1860 par le Docteur Wimpffen. Il appartenait à la famille Méquillet. Tout d'abord Camille Méquillet, avocat à la Cour Impériale de Colmar (1832-1918) puis à sa fille Fanny (1863-1950) qui légua le jardin en 1946 à la Ville de Colmar. De nombreux et beaux arbres sont présents dans ce jardin, en particulier un érable sycomore de 1864. Ce jardin était équipé d'une pataugeoire, mais pour être en conformité compte tenu des nouvelles règles de sécurité et d'hygiène, celle-ci a dû être supprimée. La superficie de ce jardin est de 5 753 m².

La Montagne-Verte

Ce square occupe le site d'une ancienne école, elle-même édifée sur le jardin de l'ancien Hôpital. Il sert également d'emplacement pour la foire aux vins dans le prolongement du marché couvert. Après 1975, il a retrouvé sa fonction première : être un jardin.

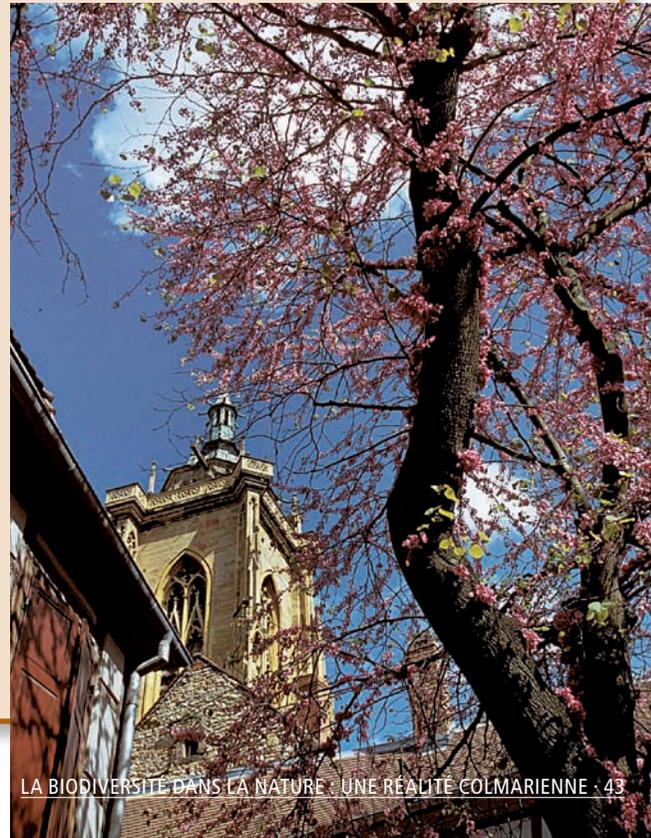
Sur ce jardin et son prolongement se trouvent de nombreux arbres, notamment un imposant peuplier d'Italie de 1919 et un magnifique *Sophora Japonica* de 1877 qui lui confèrent cet aspect ombragé et frais particulièrement apprécié en été. Une aire de jeux pour enfants jusqu'à 12 ans y a été aménagée. La superficie de ce jardin est de 3 273 m².

Le square des « Malgré Nous »

Aménagé dans l'enceinte de l'ancien Hôpital militaire Baur, rue Edouard Benes, ce jardin au dessin souple et entièrement clos est un jardin de quartier apprécié par ses nombreux utilisateurs. Une aire de jeux ayant pour thème « l'eau et le sable » y a été aménagée. Une zone de repos et un espace pour jeux de boules invitent toutes les générations à s'y rencontrer.

La superficie de ce jardin est de 5 032 m².

Quelques arbres remarquables à Colmar



- **Le Maclura**, ou « oranger des Osages », situé boulevard du Général Leclerc, est le seul arbre de cette espèce à Colmar. Il a environ 40 ou 50 ans et mesure 15 à 20 mètres. Sa cime est ample et arrondie et son fruit, non comestible, ressemble à une orange (en haut à droite),
- **L'arbre de Judée**, situé Place de la Cathédrale, dans la cour Waldner-Stephan, est certainement l'arbre le plus ancien du Haut-Rhin. Il aurait été planté en 1791. Cet arbre a pour caractéristique principale de fleurir en avril (ci-contre),
- **Le hêtre pleureur**, situé dans le Parc Saint-François-Xavier, a plus d'un siècle. Il peut atteindre 25 à 30 mètres (ci-dessus),
- **Le cyprès chauve**, situé dans le Parc Saint-François-Xavier, possède la particularité d'avoir des racines dites « pneumatophores », c'est-à-dire qui sortent de terre pour respirer.

Semaine 15

AVRIL 2012

9

Lundi
Montag
Monday

10

Mardi
Dienstag
Tuesday

11

Mercredi
Mittwoch
Wednesday

12

Jeudi
Donnerstag
Thursday

13

Vendredi
Freitag
Friday

14

Samedi
Samstag
Saturday

15

Dimanche
Sonntag
Sunday

NOTES



La source phréatique
du Riedbrunnen.



L'eau à Colmar : une ressource de qualité

Depuis des années, la Ville de Colmar a déployé dans le domaine de l'Eau, des efforts considérables dans l'objectif de préserver, économiser, sécuriser et valoriser les ressources locales dont elle dispose.

Elle a fait ainsi le choix de la diversité et de la sécurisation de son approvisionnement en eau potable à travers la réalisation par la CAC du nouveau champ captant du Kastenwald. Elle a choisi aussi de garantir la qualité de l'eau distribuée tout en contenant le prix pour l'usager.

Elle s'efforce également d'assurer une gestion des eaux pluviales, adaptée aux configurations locales, en incitant à leur récupération et en favorisant leur infiltration ou leur retour au milieu naturel.

L'action menée par la Ville de Colmar en matière de développement durable passe également par la préservation de la qualité des eaux souterraines et superficielles. Celle-ci se traduit par la mise en œuvre d'un système d'assainissement et d'épuration performant.

L'eau est gérée par la Colmarienne des Eaux, Société d'Economie Mixte (SEM) qui dépend entièrement de la CAC depuis 2004.

Le droit de regard des collectivités est assuré par les élus installés comme administrateurs siégeant au sein du Conseil d'Administration de la SEM. Ce conseil décide de tous les choix de gestion.

Le prix de l'eau est fixé annuellement par la CAC. Les factures sont établies par la CDE pour le compte de la CAC. Les recettes sont reversées intégralement à la collectivité.

Le prix de l'eau à Colmar est, en 2011, de 2,74 €/m³TTC*, ce qui en fait l'un des prix les moins élevés au niveau national. A titre de comparaison, Strasbourg et Mulhouse affichent respectivement un prix au m³ de 3,14 € et 4,01 € pour une eau provenant de la nappe phréatique.

A Colmar, l'eau est excellente, légèrement calcaire. Elle ne contient aucune molécule médicamenteuse. Buvez-la sans hésiter !

Michel BARDOTTO,
Conseiller Municipal délégué,
Président de la Colmarienne des Eaux

*Eau et assainissement. Sur la base d'une consommation de 120 m³ par an.

Semaine 16

AVRIL 2012

16

Lundi
Montag
Monday

17

Mardi
Dienstag
Tuesday

18

Mercredi
Mittwoch
Wednesday

19

Judi
Donnerstag
Thursday

20

Vendredi
Freitag
Friday

21

Samedi
Samstag
Saturday

22

Dimanche
Sonntag
Sunday

4. L'eau à Colmar

Une ressource de qualité



Les rivières

Dans le cadre du cycle de l'eau, les rivières et cours d'eau sont des écosystèmes importants qui permettent de visualiser toute l'importance que l'eau représente comme élément indispensable à la vie. La municipalité s'est donc engagée à promouvoir le rôle essentiel des cours d'eaux. Cela s'est

traduit par la réalisation d'opérations originales de mise en valeur et de restitution aux rivières de leurs fonctions de lieux de vie où la biodiversité peut se développer.

La Promenade de la Lauch

La renaturation des cours d'eau a démarré en 1998 avec la Lauch. Cette dernière constitue une « coulée verte et

bleue» qui a bénéficié de la création d'un parcours cyclable et piétonnier faisant la liaison vers le quartier des Maraîchers. Cet espace conçu comme une promenade bucolique pour l'ensemble des Colmariens ravit les cyclistes comme les piétons, qui peuvent cheminer le long de cette rivière en toute quiétude. Les jardins, prés, petits massifs de roseaux, cultures le long des berges forment avec la rivière un ensemble remarquable.

Un projet de liaison entre la route de Rouffach et le chemin de la Speck apparaissait déjà dans la version du Plan d'Occupation des Sols (POS) de 1983 afin de favoriser les échanges entre les quartiers Sud et Maraîchers. Dans le cadre des travaux en cours de réalisation, le caractère champêtre de la promenade de la Lauch ou Lauchwerb sera conservé.

Le pont franchissant la Lauch entre les rues des Nénuphars et des Anémones, profitera d'un aménagement végétal lui permettant de s'intégrer parfaitement dans son environnement.

Le méandre de la Lauch

Bien que leurs berges soient parfois recouvertes d'une vé-

gétation leur donnant un aspect naturel, les cours d'eau qui traversent la ville sont canalisés. Or, ces aménagements ont accordé la priorité à l'écoulement des eaux, au détriment de l'équilibre des milieux naturels, en réduisant à leur portion congrue, d'une part, les lieux de refuge et de reproduction de la faune piscicole et, d'autre part, les annexes aquatiques et les mares qui hébergent une multitude de formes animales et végétales. Ainsi, le long de la rue de la Digue, face au collège Berlioz et au débouché de la nouvelle passerelle sur la Lauch, se trouvait un ancien méandre de la Lauch qui, tout en étant encore bien existant sur le terrain, n'était plus alimenté par le cours d'eau après que celui-ci ait été canalisé.

Le percement de la digue et la mise en place d'une buse et d'une vanne de régulation ont permis de reconnecter cet ample méandre avec le cours de la Lauch : depuis 2006, et à l'initiative de la CAC qui a inscrit cette action parmi ses tout premiers projets environnementaux, l'eau irrigue à nouveau ce bel îlot de verdure. Cet aménagement permet une occupation piscicole avec, notamment, la création d'une frayère à brochets et les conditions pour la colonisation du site par une végétation de milieu humide



23

Lundi
Montag
Monday

24

Mardi
Dienstag
Tuesday

25

Mercredi
Mittwoch
Wednesday

26

Jeudi
Donnerstag
Thursday

27

Vendredi
Freitag
Friday

28

Samedi
Samstag
Saturday

29

Dimanche
Sonntag
Sunday

Heure & MONTRES

LE PLUS GRAND UNIVERS DE LA MONTRE ET UN SERVICE APRÈS VENTE DE QUALITÉ

UNE CINQUANTAINE DE MARQUES DONT



Heure & MONTRES

4 place de l'École - 68000 COLMAR
Tél. 03 89 21 75 55

VENEZ DÉCOUVRIR NOS SOLUTIONS TÉLÉPHONIE

Crédit Mutuel Colmar St Joseph
Place Saint-Joseph - 68000 Colmar
Tél. : 08 20 80 97 89*

Crédit Mutuel Bartholdi
2, place de la Cathédrale - 68027 Colmar Cedex
Agences : 16, rue du Rempart - 68000 Colmar
28, rue Turenne - 68000 Colmar
Tél. : 08 20 81 10 81*

Crédit Mutuel Colmar Pasteur
16 b, avenue de la Liberté - 68000 Colmar
Tél. : 08 20 80 42 47*

Crédit Mutuel Enseignant
9, place de Lattre de Tassigny - 68027 Colmar Cedex
Tél. : 08 20 00 08 96*

Crédit Mutuel Mobile est un service de l'opérateur NRJ Mobile proposé par le Crédit Mutuel.

*0,12€ TTC/min



Le Brennbaechlein en bordure de la place Scheurer-Kestner.

(roselière, prairie à graminées, etc.), et la faune associée (grenouilles, tritons).

A terme, l'objectif initial de restauration d'un milieu humide et de création d'une frayère à brochets contribuera donc plus largement à l'amélioration de la qualité de l'espace naturel aux portes de la ville.

La renaturation du Brennbaechlein

Dans le même état d'esprit, le cours d'eau Brennbaechlein, s'écoulant le long de la place Scheurer-Kestner, a fait l'objet d'une renaturation agrémentant esthétiquement le site et permettant de rétablir les vocations du cours d'eau.



Sources phréatiques : d'importants travaux écologiques.

D'une morphologie rectiligne suite aux aménagements antérieurs, le lit mineur du cours d'eau a été repris afin de laisser un fuseau de mobilité à l'eau.

Cela s'est traduit par un écoulement préférentiel sous la forme de petits méandres.

En outre, ce « méandrage » a été accompagné d'une revégétalisation importante des berges afin de restaurer des habitats et développer la biodiversité.

La restauration des sources phréatiques du Riedbrunnen

Plus récemment, des travaux écologiques ont été réalisés pour remettre en état le Riedbrunnen (rivière qui prend sa source au niveau du Lindengraben, sur des parcelles appartenant à la Ville de Colmar et qui se jette dans l'Ill au nord d'Ilhausern).

Ces travaux initiés en 2007 ont consisté en la restauration des berges sur une longueur de 2 km : tri sélectif de la végétation, enlèvement des embâcles bloquant l'écoulement naturel du ruisseau, évacuation des déchets.

Les embâcles ont été chargés sur un camion équipé d'un broyeur pour une valorisation en bois énergie.

L'astuce du mois



Adaptez la taille du brûleur (ou de la plaque chauffante) à celle du récipient : le diamètre du brûleur doit être légèrement inférieur à celui du récipient (3/4 idéalement) et utilisez un couvercle, vous gagnerez du temps et de l'énergie !

M A I

MAI / MAI / MAY

L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			



2 rue de l'orge - 68124 LOGELBACH - 03 89 24 90 74
www.fitnesscolmar.com



Mai fleuri,
an réjoui

7 rue du Rempart
68000 COLMAR
03 89 41 52 77 
mut'est
mutuellement vôtre

Provoquez la chance
de demain en étant
prévoyant aujourd'hui
Garanties Indemnités journalières
- Invalidité - Décès

Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité.
Immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro SIREN 775 641 681

www.mutest.fr contact@mutest.fr



Auto Comptoir Colmarien



Il s'ent tout pour moi!

Pièces Automobiles toutes marques

Carrosserie - Peinture - Outillage - Equipements de garages

34 rue de la Fecht - 68000 Colmar
Tél. 03 89 24 06 71 - Fax 03 89 24 05 46
Site www.acc-colmar.fr
E-mail auto.comptoir@wanadoo.fr

Freins - Filtres - Huiles - Courroies - Batteries - Echappements - Amortisseurs...



IMPRIMÉS DE PRESTIGE
BROCHURES
CATALOGUES
DÉPLIANTS
PLV
PACKAGING
PRODUITS MARKETING DIRECT



47 route de Lapoutroie - 68240 KAYSERSBERG
Tél. : 03 89 47 14 00 - www.friedling.fr
Email : sylvie.edel@friedling.fr

MOBA



MEUBLES - SALONS - LITERIES

Place de la Cathédrale - COLMAR - Tél. 03 89 41 20 75 - www.moba.fr



47 route de Lapoutroie - 68240 KAYSERSBERG
Tél. : 03 89 47 14 00 - www.friedling.fr

Le plan bleu de la Ville de Colmar

Ce plan figure parmi les quarante actions mises en œuvre depuis 2009 dans le cadre de l'Agenda 21 de la Ville de Colmar.



Il consiste, depuis une dizaine d'années, à mener des études, lors de chaque aménagement, pour faire ressortir l'eau dans les rues (la place des Martyrs, la Grand Rue en sont de parfaits exemples), dans les espaces verts et les fontaines...

Le récent réaménagement de la **rue de l'Eglise**, avec la mise en valeur du cours d'eau, participe de la volonté de la Ville de faire ressortir en plusieurs points du centre-ville la rivière pour embellir le centre historique mais aussi mettre en valeur cet élément indispensable à la vie qu'est l'eau.

Par ailleurs, des seuils ont été mis en place dans le cours d'eau. Ils contribuent à une meilleure oxygénation de cette rivière en favorisant les échanges avec l'air et améliorent ainsi la qualité de l'eau. Enfin, de par la pente présente dans la rue et les remous observés à la base des seuils, l'écoulement n'est pas sans rappeler celui d'un torrent de montagne.



La gestion des eaux pluviales

A Colmar, la majorité des eaux pluviales sont collectées par des collecteurs unitaires qui acheminent également les eaux usées ménagères et industrielles vers la station d'épuration. Par forte pluie, les réseaux ne sont pas en capacité d'amener toute l'eau au même moment vers la station d'épuration. C'est pourquoi des déversoirs d'orage entrent en action pour diriger les excédents vers les cours d'eau.

Pour diminuer l'impact de ces événements pluvieux sur le milieu naturel et protéger les habitations des inondations, la CAC et la Ville de Colmar se sont engagées dans une politique de réduction et de maîtrise des flux d'eaux pluviales.

Le premier principe mis en œuvre est la **limitation à la source** : ainsi, toutes les eaux pluviales qui peuvent être traitées localement ne sont pas dirigées vers le réseau de collecte unitaire. D'où des économies d'énergie liées au pompage et au traitement de ces eaux par la station d'épuration. Ce principe est mis en œuvre par les actions suivantes :

1. Une infiltration systématique des eaux pluviales de toiture

Le règlement d'assainissement de la CAC prévoit une infiltration systématique des eaux pluviales de toiture pour les nouvelles constructions par le biais de puits ou de tranchées d'infiltration.

Dans le cadre de son Agenda 21, la Ville de Colmar encourage également la récupération des eaux de pluie en proposant une participation pour l'achat de cuves de récupération - remboursement (plafonné à 100€) de 25 %



du coût d'achat de la fourniture du ou des réceptacles d'une capacité minimale de 500 litres.

2. La création de réseaux séparatifs, par exemple :

- La création d'un réseau d'eaux pluviales dans le secteur Niederau – Dreisteinweg - Schoenenwerd avec un rejet des eaux traitées dans la Lauch



La première tranche de travaux réalisée en 2010 – 2011 permet de collecter 1,6 ha de voirie. A terme un réseau d'eaux pluviales de diamètre 300 mm à 1200 mm collectera les 2,9 ha de voirie. Les eaux pluviales sont traitées par un ouvrage de séparation d'hydrocarbures qui permet leur rejet dans la Lauch.

- La création d'un réseau d'eaux pluviales dans la voie Frédéric Hartmann (accès Liebherr Mining).

Dans le cadre de la création de la voie d'accès à la zone économique de l'aérodrome (rue Frédéric Hartmann), la Ville de Colmar a choisi de collecter les eaux pluviales dans un réseau séparatif. Les eaux pluviales sont traitées par des ouvrages de débouage et de sépa-

Semaine 18

AVRIL - MAI 2012

30

Lundi
Montag
Monday

1

Mardi
Dienstag
Tuesday

2

Mercredi
Mittwoch
Wednesday

23

Jeudi
Donnerstag
Thursday

4

Vendredi
Freitag
Friday

5

Samedi
Samstag
Saturday

6

Dimanche
Sonntag
Sunday



2 rue de l'orge - 68124 LOGELBACH - 03 89 24 90 74
www.fitnesscolmar.com



Vente et affûtage d'outils pour machines à BOIS, PVC, et ALU

Leitz Sàrl Colmar

8, rue E. Schwoerer - BP 51239
68012 Colmar Cedex
☎ 03 89 21 08 00
☎ 03 89 23 14 05
✉ leitz-france@leitz.org
Internet: www.leitz.fr

Fiabilité et professionnalisme à votre service

Vente
→ Outils standards
→ Outils sur mesure
→ Conseils techniques

Affûtage
→ Prise en charge
→ Affûtage
→ Livraison



Arthurimmo.com

LE RESEAU NATIONAL IMMOBILIER 100% EXPERT

AGENCE IGOR ELIE IMMOBILIER - 03 89 23 30 53
27 rue Kléber 68000 COLMAR
Retrouvez tous nos biens sur arthurimmo-colmar.com

VENTE - LOCATION - EXPERTISE



KUNEGEL

Notre métier, Vous transporter



42, rue des Jardins • 68000 Colmar
Tél. 03 89 24 65 65
kunegel@l-k.fr • www.l-k.fr

- ✓ conception environnementale,
- ✓ faisabilité énergies renouvelables,
- ✓ études bâtiments basse consommation et énergie positive,
- ✓ projet d'urbanisme durable



ingénierie du développement durable

52 rue du Prunier
F - 68000 Colmar
Tél. 03.89.41.23.74
www.otelio.fr



47 route de Lapoutroie - 68240 KAYSERSBERG
Tél. : 03 89 47 14 00 - www.friedling.fr



Travaux de mise en place des tuyaux de stockage et d'évacuation d'eaux pluviales parking Dreyfus.

ration des hydrocarbures avant d'être évacuées dans le sous-sol par des tranchées d'infiltration d'une longueur cumulée de 640 m.

Le second principe mis en œuvre est la **limitation des rejets des déversoirs d'orage** par la création de bassins de retenue des eaux pluviales.

Afin de limiter les rejets des déversoirs d'orage vers les cours d'eau en cas de fortes pluies, la Ville de Colmar et la CAC ont créé des bassins de stockage des eaux pluviales.

Ces bassins ont un rôle de régulation et se vident petit à petit après une forte pluie.

On compte ainsi 14 bassins de retenue disposés sur le réseau de la Ville de Colmar permettant de stocker au total 10 160 m³ d'eau.

Pour parfaire la gestion des eaux pluviales, la CAC mène également une étude de l'autosurveillance des déversoirs d'orage. Cette étude permettra de quantifier les déversements dans les cours d'eaux.

L'alimentation en eau potable

Dans le cadre du cycle de l'eau, le service public d'eau potable permet l'alimentation en eau des immeubles et bâtiments par l'intermédiaire de conduites véhiculant l'eau potable depuis le lieu de prélèvement dans le milieu naturel jusqu'au robinet.

Afin de garantir la qualité de l'eau distribuée et d'en sécuriser l'approvisionnement, un nouveau champ captant (le troisième alimentant la Ville de Colmar) a été réalisé au



Le nouveau champ captant du Kastenwald, à l'est de Colmar.

lieu-dit Kastenwald, pour un coût de 10,6 M€^{HT}, en complément des deux champs captants historiques aux lieudits Neuland et Dornig. Cette opération a bénéficié du concours de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse à hauteur de 3,5 M€.

Ce nouveau champ captant répond à une diversification des ressources afin que l'utilisation du réseau colmarien existant (plus de 300 km) continue à être pérenne.

Lors des réflexions sur la conception de ce nouveau champ captant, il a été décidé que les forages puisant l'eau dans la nappe d'Alsace auraient une profondeur de l'ordre de 100 m afin de prélever une eau de qualité constante avec de faibles risques de contamination bactériologique. Ce surcoût permet de garantir durablement une eau de qualité aux usagers colmariens et évite ainsi la mise en place de traitements conséquents de « potabilisation ».

Depuis la mise en service de ce nouveau champ captant au mois de septembre 2009, un bilan des analyses d'eau réalisées sur le territoire de la CAC permet de constater :

- La baisse très sensible de la concentration en chlorures qui passe de 210 à 125 mg/l et, de manière associée, des taux de calcium et de sodium qui témoignent d'une eau moins minéralisée ;
- La baisse du taux de nitrates ;
- La baisse modérée du titre hydrométrique qui témoigne d'une eau moins calcaire.

Ce bilan illustre la très bonne qualité de l'eau distribuée sur le territoire.

Garantir la pérennité de l'investissement réalisé au Kastenwald nécessite cependant une vigilance dynamique auprès de tous les acteurs du cycle de l'eau (collectivités pour les voiries et les terrains de sport et de loisirs, chefs d'entreprises, particuliers, gestionnaires du réseau routier, etc.).

C'est pourquoi, parallèlement à la mise en service de ce nouveau champ captant, un programme de mesures préventives visant à concilier les activités situées en amont et la préservation de la qualité de la nappe a été engagé ;

dans cette perspective, une première phase a été engagée dès l'année 2008 avec la Chambre d'Agriculture du Haut-Rhin et la cogestion de Mesures Agro-environnementales Territorialisées (MAET) : ces mesures, en faveur de la qualité de l'eau, permettent la mise en œuvre sur le terrain d'une coopération de proximité indispensable à l'évolution des pratiques dans le monde agricole.

Enfin, outre la poursuite du programme d'actions relatives aux MAET, une deuxième phase d'actions a été engagée en 2011 dans l'aire d'alimentation du champ captant, afin d'éliminer tout risque lié à la qualité de la ressource en eau captée au Kastenwald : cette deuxième phase d'actions a pour objectifs de dresser l'état des lieux sur les sources de pollution avérées ou potentielles, de mener des investigations sur les sources potentielles de pollution, de s'assurer du suivi de la qualité de la nappe, et de mettre en place ou promouvoir des actions visant la prévention, la réduction ou la suppression des infiltrations en nappe.

En ce qui concerne les équipements constituant le réseau d'eau potable, la Ville s'est toujours orientée vers des choix de matériaux à vie longue même si ces derniers coûtent plus cher en investissement. Ainsi, la grande majorité des conduites transportant l'eau sous les routes est en matériau fonte ductile, dont la durée de vie peut dépasser 80 ans à l'inverse des conduites en matériau organique de synthèse. En outre, ce choix réduit la fréquence des travaux réalisés sur le réseau.

L'eau étant un bien précieux, il est nécessaire de veiller à ce qu'elle ne soit pas gaspillée. La Ville de Colmar, par l'intermédiaire des prestataires travaillant pour l'exploitation du réseau, veille donc à ce que le réseau d'eau potable ait un très bon rendement. A cette fin, il est organisé des campagnes de recherche de fuites, ces dernières pouvant être repérées par l'intermédiaire d'équipements capables d'entendre des bruits caractérisant une fuite le long des réseaux.

En 2010, la bonne maîtrise du réseau public de l'eau a permis d'obtenir un rendement de 84,4 %, ce qui correspond à un bon — voire un très bon — rendement. Cela signifie

7

Lundi
Montag
Monday

8

Mardi
Dienstag
Tuesday

9

Mercredi
Mittwoch
Wednesday

10

Jeudi
Donnerstag
Thursday

11

Vendredi
Freitag
Friday

12

Samedi
Samstag
Saturday

13

Dimanche
Sonntag
Sunday

DOMINIQUE CLAUDE

**BOULANGERIE - PÂTISSERIE - VIENNOISERIE
TRAITEUR - BISCUITERIE**

« Maison de qualité ARTISANALE »

à COLMAR, 4 adresses pour vous servir !!

LA SUCKETTE

25 rue St Léon (siège) - Tél. 03 89 79 19 14

L'ARTISANE

8 rue des Tanneurs - Tél. 03 89 23 38 42

L'ARLEQUIN

13 rue Robert Schumann - Tél. 03 89 79 78 13

CANNELLE

4 rue de la Bleith - Tél. 03 89 41 81 15

LUNCHS • APÉRITIFS • BUFFETS • MARIAGE • BAPTÊMES
SERVICES ENTREPRISES • ADMINISTRATIONS • ASSOCIATIONS

COLMAR CHARPENTES

CONSTRUCTION BOIS



- Maison ossature bois ■ Isolation BBC/Etanchéité à l'air
- Charpente traditionnelle et L.C ■ Aménagement extérieur

9 Allée Ettore Bugatti 68000 COLMAR Tél. 03 89 41 23 83
www.colmar-charpentes.com

La Colmarienne des Eaux est chargée par la Communauté d'Agglomération de Colmar de l'exploitation des 400 km de réseaux d'eau potable.

Afin de limiter le gaspillage et de faire des économies, la détection des fuites sur les réseaux d'eau potable est devenue une priorité.

Le rendement en eau potable

Le rendement du réseau de la Ville de Colmar est excellent car près de 85% de l'eau produite est consommée. Le souci de la collectivité et de la Colmarienne des Eaux est cependant de l'améliorer en permanence.

L'année dernière, environ 1 million de m³ d'eau n'a pas été vendu, ce qui correspond soit à des usages publics non enregistrés (utilisation de poteaux incendie, nettoyage de la voirie...) soit à des fuites sur le réseau.

Les moyens mis en œuvre pour réduire les fuites d'eau

Afin de réduire ces pertes, la Colmarienne des Eaux a délégué une équipe dans la recherche de fuites sur l'ensemble des canalisations.

Pour ce faire, elle utilise différentes méthodes.

La corrélation :

Sur le réseau sont disposés :

- 30 détecteurs de bruit mobiles qui sont déplacés tous les 2 jours,
- 96 détecteurs fixes qui permettent de pré-localiser les fuites sur un rayon de 100 à 500 mètres.

Les agents sont avertis dès qu'un bruit anormal est détecté.

La quantification :

Cette méthode permet de contrôler les volumes d'eau utilisés par les usagers d'un secteur donné.

Pendant la nuit, les agents envoient toute l'eau d'un secteur dans un seul conduit. Les volumes prélevés de nuit devraient être proches de zéro, ainsi tout volume d'eau important enregistré peut constituer une fuite dans le secteur concerné. Si la suspicion de fuite est avérée, c'est au tour de l'équipe de terrassement d'intervenir, pour réparer au plus vite la canalisation dégradée.





Mise en place de conduites en fonte ductile pour la distribution de l'eau potable, rue de Lausanne.

que 15,6 % de l'eau potable produite n'a pas pu être utilisée à un robinet. Au niveau national, et à titre de comparaison, le rendement moyen est inférieur à 78 % !

En outre, afin de pouvoir identifier les secteurs du réseau,

la Ville de Colmar, en partenariat avec la CAC, a lancé une politique pluriannuelle de mise en place de gros compteurs au sein du réseau de distribution. Un maillage adéquat de ce type d'équipements permettra d'identifier les secteurs où des fuites apparaissent. Un budget annuel moyen de 50 000 €^{HT} est associé à cette politique.

L'assainissement collectif

Le développement durable de la Ville en préservant la qualité des eaux souterraines et superficielles passe avant tout par un assainissement et une épuration des eaux usées de qualité.

Sur l'ensemble de la ville, on dénombre notamment :

- Un réseau d'une longueur de 198 km de canalisations d'assainissement et d'eaux pluviales, allant d'un diamètre de 20 cm à 2,40 m, collecte les eaux usées provenant des habitations et des industries (longueur de 313 km sur l'ensemble de la CAC).
- 25 stations de relèvement des eaux usées qui permettent le transport des eaux usées lorsque la topographie du terrain ne le permet plus.

Le réseau de la CAC permet en outre le transit des eaux usées des collectivités voisines des vallées de Munster et de Kaysersberg, de la plaine de l'Ill et du Ried Brun.

La protection de notre environnement nécessite le maintien à un niveau de fonctionnement très performant de ce système de collecte. La CAC met ainsi en œuvre une série d'actions permettant de garantir ce niveau de performance :

La surveillance du réseau

La CAC et l'exploitant des réseaux, la Colmarienne des Eaux, mènent continuellement une surveillance visuelle des différents ouvrages du réseau de collecte ; pour les parties non accessibles il est fait usage de robots munis de caméras afin de réaliser des inspections télévisées des collecteurs d'assainissement. Ainsi, environ 12 km de col-

14

Lundi
Montag
Monday

15

Mardi
Dienstag
Tuesday

16

Mercredi
Mittwoch
Wednesday

17

Jeudi
Donnerstag
Thursday

18

Vendredi
Freitag
Friday

19

Samedi
Samstag
Saturday

20

Dimanche
Sonntag
Sunday

1922 2012



ans

au service de
l'habitat social.



Une inspection télévisée de collecteur d'assainissement à l'aide d'un robot muni de caméras.

lecteurs sont inspectés tous les ans et un programme de surveillance et de maintenance préventive est mis en place sur toutes les stations de relèvement.

Le renouvellement des réseaux

Un programme d'investissement pour le renouvellement et la réhabilitation des collecteurs est engagé chaque année afin de maintenir le bon fonctionnement du système de collecte. La CAC investit ainsi chaque année des montants de l'ordre de 3,5 M€.



Le renouvellement
du réseau
par gainage.

Une exploitation performante du système d'assainissement

La CAC a confié l'exploitation des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales à la Colmarienne des Eaux. De nombreux outils permettent une exploitation optimale et performante des réseaux :

Un curage préventif des réseaux qui permet de maintenir le fonctionnement du système à tout moment. Tous les ans, la Colmarienne des Eaux réalise le curage d'environ 75 km de réseau, de l'ensemble des bassins de retenue, et de 12 000 avaloirs de chaussée. Les matières de curage sont retraitées à la station d'épuration de Colmar.

En matière d'engins de curage des réseaux, la Colmarienne des Eaux compte parmi les premières sociétés à se doter de combinés hydrocureurs à recyclage d'eau. L'équipement recycle l'eau usée pompée dans le réseau lors du curage pour continuer son opération. Ce procédé permet ainsi d'économiser de l'ordre de 19 000 m³ d'eau par an et de limiter la rotation des véhicules pour la vidange des matières de curage car celles-ci sont égouttées.

De surcroît, la Colmarienne des Eaux — déjà certifiée ISO 9001 pour la qualité de l'exploitation — va engager une démarche de certification environnementale Norme ISO 14 001. Cette démarche repose sur le principe d'amélioration continue de la performance environnementale par la maîtrise des impacts liés à l'activité d'exploitation.

L'assainissement non collectif

Sur l'ensemble du périmètre de la CAC, le taux de desserte des habitations par un réseau d'assainissement collectif est de 95,5 %. Pour les habitations non raccordées au réseau collectif, la dépollution doit être effectuée par une installation individuelle. Afin, là aussi, de pouvoir garantir un fonctionnement optimal des installations, la réglementation nationale sur l'eau impose un contrôle diagnostique et de bon fonctionnement.

La CAC a donc mis en place un Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC), qui a pour mission d'assurer les contrôles. L'objectif de ces contrôles est de mieux

protéger la santé publique, de préserver l'environnement et notre cadre de vie. La proximité de la nappe phréatique dans laquelle nous puisons notre eau potable renforce encore la pertinence de cet objectif.

En novembre 2011, environ 316 installations existantes ont été répertoriées à Colmar. Le contrôle initial de ces installations a débuté au printemps 2010 et s'est poursuivi durant toute l'année 2011.

Le traitement des eaux usées



L'ensemble des eaux usées collectées par les réseaux de la CAC sont finalement dirigées vers la station d'épuration de Colmar. La station d'épuration, gérée par le Syndicat Intercommunal de Traitement des Eaux Usées de Colmar et Environs, permet de traiter les eaux usées de 47 communes représentant 135 000 habitants des collectivités adhérentes suivantes :

- La Communauté d'Agglomération de Colmar
- La Communauté de Communes de la Vallée de Munster
- La Communauté de Commune de la Vallée de Kaysersberg (en partie)
- Le Syndicat Intercommunal de la Plaine de l'Ill
- Le Syndicat Mixte d'Assainissement du Vignoble
- La Communauté de Communes du Pays de Ried Brun (en partie)

Selon les années, la station d'épuration traite de 15,3 à 19,5 millions de m³ d'eaux usées et pluviales.

Semaine 21

21

Lundi
Montag
Monday

22

Mardi
Dienstag
Tuesday

23

Mercredi
Mittwoch
Wednesday

24

Jeudi
Donnerstag
Thursday

25

Vendredi
Freitag
Friday

26

Samedi
Samstag
Saturday

27

Dimanche
Sonntag
Sunday



2 rue de l'orge - 68124 LOGELBACH - 03 89 24 90 74
www.fitnesscolmar.com



Climatisation - Chauffage
Sanitaire

groupe
stihlé
la référence confort

Z1 Est - 17, rue Edouard Branly
68000 COLMAR
Tél : 03 89 21 06 40 - Fax : 03 89 41 11 59
Internet : www.graf-sa.com
Email : info@graf-sa.com

Cabinet Delaroque
Société d'expertise comptable

*L'accompagnement, au quotidien,
de tous vos projets !*

10 rue des Marchands - 68000 COLMAR
© 03 89 21 61 55 - ☎ 03 89 21 61 59
cabinet@delaroque.fr - www.cabinetdelaroque.fr



Déchetterie du Ladhof
Tél. 03 89 23 65 30

Déchetterie Europe
Tél. 03 89 27 50 93

Déchetterie de l'III
Tél. 06 75 76 25 53

172 rue du Ladhof - 68000 COLMAR
Tél. 03 89 21 09 50 - Fax 03 89 21 09 51
E-mail : info@rohr.fr - Internet : www.rohr.fr



47 route de Lapoutroie - 68240 KAYSERSBERG
Tél. : 03 89 47 14 00 - www.friedling.fr

Par ailleurs, la station d'épuration traite aussi les eaux usées industrielles ainsi que les eaux de vidange des fosses septiques des habitations non raccordées au réseau collectif.

Un traitement performant pour préserver la qualité de l'III

Les eaux usées qui arrivent à la station d'épuration subissent un traitement complet avant rejet vers l'III. Les normes de rejet sont encadrées par la réglementation et surveillées par le Préfet par l'intermédiaire du service de la police de l'eau.

Jusqu'à 6 300 m³ par heure d'eaux usées peuvent être traités selon les étapes suivantes :

- Dégrillage
- Dégraissage – dessablage
- Traitement biologique – consommation de la pollution par des bactéries maintenues dans les bassins d'anoxie (diminution ou suppression de l'oxygène dans les tissus) et d'aération
- Décantation (soutirage de boues)

Le système de traitement mis en place permet, selon les paramètres, d'atteindre un rendement d'épuration de 88 % à 97 %.

Un fonctionnement optimisé et contrôlé

La conduite de la station d'épuration est assurée par le groupement Colmarienne des Eaux / Lyonnaise des Eaux, dans le cadre d'un plan de management environnemental de la norme ISO 14001.

Le processus de traitement de l'eau est contrôlé au fil des différentes étapes par un ensemble de capteurs qui permettent un fonctionnement optimisé en termes d'énergie et de réactif. Le processus biologique mis en œuvre utilise différentes bactéries pour consommer la pollution dissoute dans les eaux usées. Il doit être constamment surveillé afin de garantir l'adéquation entre nombre de bactéries épuratrices et niveau de pollution.

Le maintien en activité des bactéries nécessite un apport d'oxygène constant par l'intermédiaire de surpresseurs d'air. La maîtrise de l'énergie électrique nécessaire à l'aération des bassins biologiques et des pompes qui représente 7 à 8 millions de kilowatts – heure par an est une préoccupation constante.

Afin de maîtriser au plus juste la qualité de l'épuration et la consommation d'énergie et de réactif, l'exploitant réalise une batterie de 30 tests de qualité d'eau par jour.



Chaque année, l'exploitant réalise environ 1 700 analyses sur l'eau en entrée et en sortie de station d'épuration afin de contrôler la qualité du traitement et de garantir la conformité du rejet vers l'Il.

Le recyclage des boues en agriculture

Les boues d'épuration constituent un sous-produit du

processus de traitement des eaux usées. Annuellement, la station d'épuration produit environ 18 000 tonnes de boues. Ces boues sont déshydratées et compostées.

Le compost obtenu est ensuite valorisé en agriculture dans le cadre d'un plan d'épandage qui garantit un suivi et une traçabilité des produits.

Le compost sert ainsi d'amendement en remplacement des engrais chimiques et apporte également une dose de matière organique au sol.



L'astuce du mois



Si vous avez un jardin, arrosez au crépuscule, avec un goutte-à-goutte (4 litres par heure au lieu de 12 litres par minutes : 180 fois moins !).

Recouvrez le sol au pied des plantes, des arbres et des arbustes d'un paillage ou de copeaux de bois pour absorber l'eau et conserver l'humidité.

J U I N

JUIN / JUNI / JUNE

L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	



2 rue de l'orge - 68124 LOGELBACH - 03 89 24 90 74
www.fitnesscolmar.com



Qui en juin se porte bien, au temps chaud ne craindra rien

7 rue du Rempart
68000 COLMAR
03 89 41 52 77
mut'est
mutuellement vôtre

Une multitude de possibilités : prenez le temps d'en discuter avec Mut'est
Complémentaire santé
prévoyance - épargne - retraite

Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité, immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro SIREN 775 641 681

www.mutest.fr contact@mutest.fr



Électricité H. Gilg & Cie

Rue des Saules
Zone d'activités « Les Erlen »
68920 WETTOLSHEIM
Tél. 03 89 20 84 94
Fax 03 89 20 84 99
www.spie.com
contact.gilg@electricite-gilg.fr

- Électricité générale & industrielle
- Chauffage - climatisation - ventilation
- Alarmes intrusion - contrôle d'accès
- Vidéosurveillance
- Réseaux VDI - Informatique
- Domotique - Gestion bus KNX

« A votre service depuis 1951 »



GRUPE SPIE

2 HOTELS ROI SOLEIL

La chambre 75€
1 ou 2 pers.



Hôtel Roi Soleil Prestige - 26 rue des métiers
Tél : +33 (0)3 89 30 50 50 Fax : +33 (0)3 89 30 50 00
colmar.prestige@hotel-roi-soleil.com
www.hotel-roi-soleil.com



La chambre 42€
1 ou 2 pers.



LOW COST QUALITY
un autre concept d'hôtellerie

6 hôtels en Alsace / Lorraine

Colmar : 03 89 21 05 05
Strasbourg - Mundolsheim : 03 90 22 23 24
Strasbourg - Holtzheim : 03 90 20 22 22
Mulhouse - Kingenheim : 03 89 50 20 30
Mulhouse - Saucheim : 03 89 01 80 90
Annville Les Thermes : 03 87 40 15 15

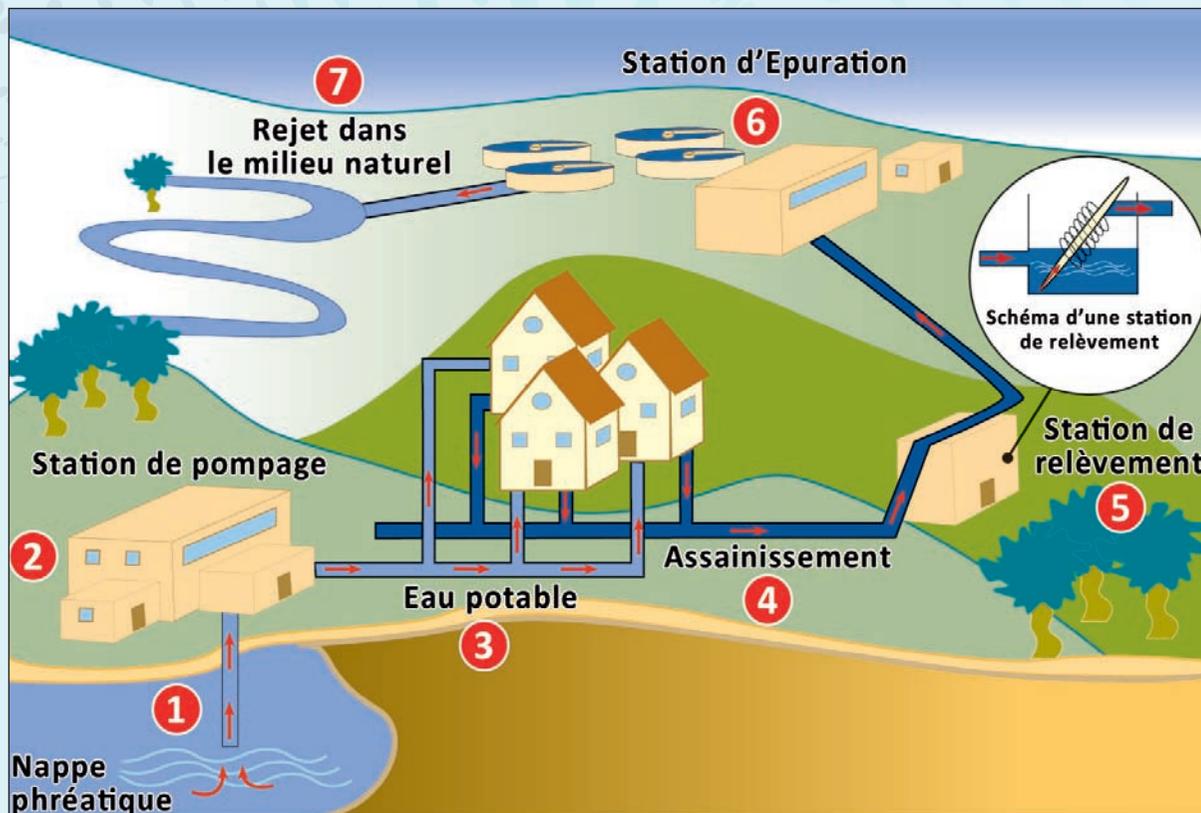
www.hotel-roi-soleil.com



47 route de Lapoutroie - 68240 KAYSERSBERG
Tél. : 03 89 47 14 00 - www.friedling.fr

Le cycle de l'eau

La Colmarienne des Eaux assure un suivi et une qualité de l'eau à chaque étape de son cheminement, du Réseau d'Eau Potable à la Station d'Épuration, en passant par le Réseau d'Assainissement.



1 Le pompage

L'eau est pompée directement dans la nappe alluviale du Rhin grâce à 3 champs captant (Neuland, Dornig et Kastenwald). Le pompage est supervisé par un système informatique de télégestion et géré suivant les besoins des consommateurs et les conditions tarifaires.

2 Le stockage

L'eau est naturellement filtrée et chlorée pour prévenir toutes formes de pollution puis elle est acheminée jusqu'aux réservoirs de la Colmarienne des Eaux.

Au total elle gère 4 réservoirs : Ingersheim (qui dessert la ville de Colmar et peut contenir jusqu'à 20 000 m³), Rotenberg,

Letzenberg, Hunabuhl. Le niveau d'eau est surveillé en permanence. Si l'eau baisse en dessous d'un certain seuil dans les réservoirs, les pompes se mettent automatiquement en route pour empêcher la pénurie.

3 La distribution

Celle-ci s'effectue par le Réseau d'Eau Potable et concerne les communes membres de la CAC (à l'exclusion de la commune de Sainte-Croix-en-Plaine) ainsi que la commune de Niedermorschwihr pour la distribution publique, le Syndicat Intercommunal des Eaux du Nord-Ouest de Colmar (SIENOC) pour la vente en gros. En 2010, la consommation d'eau a été de 6 311 675 m³ et 85 % de l'eau produite est consommée.

4 Les eaux usées

Les eaux usées, résultat de l'activité humaine (vaisselle, lessive, toilettes), sont évacuées par le réseau d'assainissement. La Colmarienne des Eaux gère le réseau d'assainissement de la CAC (à l'exclusion de la Commune de Sainte-Croix-en-Plaine). Ce réseau est constitué de 314 km de conduites.

5 Les stations de relèvement

35 stations de relèvement viennent se greffer sur le réseau d'assainissement. Leur rôle consiste à faire remonter les eaux usées afin de faciliter leur écoulement vers la Station d'Épuration.

6 La Station d'Épuration

Les eaux usées domestiques, urbaines, industrielles et agricoles arrivent à la Station d'Épuration où elles vont subir un traitement de dépollution. A son arrivée, l'eau est prétraitée pour enlever les plus gros déchets. Puis elle est dirigée dans des contenants spécifiques qui permettent d'extraire le sable et les graisses. Enfin elle circule dans différents bassins avec des bactéries qui vont la traiter en se nourrissant des pollutions de l'azote et du phosphore. La station (200 rue du Ladhof) traite en moyenne 18 millions de m³ d'eau par an pour 48 communes.

7 Le rejet

Une fois assainie, l'eau est rejetée dans l'Ill. Ainsi le cycle de l'eau peut recommencer.



COLMARIENNE DES EAUX

Le tarif et le prix de l'eau

La Ville de Colmar, par l'intermédiaire de la CAC, veille à ce que le prix de la facture eau et assainissement des usagers n'augmente que faiblement chaque année. Ainsi, et pour une consommation type annuelle de 120 m³, le coût d'une facture d'eau et d'assainissement s'établissait, pour l'année 2011, à un montant de 328 €^{TTC}, qui peut être ramené à une somme de 226 €^{TTC} en défalquant le montant de 102 €^{TTC} obligatoirement reversé à l'Agence de l'Eau Rhin Meuse. Cette somme de 226 €^{TTC} fait de la Ville de Colmar l'une des collectivités au niveau national ayant le prix de l'eau et de l'assainissement collectif parmi les moins chers des villes ou agglomérations de taille équivalente, au niveau national.

Le tarif de fourniture d'eau potable, sans compter l'assainissement collectif, est égal à 1,42 €^{TTC}/m³. Considérant qu'un litre d'eau minérale coûte en moyenne 0,30 €^{TTC}/Litre, le coût au m³ d'eau minérale en bouteille s'établit alors à 300 €^{TTC}/m³.

Acheter de l'eau minérale en bouteille coûte donc 210 fois plus cher que de boire de l'eau potable au robinet. En outre, boire de l'eau du réseau permet d'éviter la production ou le recyclage de bouteilles en matière plastique.

Des contrôles de qualité rigoureux

L'eau est analysée par l'Agence Régionale de la Santé (ARS). Celle-ci impose 111 prélèvements par an. La Colmarienne des Eaux, quant à elle, effectue 100 prélèvements complémentaires non exigés par l'ARS. Ces prélèvements sont ensuite analysés et doivent répondre à 114 critères. L'Agence Régionale de la Santé édite, tous les ans, une fiche faisant état de la qualité de l'eau ; il en ressort que l'eau de la CAC est, effectivement, de très bonne qualité.

28

Lundi
Montag
Monday

29

Mardi
Dienstag
Tuesday

30

Mercredi
Mittwoch
Wednesday

31

Judi
Donnerstag
Thursday

1

Vendredi
Freitag
Friday

2

Samedi
Samstag
Saturday

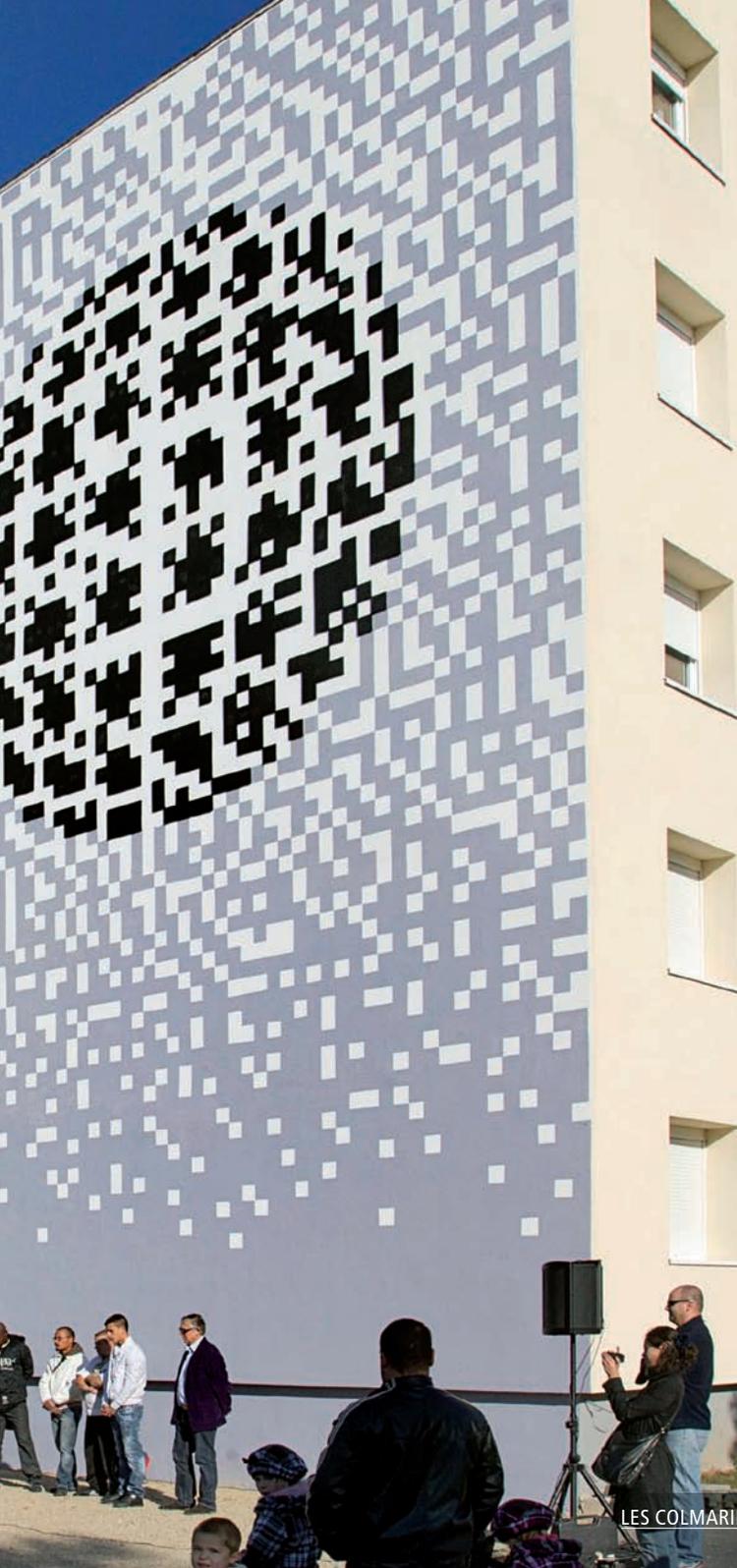
3

Dimanche
Sonntag
Sunday

NOTES

Rue de Lucca, inauguration le 15 octobre 2011 de la fresque imaginée par l'artiste Miguel Chevalier et réalisée par 12 jeunes accompagnés par la Mission Locale, en présence de l'artiste, de M. Gilbert Meyer, Maire de Colmar, Président de la CAC et Président du Pôle Habitat Centre Alsace, de Mme Monique Jung, Présidente de la Commission Environnement-Habitat de la Région Alsace, de M. Yves Hemedinger, 1^{er} Adjoint au Maire et Conseiller Régional, de Mme Nejla Brandalise, Conseillère Régionale, de M. Michel Bardotto, Président de la Mission Locale Haut-Rhin Nord, de M. Danino, Directeur de l'AFPA et de Mme Betty Bernardinis, Directrice de la Mission Locale.





Les Colmariens et leur cadre de vie : une préoccupation constante

La prise en compte de manière rigoureuse et équilibrée des impératifs d'aujourd'hui et de demain est un travail essentiel d'une gestion municipale responsable. La vision d'une ville ne se limite pas à l'horizon d'un mandat. Il faut toujours se projeter plus loin. Notre plan d'action municipale répond à cette exigence.

Son point fort réside dans le fait qu'il ne se résume pas à une addition de projets, mais qu'il affiche des objectifs à atteindre dans tous les domaines de la vie de la cité, en particulier dans celui du cadre de vie des Colmariens.

La ville est le « biotope » de nos vies et de notre quotidien. Préserver notre milieu de vie n'est pas qu'un objectif de confort. C'est aussi un moyen d'engager un cercle vertueux qui s'appuie sur notre mieux-être à tous. Car la volonté qui nous anime, c'est d'être à la hauteur d'un avenir exemplaire en termes de qualité de vie, de développement durable, d'harmonie sociale, d'attractivité économique et touristique.

Le développement ne sera « durable » toutefois que si chaque citoyen le vit et que tous y participent.

Ce constat souligne la nécessité du respect vis-à-vis d'autrui ; ce n'est qu'en respectant l'Homme, que nous saurons respecter la nature.

A cet égard, la nécessité de pouvoir vivre dans une ville apaisée, où le sentiment d'insécurité ne peut prospérer, s'impose comme l'un des grands axiomes de notre action.

Yves HEMEDINGER

1^{er} Adjoint au Maire
chargé du Pôle « Aménagement
et Usages de l'Espace Urbain »

Marianne CHELKOVA

Adjointe au Maire
chargée du Développement Culturel

Semaine 23

JUIN 2012

4

Lundi
Montag
Monday

5

Mardi
Dienstag
Tuesday

6

Mercredi
Mittwoch
Wednesday

7

Jeudi
Donnerstag
Thursday

8

Vendredi
Freitag
Friday

9

Samedi
Samstag
Saturday

10

Dimanche
Sonntag
Sunday

5. Les Colmariens et leur cadre de vie : une préoccupation constante

L'art participe étroitement à l'image de la cité et témoigne de son histoire. L'art monumental fait partie de la tradition colmarienne. Il s'est particulièrement développé à la fin du XIX^e siècle sous l'impulsion de la Société d'Embellissement, qui a fait appel aux talents de Bartholdi. Ainsi les monuments Hirn, Schwendi, Roesselmann contribuent à l'aménagement des places ou squares qui les accueillent.



L'art dans la ville

Aujourd'hui, Colmar veut renouer avec cette tradition mais aussi l'étendre au-delà du noyau ancien de la ville. L'embellissement des perspectives se fait à une nouvelle échelle avec la mise en valeur depuis quelques années des carrefours. Ainsi la réplique de la **statue de la Liberté**, érigée en 2004 à l'occasion du centenaire de la disparition d'Auguste Bartholdi, signale très efficacement l'entrée Nord de la ville. Le Diable Rouge, emblème du valeureux 152^e Régiment d'Infanterie, rappelle désormais la présence de l'armée qui a laissé plusieurs bâtiments imposants à travers la ville, comme ceux de l'ancienne caserne Rapp aujourd'hui réaffectés à des activités civiles après réhabilitation complète. Cette opération est d'ailleurs regardée comme une référence au plan national, dans le domaine de la réutilisation des friches militaires. Dans le quartier Europe, un carrefour s'orne d'une **œuvre en mosaïque de Laurent Hunzinger**.





Cette statue en acier rouge a été inaugurée en 2009 pour célébrer l'année du 90^e anniversaire de l'installation du 152^e Régiment d'Infanterie à Colmar.

11

Lundi
Montag
Monday

12

Mardi
Dienstag
Tuesday

13

Mercredi
Mittwoch
Wednesday

14

Jeudi
Donnerstag
Thursday

15

Vendredi
Freitag
Friday

16

Samedi
Samstag
Saturday

17

Dimanche
Sonntag
Sunday

FLEURS LISCH
La nature à côté de chez vous

Chez Fleurs LISCH, nous pensons également au développement durable
Venez visiter notre jardin écologique - ouvert toute l'année.
Géraniums, chrysanthèmes, plants potager, aromatiques, vivaces, plantes vertes, plantes fleuries

126 route de Bâle - Colmar - www.fleurslisch.fr
Tél. 03 89 41 16 84 - Fax. 03 89 23 33 21

Hôtel Le Maréchal
Hostellerie ****
Restaurant Gastronomique
Al Chevin
Ouvert 7j/7j toute l'année

Au bord de l'eau dans le quartier pittoresque et romantique de la « Petite Venise »

4-6 Place des Six Montagnes Noires - 68000 COLMAR
Tél.: 03 89 41 60 32 - Fax: 03 89 24 59 40
info@le-marechal.com - www.le-marechal.com

Alsace Electricité Développement Création

ELECTRICITÉ

Installation électrique
Chauffage
Climatisation
Domotique
Réseau informatique & téléphonique
Vidéo-surveillance
Faux plafond

Siège social :
ZI Nord
18 rue des Frères Lumière
68000 COLMAR
Tél. 03 89 24 41 71
Fax 03 89 41 67 11
E-mail : aedc@aedc.fr - www.aedc.fr

FRIEDLING GRAPHIQUE

47 route de Lapoutroie - 68240 KAYSERSBERG
Tél. : 03 89 47 14 00 - www.friedling.fr

Tout récemment enfin, la célébration de l'activité économique s'inscrit à la fois dans la tradition avec le giratoire du Parc des Expositions, planté de vignes et où a été installé un



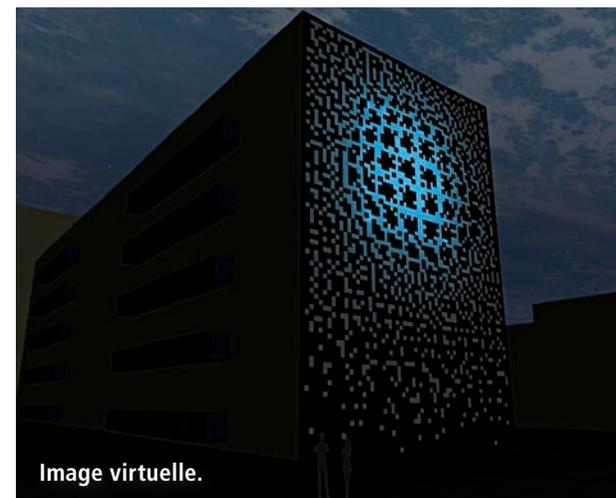
pressoir, et dans la modernité avec le carrefour de l'avenue de la Foire aux Vins où se dresse une création contemporaine en hommage à l'entreprise Liebherr.



Respectueuse de la tradition, la municipalité a fait renaître la « fontaine au saumon » qui se situait jadis à l'entrée de la route de Neuf-Brisach et a laissé au site le nom de « place du Saumon ».



Désormais, la réhabilitation en cours de divers espaces publics fournit autant d'occasions d'accueillir des créations artistiques : place du 2 Février, place de la Montagne-Verte, abords de l'extension du musée Unterlinden et du Centre Europe rénové. Nouvelle concrétisation : la réalisation d'une grande création du plasticien Miguel Chevalier sur une façade du quartier Schweitzer.



Indissociable de l'appropriation sociétale de l'espace urbain, la démarche artistique doit devenir une composante essentielle de notre projet de ville.

L'art par les habitants

La Mission Locale Haut-Rhin Nord Colmar-Guebwiller, la Colmarienne du Logement, la Région Alsace, l'Association pour la Formation Professionnelle des Adultes (AFPA), Vialis, le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) et la Présidente du Conseil de Quartier Europe/Schweitzer ont mis en place un projet alliant l'art, la rénovation urbaine et la formation professionnelle.

En effet, 12 jeunes ont été choisis pour réaliser une fresque imaginée par l'artiste Miguel Chevalier, sur le bâtiment de la Colmarienne du Logement, rue de Lucca.



Le projet

Le but était de sélectionner des jeunes accompagnés par la Mission Locale, en recherche d'emploi avec des parcours très différents et de les faire participer à un projet commun, innovant et stimulant tout en suivant une formation de façadier et peintre articulée autour d'un chantier de 6 mois. Le Comité de pilotage a opté pour Miguel Chevalier, pionnier de l'art visuel et numérique, pour mener à bien ce projet.

La finalité de cet ouvrage était de faciliter l'insertion professionnelle de ces jeunes mais aussi de délocaliser l'art du centre-ville de Colmar afin qu'il soit accessible par tous et partout.

La mise en place de l'œuvre

L'œuvre proposée par Miguel Chevalier est un motif de pixels (points qui composent une image) créant une illusion d'optique et donnant l'impression qu'une sphère en relief se dégage.

L'artiste s'est inspiré entre autres du « Retable d'Issenheim » et des ordinateurs pour imaginer un halo en pixels.

Comme à son habitude, l'œuvre imaginée par Miguel Chevalier

est évolutive grâce à des jeux de lumière (elle est éclairée une partie de la nuit).

Pour mener à bien ce projet et l'ajuster, l'artiste a travaillé en étroite collaboration avec le formateur Monsieur Megnafi et les jeunes. La réalisation de l'œuvre a pu ainsi être adaptée aux stagiaires.

Dans un premier temps, les jeunes ont suivi une formation préparatoire. Ils ont aussi effectué une première fresque sur un mur de l'AFPA afin de s'entraîner.

Puis ils ont peint la fresque, de 15 m de haut et 7 de large, rue de Lucca, à l'aide de pochoirs. Durant 5 semaines, ils ont réalisé ce travail minutieux et gigantesque.

Au cours du 1^{er} semestre 2012, l'œuvre Pixels Op'art sera totalement achevée et mise en lumière par Vialis.

Semaine 25

JUIN 2012

18

Lundi
Montag
Monday

19

Mardi
Dienstag
Tuesday

20

Mercredi
Mittwoch
Wednesday

21

Jeudi
Donnerstag
Thursday

22

Vendredi
Freitag
Friday

23

Samedi
Samstag
Saturday

24

Dimanche
Sonntag
Sunday

L'art familial

Les promenades dans le centre-ville permettent de découvrir de petits chefs-d'œuvre insolites du patrimoine colmarien.



1. Poteau cornier de la maison dite zum Kragen (9 rue des Marchands). La sculpture datée de 1609 représente le drapier Adam Keller tenant une aulne. Le poteau se trouvait à l'origine dans la rue Berthe Molly.
2. Statuette de maître Humbret (Humbrecht), maître d'œuvre des travaux de reconstruction de la collégiale Saint-Martin vers 1230-1240. Le chantier débuta par le transept où l'architecte laissa son nom en inscription et sa silhouette sculptée dans la voussure extérieure du portail Saint-Nicolas.
3. Représentation de Mercure, dieu romain du commerce, au-dessus de la porte du 4 rue Morel, siège des anciens entrepôts de la société Gastard.
4. Représentation de l'Agneau Pascal sculpté dans l'angle de la maison 1 rue des Boulangers.
5. Armoiries royales figurant sur le fronton de la façade principale du Tribunal de Grande Instance (ancien palais du Conseil souverain d'Alsace), surmontées d'une ancienne statue symbolisant la justice réalisée en 1595 par Nicolas Börlin.
6. Détail de l'oriel renaissance de la maison d'André Sandherr (36 Grand-rue) construite en 1668. Au début du XX^e siècle, Bernard Bloch, maître boucher, fit rajouter sur les deux façades une série de têtes d'animaux dont cette tête de veau.
7. Corbeau de forme humaine datant du XVI^e siècle soutenant l'angle de la maison 2 rue Saint-Nicolas.
8. Oculus en pierre représentant un jeune bourgeois tenant une tête de mort, couronnant le pignon de la maison du Commandant (Grand Rue).
9. Sculpture en pierre de 1926 figurant dans le haut de l'oriel de la maison 29 rue des Marchands. Tout laisse à penser que le personnage lorgne la statue du Manneken-Pis installée contre la façade du Tribunal de Grande Instance en 1923.
10. Statuette couronnant l'oriel de la maison Sandherr (36 Grand-rue), représentant probablement son propriétaire, le négociant André Sandherr (1612-1697). Conseiller au Magistrat, il exerça à plusieurs reprises les fonctions de Stettmeister et d'Obriestmeister.
11. Tête de sanglier décorant la devanture d'une ancienne boucherie (3 rue des Boulangers).



L'astuce du mois



Buvez l'eau du robinet: en France elle doit respecter des normes de potabilité très strictes. L'eau du robinet coûte environ 100 fois moins cher que l'eau embouteillée et a un impact environnemental 1000 fois moindre.

Si vous n'appréciez pas le goût vous pouvez faire installer un osmoseur qu'il conviendra de bien entretenir.

JUILLET

JUILLET / JULI / JULY

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					



2 rue de l'orge - 68124 LOGELBACH - 03 89 24 90 74

www.fitnesscolmar.com



Juillet
ensoleillé
remplit cave
et grenier

7 rue du Rempart
68000 COLMAR

03 89 41 52 77



Mut'est vous souhaite de
bonnes vacances d'été

Sortez couverts !

Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité.
Immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro SIREN 775 641 681

www.mutest.fr contact@mutest.fr

SERVICE INTERENTREPRISES DE SANTÉ AU TRAVAIL
DE COLMAR ET DE SA RÉGION



20, rue des Trois-Châteaux - 68000 COLMAR
Téléphone 03 89 80 67 97 - Fax 03 89 79 72 53
www.sist-colmar.fr

SOMMEREISEN



Distribution

Fournitures professionnelles

- Industrie
- Bâtiment
- Collectivités

Equipements

Sortima

Leader Européen

des aménagements de véhicules
utilitaires professionnels

F 68000 COLMAR 7 rue des Belges - Tél. 0.389.217.217 - Fax 0.389.217.219
E.mail:sommereisen@wanadoo.fr - Site internet: www.sommereisen.fr



Vivre le progrès.

Liebherr-France SAS
2 avenue Joseph Rey, 68005 Colmar Cedex
www.liebherr.com

LIEBHERR



47 route de Lapoutroie - 68240 KAYSERSBERG
Tél. : 03 89 47 14 00 - www.friedling.fr

Le cadre de vie, ce n'est pas seulement la diversité du patrimoine, sa richesse et sa valorisation, mais c'est aussi l'environnement dans son sens le plus large qui permet à chacun de nous de se sentir bien dans sa ville.

Vous connaissez les différents acteurs qui contribuent traditionnellement à la sécurité des Colmariens. Cependant certaines de leurs missions sont plus axées sur la protection de l'environnement, la santé, l'hygiène, et, à ce titre, participent à l'amélioration de votre cadre de vie.

Le Commissariat de Police Nationale

La lutte contre la délinquance constitue une part essentielle de l'activité du Commissariat de Police de Colmar. Mais, en matière de développement durable, ce service de sécurité publique peut être amené à enquêter sur des faits constitutifs d'infractions, notamment en ce qui concerne les atteintes à l'environnement, la police de la chasse et de la pêche, les infractions à l'urbanisme, mais également dans le domaine des fraudes alimentaires et autres infractions à l'hygiène, ainsi qu'en matière de santé publique.

Par ailleurs, en luttant contre certaines infractions spécifiques prévues et réprimées par le code de la route, les services de police contribuent à maintenir une certaine qualité de vie.

La lutte contre la vitesse

Les nombreux contrôles de vitesse effectués à Colmar, tant par les services de police nationale que municipale contribuent à sécuriser la circulation routière sur une voirie où se côtoient automobiles, poids lourds, transports en commun, et les plus exposés que sont les conducteurs de véhicules à 2 roues motorisés, et surtout les cyclistes. Le non-respect des règles de la vitesse par quelques récalcitrants, qui mettent parfois en danger la vie d'autrui, impose de ne pas relâcher cet effort et de poursuivre cette politique répressive envers les conducteurs fautifs. En agglomération, une vitesse modérée, une conduite apaisée soucieuse du respect



Les agents de la Police Nationale utilisent un curvomètre pour calculer la vitesse d'un scooter et vérifier s'il est « débridé ».



des limitations, c'est de la sécurité en plus, mais aussi de la pollution en moins et donc une meilleure qualité de l'air.

Les caméras sur feu rouge (dispositifs c.a.f.r)

Devant le constat des nombreux franchissements d'intersection malgré la signalisation lumineuse au rouge, l'Etat a déployé sur le territoire des dispositifs de contrôle automatisé de feu rouge (c.a.f.r) afin de mieux réprimer cette infraction. Ces dispositifs sont installés à des endroits où il y a de nombreux accidents, beaucoup de trafic et où la vitesse n'est pas respectée. Ils fonctionnent grâce à un boîtier placé en hauteur qui prend les photos des véhicules en infraction.

La Police Municipale

Les 28 agents de Police Municipale sont plus particulièrement chargés de faire respecter les arrêtés du Maire. Ils veillent au bon ordre, à la sûreté, la tranquillité, et la salubrité publiques. Ils ont en charge la police des foires et marchés, l'application des règles de stationnement des véhicules, bénéficient de compétences en matière de code de la route, et enfin assurent une mission de police de proximité

- Deux boucles magnétiques au sol : une à la hauteur du feu et l'autre quelques mètres après.

Une photo est prise lorsqu'un véhicule franchit la première boucle magnétique alors que le feu est rouge. Une autre photo est prise au franchissement de la seconde boucle pour confirmer l'infraction. Aucune photo n'est prise lorsque le feu est orange.

Les données sont transmises pour exploitation au centre national de traitement de Rennes. Le titulaire de la carte grise reçoit rapidement à son domicile l'avis de contravention (amende de 135€ et retrait de 4 points sur le permis de conduire).

A Colmar, 6 sites sont déjà équipés et sont en fonctionnement :

- L'intersection route d'Ingersheim / rue de la Poudrière,
 - L'intersection Avenue de l'Europe / Avenue de Paris,
 - L'intersection avenue de Gaulle / rue Saint-Gilles,
 - L'intersection rue d'Amsterdam / rue de Prague,
 - L'intersection route d'Ingersheim / rue de la Bagatelle,
 - L'intersection rue du Nord / Rue Rapp.
- 8 autres sites sont encore programmés d'ici 2014.

Il faut savoir que pour les quatre premiers mois de l'année 2011, les 6 C.A.F.R. en place ont recensé 2 275 infractions.

L'ensemble de ces dispositifs incitera les usagers de la route à être plus vigilants et à respecter la signalisation lumineuse. La sécurité des autres usagers est ainsi renforcée, plus particulièrement celle des plus vulnérables d'entre eux, piétons et cyclistes.

en établissant des contacts au plus près de la population. Dans le cadre d'une convention de coordination excluant la participation aux opérations de maintien de l'ordre, ils sont complémentaires de leurs collègues de la Police Nationale.

La Police Municipale, au travers de ses missions quotidiennes, qu'elle effectue en privilégiant des patrouilles pédes-

Semaine 26

JUIN - JUILLET 2012

25

Lundi
Montag
Monday

26

Mardi
Dienstag
Tuesday

27

Mercredi
Mittwoch
Wednesday

28

Jeudi
Donnerstag
Thursday

29

Vendredi
Freitag
Friday

30

Samedi
Samstag
Saturday

1

Dimanche
Sonntag
Sunday

Le Carré 2

Votre espace sur mesure à partir de 80 m²

1200 m² de dynamique Professionnelle

Une réalisation **SCHERBERICH**
www.scherberich.com



06 08 93 22 88 03 89 29 48 15

Emmanuel LENYS Architecte DPLG

Schroll :
le recyclage et la gestion durable de vos déchets.



COLMAR | PFASTATT | STRASBOURG

www.schroll.fr



© Schroll 07/2011



Mesure de la pollution sonore des véhicules à quatre et deux-roues grâce à un sonomètre.

tres ou cyclistes (VTT), participe à sa manière au développement durable de la ville. Elle intervient notamment en matière d'abandons d'épaves automobiles sur le domaine public. Chaque année, plus d'une quarantaine d'entre elles sont enlevées et emmenées en fourrière aux frais du propriétaire. Elle réprime, sous forme de contravention, les détenteurs ou propriétaires de chiens à l'origine de déjections sur la voie publique. En présence de déchets ou débris abandonnés sur la voie publique, elle met en œuvre une procédure visant à identifier le ou les auteurs, qui feront l'objet de poursuites pénales. Elle veille à prévenir les embarras de la voie publique ainsi que les pollutions résultant de travaux ou chantiers. Elle veille aussi au respect des prescriptions du règlement sanitaire départemental relevant de son domaine de compétence.

La lutte contre les nuisances sonores

Deux agents de la Police Municipale ont été formés à l'uti-

lisation du sonomètre, dans le cadre de la lutte contre les émissions sonores excessives provenant des échappements défectueux des véhicules automobiles, et surtout des engins motorisés à 2 ou 4 roues (cyclomoteurs, vélomoteurs, motocyclettes, quads).

Chaque mois, des opérations de contrôle sur la voie publique sont programmées afin de sanctionner les contrevenants. Certaines d'entre elles se déroulent conjointement avec les fonctionnaires de police du Commissariat de Colmar. Ces contrôles inopinés seront renouvelés en 2012.

Par ailleurs, lors de chaque rentrée scolaire, un contrôle à but préventif est mis en place aux abords des collèges afin de vérifier la conformité des dispositifs d'échappement des engins motorisés utilisés plus particulièrement par les élèves. Les conducteurs en infraction disposent d'un délai pour remettre celui-ci en conformité et doivent en justifier auprès de la Police Municipale, sous peine de verbalisation.

Des contrôles sont également effectués par le Bureau Municipal d'Hygiène dans les lieux musicaux tels que les bars.

En ce qui concerne les troubles de voisinage entre particuliers ou mettant en cause des activités professionnelles non

La Brigade Verte

Les 9 gardes-champêtres du poste de Colmar de la Brigade Verte sont hébergés depuis 2001 dans des locaux de la rue du Ladhof. Ces brigadiers verts sont mis à la disposition de la Ville par le Syndicat Mixte Intercommunal des Gardes Champêtres du Haut-Rhin.

Plus particulièrement chargés des parcs et jardins, les gardes champêtres colmariens font respecter la réglementation générale, les arrêtés du Maire, le règlement sanitaire

assujetties à la réglementation des installations classées, les plaintes sont traitées par la Police Municipale et le Bureau Municipal d'Hygiène.

départemental, dans leur domaine de compétence. Ils veillent à la salubrité publique, exercent des missions diverses relatives à la protection de l'environnement, la police de la pêche et de la chasse, et interviennent dans le domaine de la police rurale.

Ce sont de précieux auxiliaires de notre qualité de vie, qui illustrent le combat permanent mené en faveur du développement durable.



2

Lundi
Montag
Monday

3

Mardi
Dienstag
Tuesday

4

Mercredi
Mittwoch
Wednesday

5

Jeudi
Donnerstag
Thursday

6

Vendredi
Freitag
Friday

7

Samedi
Samstag
Saturday

8

Dimanche
Sonntag
Sunday



AUDI A1

GARAGE DITTEL

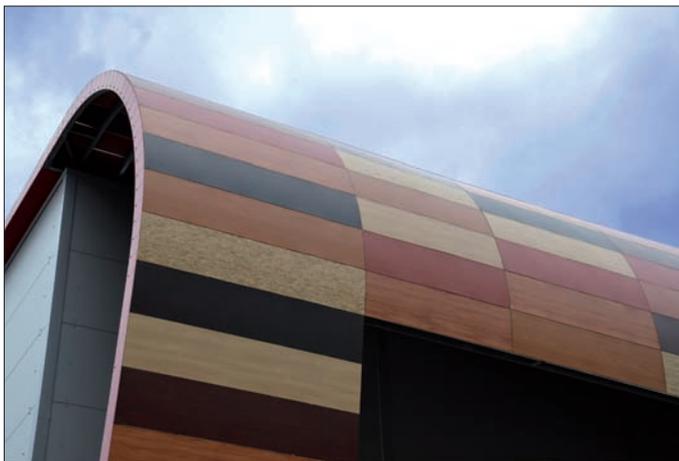
L'avance par la technologie



www.garage-dittel.com

1, rue J.M. Haussmann 68000 COLMAR

03 89 24 76 00



lenys concept
architecture

La Police Municipale, quotidiennement au service des concitoyens



Il y a quelques années (en 2002), la Ville de Colmar a souhaité rendre les abords des écoles plus sûrs pour les enfants. Elle a donc mis en place l'opération « Papy-Mamy Trafic ». Celle-ci est effectuée par des personnes retraitées, âgées de moins

de 65 ans, qui, moyennant rétribution, assurent une fonction de sécurisation des entrées et sorties des écoles. Les papys et mamys sont encadrés par la Police Municipale et sont formés par les moniteurs de la Prévention Routière de la Police Municipale.



La brigade cycliste permet l'utilisation d'un mode de déplacement écologique, rapide et économique. En circulant à vélo, les policiers municipaux assurent une présence sur le terrain cinq fois plus importante qu'à pied (la couverture à pied est de 6km alors qu'en vélo elle est de 30km). Grâce aux vélos, il est possible d'aller partout sans faire de bruit et ainsi ménager des effets de surprise dans les interventions. Les policiers à vélos, par leur souplesse et leur mobilité discrète, peuvent encadrer des manifestations pacifiques, des cortèges carnavalesques, des rassemblements de

rollers ou de cyclistes, un festival, etc. Ils peuvent effectuer des contrôles de stationnement aux abords des écoles. Les policiers cyclistes ont d'ailleurs un rôle pédagogique auprès des enfants : connaissant les problèmes des usagers cyclistes, ils peuvent les accompagner et leur apprendre à circuler dans le trafic.



La police piétonne est la véritable police de proximité. Spécialement chargées de la surveillance du centre-ville, les patrouilles à pied doivent assurer la sécurité durant les différents marchés installés en villes à différentes occasions (marchés

hebdomadaires, marché de Noël, marché de Pâques) ou lors des diverses manifestations qui jalonnent l'année. Elles sont également amenées très souvent à renseigner les touristes, les orienter et doivent avoir une bonne connaissance de la Ville et de ses monuments. Proche de la population et des commerçants, elles peuvent régler rapidement les différents ou désaccords qui peuvent surgir entre 7h et 22h.

La Police Municipale dispose de trois véhicules sérigraphiés équipés de gyrophares (une Citroën C3 Picasso, en photo, une Citroën Picasso et une Fiat Doblo). Ces voitures permettent d'aller sur les différents lieux d'interventions hors du centre-ville, de sécuriser des sites et parfois peuvent servir d'escorte. Les véhicules sont également utilisés pour les patrouilles de nuit dans tous les secteurs : centre-ville et hors centre-ville.

Les policiers municipaux interviennent, entre autres, pour des problèmes de nuisance, de doléances entre voisins, de mauvais stationnement, etc.



Exercice de grande ampleur sur un site d'industrie chimique.
Thème : fuite d'ammoniac.

Des sapeurs-pompiers s'entraînent à faire face à un incident chimique.
Ici sur un site de traitement de déchets industriels.

Le Centre de Secours Principal (Sapeurs-pompiers)

Au Centre de Secours principal de Colmar, 88 sapeurs-pompiers professionnels, 70 sapeurs-pompiers volontaires en affectation primaire et 30 en affectation secondaire se relaient dans des locaux fonctionnels situés dans l'enceinte du S.D.I.S du Haut-Rhin, 7, Avenue Joseph Rey. Les gardes, tant de jour que de nuit, sont effectuées par un nombre minimum de 19 sapeurs-pompiers.

Pour effectuer leurs missions, ils disposent de :

- 4 véhicules pour le secours à personne,
- 10 véhicules pour la lutte contre les incendies,
- 5 véhicules pour les opérations diverses.

Ainsi que des véhicules et cellules spécialisés suivants :

- Véhicule GRIMP (Groupe de Recherche et d'Intervention en Milieu Périlleux),
- Véhicule sauveteur aquatique,
- Berce (caisson fermé équipé du matériel nécessaire pour l'intervention ciblée qui se fixe sur un camion) sauvetage déblaiement,

- Berce risques chimiques,
- Véhicule poste de commandement - Niveau site.

L'activité 2010 des personnels s'est soldée par 5 337 interventions qui peuvent être réparties comme suit :

- 2 837 secours à personne,
- 1 286 opérations diverses,
- 617 incendies,
- 577 accidents de transport,
- 20 opérations spécialisées.

Les sapeurs-pompiers colmariens participent activement à la protection de l'environnement. En effet, formés aux risques chimiques et à la dépollution, ils sont susceptibles d'intervenir dans plusieurs domaines, notamment pour des pollutions d'hydrocarbures dans les cours d'eau, sur la voie publique ou encore dans des bâtiments. Ils sont également formés pour réaliser des réseaux de mesures de certains produits dans l'atmosphère tels que le chlore, l'ammoniac, et plus fréquemment le monoxyde de carbone ou encore le gaz naturel.

9

Lundi
Montag
Monday

10

Mardi
Dienstag
Tuesday

11

Mercredi
Mittwoch
Wednesday

12

Jeudi
Donnerstag
Thursday

13

Vendredi
Freitag
Friday

14

Samedi
Samstag
Saturday

15

Dimanche
Sonntag
Sunday



- Portes de haute sécurité appartements et pavillons
- Portails et clôtures
- Automatismes FAAC
- Portes de garage

182 rue du Ladhof
68000 COLMAR
Tél. 03 89 41 31 33
Fax : 03 89 23 79 71
info@serrurerie-heintz.com

**NOUVEAUTÉ :
DÉPANNAGE
24h/24**



JOAQUIM ARMINDO
ENTREPRISE GÉNÉRALE

j.armindo@armindo-joaquim.fr

9 rue Clément Ader / BP 90030
68127 Sainte Croix en Plaine Cedex
Tél. 03 89 23 60 03 - Fax 03 89 23 61 68

www.armindo-joaquim.fr

L'accessibilité des espaces publics

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances et notamment son article 45, précise qu'un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Aménagements des Espaces Publics (P.A.V.E) doit être mis en œuvre.

Dans les zones analysées pour établir ce document, 6 types d'objets ont été diagnostiqués par tronçon : les cheminements, les mobiliers, les passages piétons, les escaliers, les places de stationnement pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR), les interfaces voirie/bâti.

Le diagnostic a permis de dresser une vue d'ensemble du degré d'accessibilité de la voirie colmarienne. Ainsi il apparaît que Colmar possède :

- Un centre-ville bien accessible, avec une voirie accessible à 95%,
- Des liaisons aux Etablissements Recevant du Public (ERP), à l'extérieur du centre-ville, avec des itinéraires accessibles à 92%.

L'objectif poursuivi par la municipalité est donc de rendre accessibles les espaces extérieurs en totalité au centre-ville, et au fur et à mesure des réalisations à l'extérieur, selon des :

- Enjeux prioritaires : rupture du cheminement et /ou danger pour les PMR,
- Enjeux secondaires : non conformes à la réglementation, mais avec peu de risques pour l'utilisateur.

Un échéancier de réalisation des travaux sur les zones diagnostiquées a pu être établi sur 5 ans : 2010 – 2014



	Années				
	2010	2011	2012	2013	2014
Coût des travaux par an en € ^{TTC}	26 835	154 772	154 239	157 328	159 571
Coûts cumulés en € ^{TTC}	26 835	181 607	335 846	493 174	652 745



16

Lundi
Montag
Monday

17

Mardi
Dienstag
Tuesday

18

Mercredi
Mittwoch
Wednesday

19

Jedi
Donnerstag
Thursday

20

Vendredi
Freitag
Friday

21

Samedi
Samstag
Saturday

22

Dimanche
Sonntag
Sunday

L'enfouissement des réseaux

En cas de réfection de la structure de la chaussée d'une voirie, il est prévu de supprimer les lignes aériennes de télécommunications ou électriques.

Cette volonté vise à préserver l'environnement et à sécuriser les abords des voies. L'enfouissement des parties publiques n'est envisageable que si les propriétaires concernés par la voie procèdent également à l'effacement des réseaux sur leur parcelle.

A partir des avis recueillis auprès des riverains, la Ville procède ou non à la réalisation des travaux (il faut un mi-

nimum de 80% d'avis positifs. A défaut, les poteaux de support restent en place).

Ainsi des réaménagements de voirie accompagnés de travaux d'enfouissement ont déjà été réalisés :

- Rue des Anémones,
- Rue des Aubépines,
- Rue de l'Oberharth,
- Nicklausbrunnweg,
- Rue des Nénuphars,
- Rue de la Légion Etrangère.



2 rue de l'orge - 68124 LOGELBACH - 03 89 24 90 74

www.fitnesscolmar.com

SCCU

SOCIÉTÉ COLMARIENNE
DE CHAUFFAGE URBAIN

« Une énergie propre pour un développement durable »

GESTIONNAIRE DES SERVICES PUBLICS DU CHAUFFAGE URBAIN
ET DE LA VALORISATION DES DECHETS

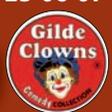
4 rue de la Houblonnière - 68027 COLMAR CEDEX
Tél. : 03 89 41 61 80 - Fax: 03 89 41 37 43 - Mail: info@sccu-colmar.fr



Jeux et jouets en bois
Cartes d'art et plein
d'autres idées cadeaux

Place des Dominicains
COLMAR
Tél. 03 89 23 06 07

LE HAMMEAU



IMMOBILIÈRE KESSLER
SYNDIC - GÉRANCE - LOCATIONS **SÀRL**

Agence



4 avenue Clemenceau / 68000 COLMAR
Tél. 03 89 23 93 06 / Fax 03 89 24 54 18
immokessler@orange.fr

Restaurant - Salon de thé - Brasserie
L'AMANDINE

Brigitte et Didier Schuwer
1 Place de la Cathédrale - Colmar - Tél. 03 89 23 66 82



47 route de Lapoutroie - 68240 KAYSERSBERG
Tél. : 03 89 47 14 00 - www.friedling.fr

Un exemple d'aménagement La rue Schweitzer

Dans le cadre du programme de travaux de voirie 2011, la Ville de Colmar a réaménagé la rue Schweitzer, de la rue de Logelbach à la rue Schaedelin.

Cet aménagement réalisé dans un souci d'accessibilité optimale, répond au mieux aux besoins des personnes porteuses de handicaps. La première bande d'aide à l'orientation de la ville a été installée.



La bande d'aide à l'orientation

Une bande d'aide à l'orientation est un dispositif directionnel au sol à l'usage des personnes non et mal voyantes. Elle a pour but d'orienter ces personnes en toute sécurité.

La bande d'aide à l'orientation est composée d'un relief « détectable » par une came ou un pied. Elle concerne les personnes non voyantes, et propose un contraste visuel pour les personnes mal voyantes.

De ce fait, les personnes souffrant d'une déficience visuelle peuvent se déplacer de manière autonome en toute sécurité.

L'accessibilité pour tous

En plus de la bande d'aide à l'orientation, la rue Schweitzer a été étudiée pour être accessible à tous. Ainsi des places de stationnement pour personnes handicapées ont été aménagées et les arrêts de bus ont été réalisés dans le but d'en faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite.

La largeur des trottoirs a aussi été revue afin de permettre une mobilité plus aisée pour les personnes handicapées.

L'aménagement de la rue Schweitzer ouvre la voie : des équipements similaires pourront se concrétiser ailleurs dès lors que la topographie des lieux le permettra.

Le programme des conteneurs enterrés

La situation au 1^{er} octobre 2011 :

- 157 sites sur l'ensemble de la CAC dont 91 enterrés ;
- 111 sites sur la ville de Colmar dont 55 enterrés ;

Le programme sur les 5 prochaines années prévoit la poursuite de l'enfouissement des sites de collecte existants et la création de 54 sites de collecte supplémentaires dont 34 à Colmar.

Cette année, le service Gestion des Déchets de la CAC prévoit un programme d'enfouissement de 18 sites de conteneurs. A Colmar, 12 sites sont prévus dont 5 nouveaux.

Depuis son démarrage en 2000, ce programme est très apprécié des Colmariens car l'enfouissement des conteneurs favorise une réduction sensible des nuisances sonores et une meilleure valorisation de l'indispensable geste du tri.

Les contrôles effectués dans les récipients de collecte des ordures ménagères (signalement de la présence de déchets recyclables) et la communication menée auprès des usagers (sacs de tri, guides de tri...) ont amené ces derniers à effec-



tuer de façon plus importante le tri des déchets recyclables. Certains sites de collecte sont ainsi actuellement saturés et la capacité du réseau de collecte doit être augmentée.

La carte d'accès aux déchetteries de la Communauté d'Agglomération de Colmar

Depuis sa création, la CAC gère les déchetteries Europe (9, rue des Champs à Wintzenheim), du Ladhof (170a, rue du Ladhof à Colmar) et de l'III (rue de l'III à Horbourg-Wihr). L'accès à ces déchetteries est réservé aux particuliers ressortissants de la CAC et du Syndicat Intercommunal d'Enlèvement des Ordures Ménagères des Environs de Colmar (SIEOMEC). Les professionnels quant à eux, bénéficient de leur déchetterie professionnelle localisée au 166 rue du Ladhof à Colmar.

En vue de réserver les trois déchetteries publiques ci-dessus aux seuls particuliers de la CAC et du SIEOMEC, il a été décidé de mettre en place une carte d'accès spécifique. Cette carte qui a été distribuée en même temps que le Point Colmarien en juillet 2011 est obligatoire pour accéder aux déchetteries. Une période de rodage a eu lieu pendant le mois de juillet 2011. A partir du 1^{er} Août 2011, toute personne ne pouvant présenter cette carte ne peut accéder au service.

Afin de faciliter le contrôle, il convient de déposer la carte sur le tableau de bord de son véhicule.

Concernant les propriétaires de camionnettes privées ou louées, la règle reste inchangée. Un laissez-passer est établi par le Service de la Gestion des Déchets (localisé aux Ateliers Municipaux au 1, avenue de la Foire aux Vins à Colmar) autorisant à se rendre uniquement sur la déchetterie du Ladhof.

Le Service de la Gestion des Déchets de la CAC (tél. 03.89.23.62.62 numéro vert 0800 800 731) est à la disposition des utilisateurs pour tout renseignement.



Semaine 30

JUILLET 2012

23

Lundi
Montag
Monday

24

Mardi
Dienstag
Tuesday

25

Mercredi
Mittwoch
Wednesday

26

Jeudi
Donnerstag
Thursday

27

Vendredi
Freitag
Friday

28

Samedi
Samstag
Saturday

29

Dimanche
Sonntag
Sunday



2 rue de l'orge - 68124 LOGELBACH - 03 89 24 90 74
www.fitnesscolmar.com

FOIRE AUX VINS 65^e D'ALSACE

[Colmar parc des expositions]

03>08+10>15

AOÛT 2012

[Fermeture jeudi 09]

EXPO-FESTIVAL

>12 jours de fête

350 exposants, des concerts et
du divertissement pour tous...
L'incontournable de l'été !



© Colmar 2012. Tous droits réservés. Photo: M. B. / Agence de communication

[Infos - Billetterie : 03.90.50.50.50 • www.foire-colmar.com
L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ, CONSOMMEZ AVEC MODÉRATION]



ALSACE FRANCHE-COMTÉ

ZI NORD
24, rue des Frères Lumière
F - 68013 COLMAR Cedex
☎ +33 (0)3 89 21 11 00
☎ +33 (0)3 89 21 11 07
✉ colmar.forclum@eiffage.com



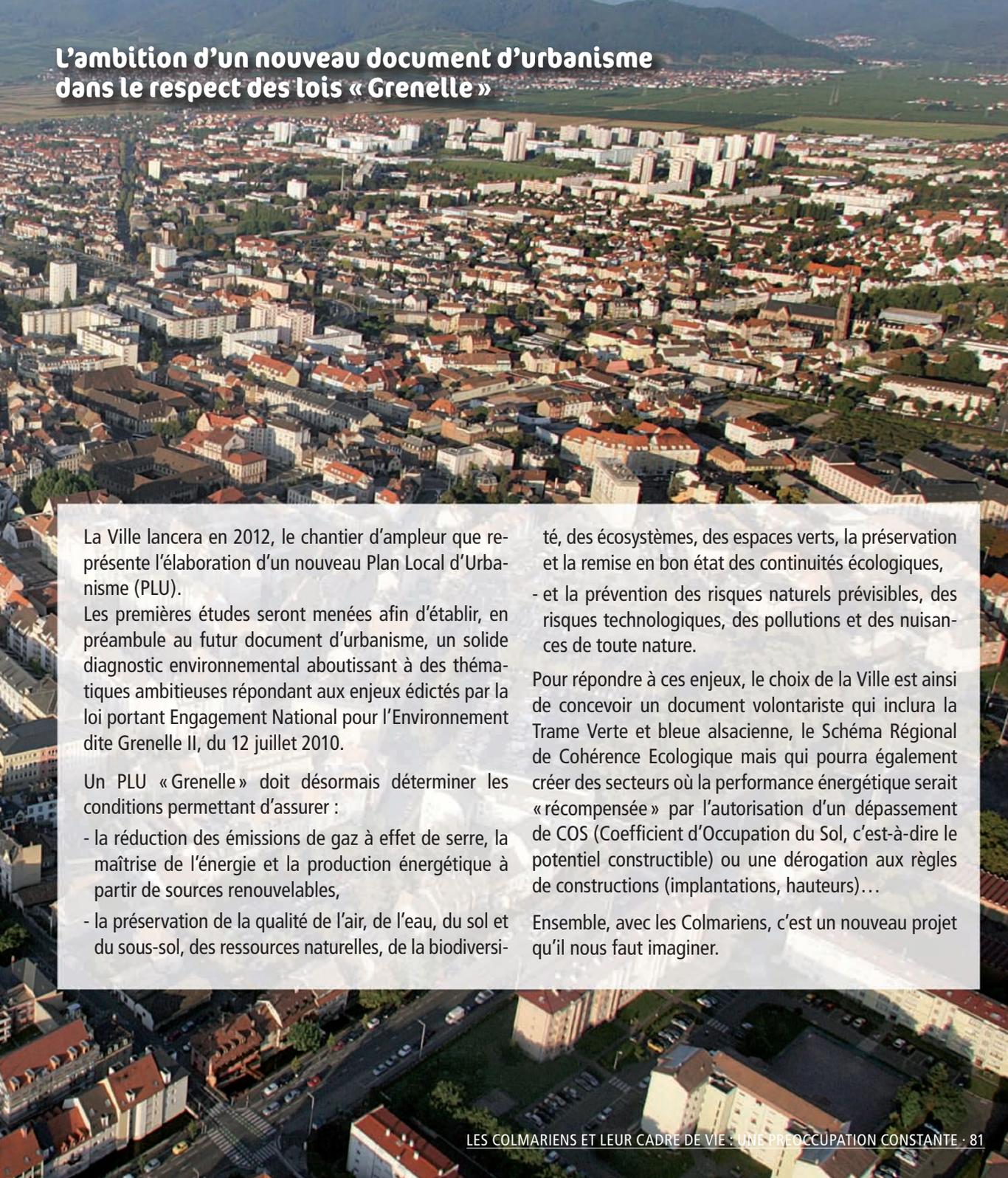
INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES INDUSTRIELLES ET TERTIAIRES HT - BT - CF
AUTOMATISMES INDUSTRIELS + PROCESS CONTROL + INFORMATIQUE
ELECTROMÉCANIQUE + MOTEURS + TRANSFORMATEURS + MAINTENANCE
ÉCLAIRAGE PUBLIC, RESEAUX SECS, HTA, BT, TELECOM, GAZ, GENIE CIVIL



47 route de Lapoutroie - 68240 KAYSERSBERG
Tél. : 03 89 47 14 00 - www.friedling.fr



L'ambition d'un nouveau document d'urbanisme dans le respect des lois « Grenelle »



La Ville lancera en 2012, le chantier d'ampleur que représente l'élaboration d'un nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Les premières études seront menées afin d'établir, en préambule au futur document d'urbanisme, un solide diagnostic environnemental aboutissant à des thématiques ambitieuses répondant aux enjeux édictés par la loi portant Engagement National pour l'Environnement dite Grenelle II, du 12 juillet 2010.

Un PLU « Grenelle » doit désormais déterminer les conditions permettant d'assurer :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables,
- la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité,

des écosystèmes, des espaces verts, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, - et la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature.

Pour répondre à ces enjeux, le choix de la Ville est ainsi de concevoir un document volontariste qui inclura la Trame Verte et bleue alsacienne, le Schéma Régional de Cohérence Ecologique mais qui pourra également créer des secteurs où la performance énergétique serait « récompensée » par l'autorisation d'un dépassement de COS (Coefficient d'Occupation du Sol, c'est-à-dire le potentiel constructible) ou une dérogation aux règles de constructions (implantations, hauteurs)...

Ensemble, avec les Colmariens, c'est un nouveau projet qu'il nous faut imaginer.

L'astuce du mois



N'utilisez la climatisation que lorsque cela est vraiment nécessaire, jouez plutôt sur l'aération à des moments propices (matin/nuît).

Le fonctionnement d'une climatisation entraîne une surconsommation de 35% !

A O Û T

AOÛT / AUGUST / AUGUST

L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		



Des pavillons rue de Berne construits dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine.

Les projets urbains sous l'angle du développement durable

Les projets urbains colmariens répondent à l'exigence de tendre vers une ville « durable », en effaçant peu à peu le « différentiel » de qualité de vie entre tous nos quartiers.

C'est évidemment l'ambition fondatrice de l'éco-quartier « Amsterdam », qui doit favoriser la mixité sociale -au

Maurice BRUGGER,
Adjoint au Maire chargé
de la Jeunesse et des Sports



cœur de toute la politique actuelle de rénovation urbaine et enracer la mixité fonctionnelle (plus d'activités et de services de proximité), pour aboutir un jour à une « ville des courtes distances », pivot du développement durable.

C'est aussi l'ambition indispensable de la réouverture de nos quartiers, les uns sur les autres, grâce à la restructuration du Centre Europe, pôle culturel pour tous les Colmariens

(comme c'était le cas à l'origine d'ailleurs) et comme doit le devenir la prochaine médiathèque du centre-ville.

En effet le développement durable, ne se limite pas à des bâtiments consommant de moins en moins d'énergie, ou des voies réservées aux bus et aux vélos par exemple, mais il a surtout pour ambition de resserrer les fils du tissu urbain, que nous léguerons aux futures générations.



Karen DENEUVILLE,
Adjointe au Maire chargée
du Quartier « Europe-Schweitzer »



Guy WAEHREN,

Conseiller Municipal délégué,
Vice-Président de la CAC chargé entre autres de la
Collecte, de l'Élimination et de la Valorisation des
Déchets des Ménages et Déchets Assimilés

30

Lundi
Montag
Monday

31

Mardi
Dienstag
Tuesday

1

Mercredi
Mittwoch
Wednesday

2

Jeudi
Donnerstag
Thursday

3

Vendredi
Freitag
Friday

4

Samedi
Samstag
Saturday

5

Dimanche
Sonntag
Sunday

6. Les projets urbains sous l'angle du développement durable

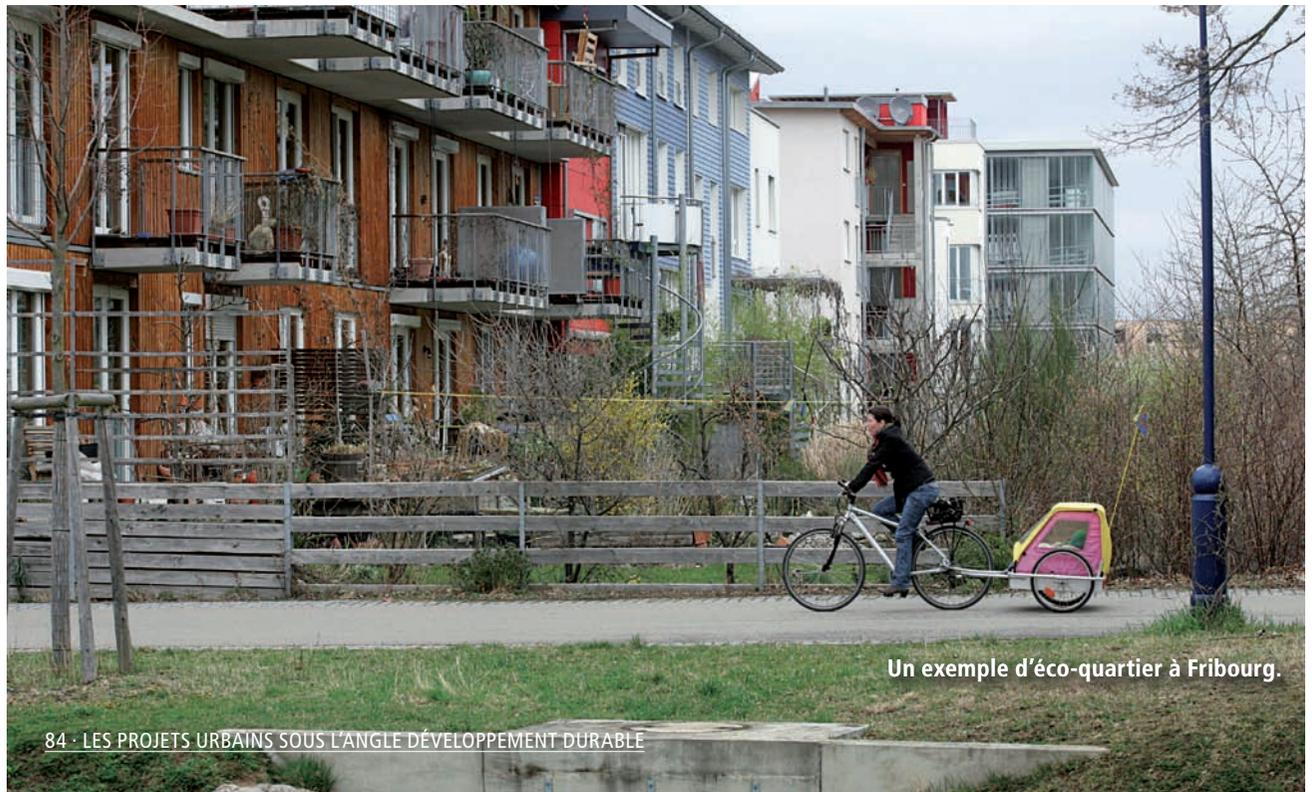
L'Eco-quartier : une autre manière d'appréhender l'aménagement urbain par l'instauration de rapports nouveaux entre ville et nature

La Ville de Colmar projette de réaliser un éco-quartier entre les rues d'Amsterdam et de Griesbach, sur l'emprise de deux des trois immeubles qui seront démolis début 2012 (n° 10 et 12 de la rue d'Amsterdam).

Cet éco-quartier aura pour objectif de respecter l'environnement en matière de constructions, économies d'énergie,

chauffage, transports, stationnement des véhicules, gestion des eaux de pluie, revêtements des sols, espaces verts, végétalisation, éclairage public, tri sélectif, aménagements résidentiels et urbains, cheminements piétons et cycles.

- L'ambition est de privilégier des modes de transports doux (piétonisation, pistes cyclables, réseau de bus, auto-par-



Un exemple d'éco-quartier à Fribourg.

tage) et de réduire la présence des voitures sur cet espace, avec la création, par exemple, d'un stationnement en bordure de l'éco-quartier.

- Le dispositif de tri sélectif par conteneurs enterrés, déjà déployé sur le secteur Palais Royal, sera étendu à cette opération.
- De nouvelles constructions de logements, accompagnées de l'aménagement de cours urbaines, verront le jour. Ces logements seront accessibles en location sociale ainsi qu'en accession sociale et privée, et respecteront à minima le niveau de performance énergétique exigé par le label BBC (Bâtiment Basse Consommation). Une réflexion sera engagée quant aux matériaux utilisés, durables, et quant aux économies d'énergie.
- La diversité des types de logements, publics et privés, permettra d'évoluer vers plus de mixité au sein du quartier Europe.
- Par ailleurs, une réflexion sera menée afin de ménager, sur ce secteur, la transition entre le « village alsacien » situé à l'ouest et le reste du quartier Europe. Un maillage orienté est-ouest, permettant une ouverture vers les Vosges, sera créé.

- La question de l'eau aura une place importante dans la réalisation de cet éco-quartier : infiltration des eaux de ruissellement dans le sol, gestion des eaux pluviales de toiture, ou création de noues.
- La végétalisation, le réaménagement des espaces verts et de détente, ainsi que l'éclairage du site seront étudiés afin de garantir la sérénité des espaces extérieurs, tout en atteignant une performance environnementale élevée (éclairage par LED envisagé).

L'ensemble de l'opération aura pour but de répondre à un souci de cohérence globale au sein du quartier, d'en renforcer l'attractivité dans un esprit d'ouverture sur l'ensemble de la ville.

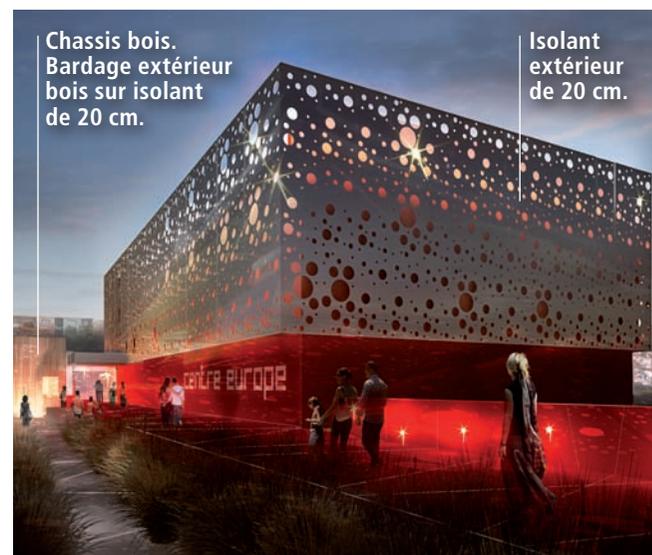
La démolition des trois tours de la rue d'Amsterdam engendrera un coût de 4 500 000 €^{TTC} avec une participation de la Ville de 214 000 €. Par ailleurs, les travaux d'aménagement des espaces publics seront réalisés en 2013 et 2014 pour un montant de 2 316 000 €^{TTC} avec le soutien financier de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) (96 800 €) et de la Région (193 600 €).

Le Centre Europe : un pôle d'animations culturelles au cœur du quartier

Les travaux de restructuration du Centre Europe ont démarré à l'automne 2011. L'entrée du bâtiment, actuellement située rue de Varsovie, va être retournée sur la rue d'Amsterdam et desservie par un cheminement piéton de qualité. Une salle de spectacle de 600 places va voir le jour grâce à une extension de l'équipement. L'objectif de cette opération est d'ouvrir le Centre Europe à tout le quartier, et par extension, à l'ensemble de la ville.

Le projet de rénovation du Centre Europe répond aux exigences BBC (Bâtiment Basse Consommation). Les matériaux et technologies mis en œuvre sont choisis pour atteindre cette qualité environnementale :

- **Création d'une nouvelle enveloppe du bâtiment, peu déperditive et étanche à l'air :**
 - Création de liaisons étanches entre les parois et les menuiseries ;



6

Lundi
Montag
Monday

7

Mardi
Dienstag
Tuesday

8

Mercredi
Mittwoch
Wednesday

9

Jeudi
Donnerstag
Thursday

10

Vendredi
Freitag
Friday

11

Samedi
Samstag
Saturday

12

Dimanche
Sonntag
Sunday

aqua fitness
100% sport, 100% plaisir

2 rue de l'orge - 68124 LOGELBACH - 03 89 24 90 74
www.fitnesscolmar.com

Mut'est
et ses partenaires

7 rue du Rempart
68000 COLMAR
03 89 41 52 77

mut'est
mutuellement vôtre

MUTEX COREM
Assurance Maladie RSI

Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité.
Immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro SIREN 775 641 681

www.mutest.fr contact@mutest.fr

85 ans d'expérience
et d'innovation au service
des réseaux ferroviaires

GEISMAR

5 rue d'Altkirch 68006 COLMAR cedex • Tél. +33 (0)3 89 80 22 11 • Fax +33 (0)3 89 79 78 45 • www.geismar.com

M4 ACTIVE GROUP
Marketing Direct + Communication

Contact : 06 81 98 79 83

D. MEYER

ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE

65 rue Morat
68000 COLMAR
Tél. 03 89 79 15 24
Fax 03 89 80 07 39

Une Entreprise à votre service

FRIEDLING GRAPHIQUE

47 route de Lapoutroie - 68240 KAYSERSBERG
Tél. : 03 89 47 14 00 - www.friedling.fr

- Isolation par l'extérieur (20 cm d'isolant) et traitement du pont thermique au niveau du sous-sol ;

• **Choix des matériaux :**

- Utilisation du bois pour le bardage de la bibliothèque et pour les châssis de l'ensemble du Centre Europe ;

• **Système de chauffage et de ventilation :**

pour la salle de spectacles :

- Chauffage statique par panneaux rayonnants pour plafond ;

- Ventilation double flux à récupération d'énergie ;

pour les autres locaux :

- Corps de chauffe existants remplacés ;

- Panneaux rayonnants pour plafond dans les nouveaux locaux ;

- Ventilation double flux contrôlée par une sonde de pollution.

Le rafraîchissement, en période estivale, va être réalisé par une ventilation nocturne asservie à une sonde et déclenchée via une programmation horaire.

• **Protection solaire :**

- Mise en place de brise-soleil orientables pour les baies courantes ;

- Mise en place de brise-soleil fixes en bois pour les portes-fenêtres.

• **Valorisation des modes de transports doux**

- Aménagement de plusieurs aires de stationnement pour les vélos avec arceaux ;

- Aménagement d'un arrêt de bus (pensé comme un porche) en face de la nouvelle entrée, rue d'Amsterdam.

La rénovation en BBC du Centre Europe va donc permettre

Tableau de synthèse

	Existant	BBC
Système de chauffage	Chauffage urbain	Chauffage urbain
Système de production ECS (Eau Chaude Sanitaire)	Semi instantané	Semi instantané
Système de ventilation	Simple flux	Double flux récupération 90 %
Système d'éclairage	Traditionnel	Intelligent (gradation et détection en zones communes)
Déperdition de chauffage (kW)	269	65
Consommation d'énergie primaire estimée (kWh/m²SHON.an)	158	78,6
Emission de GES (kgCO2/m²SHON.an)	2	1
Coût d'exploitation (€ ^{HT} /an)	31 305	15 600

de diminuer les coûts d'exploitation de 50 % par rapport au bâtiment existant.

Le coût des travaux lié à cette opération s'élève à 8,3 M€^{TTC}. Différents financeurs participent à cette opération : l'Euro-

pe (Fond Européen de Développement Régional -FEDER): 100 000 €; l'Etat : 97 720 €; l'ANRU: 428 800 €; la Région Alsace: 592 530 €; la CAC: 450 000 €; la CAF: 330 000 € et EDF: 50 000 €.

L'accession sociale à la propriété pour une meilleure mixité

Dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine de la Ville de Colmar, 30 pavillons répartis en 3 bandes de 10 ont été construits rue de Berne. 10 d'entre eux ont été proposés en accession sociale à la propriété. Le coût de chacun de ces logements individuels s'est établi entre 160 000 et 189 000 €, déduction faite de la participation de l'ANRU de 10 000 € par logement. Chaque maison dispose d'un garage et d'un jardin privatif desservi par un chemin piéton et un portillon.

Ces 10 pavillons ont permis d'initier une diversification de l'habitat sur ce secteur. L'objectif recherché : la mixité sociale sur le quartier Europe, celui-ci ayant été jusqu'à présent constitué quasi exclusivement de logements locatifs sociaux.

Par ailleurs, les principes de construction de ces maisons respectent le label THPE 2005 (Très Haute Performance Energétique) :

• Production d'énergie :

- Le chauffage basse température des logements se fait principalement au moyen de la biomasse (énergie re-

nouvelable produite par la combustion de matières organiques, animales ou végétales comme le bois) grâce au raccordement au réseau de chauffage urbain ;

- L'eau chaude sanitaire est partiellement produite par des panneaux solaires disposés sur le toit ;

• Economies d'énergie :

- Mise en œuvre de briques Monomur de 37,5 cm d'épaisseur : matériau sain, respirant et recyclable, possédant une forte inertie thermique ;

- Réalisation d'un lanterneau en toiture orienté au sud pour bénéficier des apports solaires passifs.

La construction de ces 30 pavillons représente un coût de 4,145 M€^{TTC}.



Semaine 33

AOÛT 2012

13

Lundi
Montag
Monday

14

Mardi
Dienstag
Tuesday

15

Mercredi
Mittwoch
Wednesday

16

Jeudi
Donnerstag
Thursday

17

Vendredi
Freitag
Friday

18

Samedi
Samstag
Saturday

19

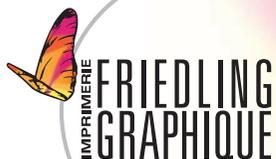
Dimanche
Sonntag
Sunday



Vivre le progrès.

Liebherr-France SAS
2 avenue Joseph Rey, 68005 Colmar Cedex
www.liebherr.com

LIEBHERR



IMPRIMERIE
**FRIEDLING
GRAPHIQUE**

IMPRIMÉS DE PRESTIGE
BROCHURES
CATALOGUES
DÉPLIANTS
PLV - PACKAGING
PRODUITS MARKETING DIRECT

1 rue Gutenberg - Z.I. n°2 - F 68170 RIXHEIM
Tél. : 03 89 65 54 65 - Fax : 03 89 65 51 15
Email : info@friedling.fr



47 route de Lapoutroie - 68240 KAYSERSBERG
Tél. : 03 89 47 14 00 - www.friedling.fr
Email : sylvie.edel@friedling.fr



Agence Clientèle

18 rue Edouard Bénéès
68027 COLMAR Cedex

Tel : 03.89.22.94.50
courriel : contact@cdeaux.fr

Le Cycle de l'Eau au Coeur de la Ville

EAU ASSAINISSEMENT EPURATION



47 route de Lapoutroie - 68240 KAYSERSBERG
Tél. : 03 89 47 14 00 - www.friedling.fr

Des modes de déplacements doux pour favoriser l'écomobilité dans le quartier



La piste cyclable de l'avenue de l'Europe sera aménagée sur le même modèle que celui de l'avenue de la Liberté.

Les modes de déplacements doux dans le quartier Europe regroupent les cheminements cyclables et piétons ainsi que le réseau de bus.

Sur l'ensemble du périmètre de rénovation urbaine, des pistes cyclables ont été ou vont être créées. Les nouvelles pistes cyclables de l'avenue de Paris et de la rue Schweitzer entourant le secteur Schweitzer, ainsi que celle de la rue de Berne au sud du Palais Royal, permettent un maillage cyclable du quartier. Le secteur Schweitzer, dont les travaux sont en cours, sera végétalisé et proposera des cheminements piétons requalifiés.

En 2012, la piste cyclable de l'avenue de la Liberté sera prolongée, selon le même principe d'aménagement, sur l'avenue de l'Europe. Elle s'accompagnera de la reprise de la voirie pour un montant total de 2,390 M€^{TTC}.

La requalification urbaine du secteur Amsterdam, avec no-

tamment la création de l'éco-quartier, sera naturellement propice à la création de pistes cyclables et de cheminements piétons orientés nord/sud et est/ouest.

S'agissant du transport en bus, le quartier est bien desservi. Le réseau est très utilisé par les habitants. Dans ce domaine, le Centre Europe, en cours de restructuration, aura un rôle phare à jouer. En effet, un arrêt de bus sera aménagé et mis en valeur au droit de son entrée, rue d'Amsterdam. L'accès au Centre Europe par les bus en sera facilité.

Les pistes cyclables, rue de Berne et avenue de Paris, ont été et seront réalisées respectivement en 2011 et 2012 pour un montant de 353 000 €^{TTC}.

Ces aménagements bénéficient d'une aide financière de l'ANRU (73 750 €) et de la Région Alsace (29 500 €). Les cheminements piétons du futur éco-quartier seront réalisés pour un montant de 489 000 €^{TTC}.

L'insertion par l'économique : le développement durable intègre aussi la dimension sociale et économique

Les opérations de rénovation urbaine du quartier Europe impliquent la réalisation d'un grand nombre de travaux. Dans le cadre du Plan Local d'Application de la Charte Nationale de l'ANRU, la Ville de Colmar et la Colmarienne du Logement se sont engagées conjointement, dans un premier temps, à réserver 5 % du nombre d'heures de travaux générées à des personnes en situation d'insertion professionnelle, habitant prioritairement le quartier : demandeurs d'emploi de longue durée, bénéficiaires des minima sociaux, jeunes de moins de 25 ans ayant pas ou peu de qualification, travailleurs reconnus handicapés.

La Ville de Colmar et la Colmarienne du Logement ont souhaité aller au-delà de cet engagement en doublant le pourcentage de réservation (10% au lieu de 5%). Ainsi, à la fin du premier trimestre 2011, plus de 36 000 heures ont

déjà été réalisées dans ce cadre. A l'instar de l'extension du musée Unterlinden, d'autres opérations de la Ville, hors PRU, intégreront des heures d'insertion.

Une réflexion a également été menée en 2010 et 2011 pour optimiser le dispositif. Le Service Emploi de la CAC a pour mission de mettre en relation les maîtres d'ouvrage avec les structures d'insertion (associations intermédiaires, entreprises de travail temporaire d'insertion, etc.).

Dans un objectif d'accompagnement du public cible vers un emploi durable, la mise en place de contrats d'insertion professionnelle intérimaire (CIPI), utilisant comme supports plusieurs chantiers successifs, est également envisagée avec le concours de la Mission Locale et de « M Intérim Insertion ».

Des réhabilitations et des résidentialisations dans l'esprit de la « ville durable »

Les immeubles des rues de Lucca et de Schongau dans le secteur Schweitzer, et les immeubles du Palais Royal Sud ont été réhabilités en BBC, ce qui permet des économies d'énergie et une amélioration du confort des logements.

Par ailleurs, la rénovation du quartier Europe passe par des résidentialisations : aménagement des pieds d'immeubles et des parties communes, clarification des espaces publics et privés, etc. Ainsi, le secteur Palais Royal est le premier à



Semaine 34

AOÛT 2012

20

Lundi
Montag
Monday

21

Mardi
Dienstag
Tuesday

22

Mercredi
Mittwoch
Wednesday

23

Jeudi
Donnerstag
Thursday

24

Vendredi
Freitag
Friday

25

Samedi
Samstag
Saturday

26

Dimanche
Sonntag
Sunday



SCHERBERICH
ENTREPRISE GÉNÉRALE BÂTIMENT
TRAVAUX PUBLICS

RESTAURATION DE MONUMENTS HISTORIQUES
ET TAILLES DE PIERRES
PROMOTION IMMOBILIÈRE

162 rue du Ladhof - BP 21619 - 68016 COLMAR CEDEX
Tél. 03 89 20 81 10 - Fax 03 89 20 42 59 - www.scherberich.com

DOMINIQUE CLAUDE

BOULANGERIE - PÂTISSERIE - VIENNOISERIE
TRAITEUR - BISCUITERIE

« Maison de qualité ARTISANALE »

à COLMAR, 4 adresses pour vous servir !!

LA SUCRETTE

25 rue St Léon (siège) - Tél. 03 89 79 19 14

L'ARTISANE

8 rue des Tanneurs - Tél. 03 89 23 38 42

L'ARLEQUIN

13 rue Robert Schumann - Tél. 03 89 79 78 13

CANNELLE

4 rue de la Bleith - Tél. 03 89 41 81 15

LUNCHS • APÉRITIFS • BUFFETS • MARIAGE • BAPTÊMES
SERVICES ENTREPRISES • ADMINISTRATIONS • ASSOCIATIONS

avoir fait l'objet de résidentialisations, matérialisées par les éléments suivants :

- La transformation de rues en cours d'accès privatives ;
- La réorganisation des parkings en « poches » végétalisées ;
- La mise en place de clôtures végétalisées, marquant la limite entre les espaces publics et les espaces privés, doublées d'un marquage des entrées par une maçonnerie de briques apparentes ;
- La création de sas thermiques accolés au bâtiment, marquant les entrées ;
- L'aménagement de halls traversants ;
- La mise en place de boîtes aux lettres à double entrée dans les halls (distribution par l'extérieur) ;
- L'aménagement de terrasses et jardins privatifs, pour les appartements situés en rez-de-chaussée ;

- La mise en place d'allèges pleines pour habiller le barreaudage de certains balcons ;
- L'aménagement de jardins communs, interdits aux cyclo-moteurs, dotés de jeux pour les petits.

De la même manière, des travaux de résidentialisation sont en cours sur le secteur Schweitzer.

Les réhabilitations BBC ont été réalisées pour un montant de 11,6 M€^{TTC} au Palais Royal secteur Sud (270 logements) et de 1,9 M€^{TTC} dans le quartier Schweitzer (68 logements). Par ailleurs, les résidentialisations ont été réalisées pour un montant de 826 000 €^{TTC} au Palais Royal secteur Nord et de 2,98 M€^{TTC} au Palais Royal Sud. Le montant des travaux de résidentialisation dans le secteur Schweitzer s'élève à 1,385 M€^{TTC}. La participation de la Ville pour ces opérations s'élève à 892 415 €, aux côtés de l'ANRU (4 568 547 €), de la Région (337 123 €) et du Département (182 939 €).



Un aménagement de jardin privatif dans le secteur du Palais Royal Sud.

Palais-Royal nord et sud

Un projet de grande envergure, sans précédent, s'est déployé au cœur du quartier Europe à Colmar avec la réhabilitation et la rénovation du Palais royal nord puis sud, ce qui correspond à la volonté de réfléchir en grand par rapport à l'espace (allant du quartier Schweitzer au Palais Royal sud).



Avant : balcons surchargés.



Après : intimisation des balcons.



Avant : Annexe de Mairie - rue de Zurich.

Deux grands immeubles de 7 étages du Palais Royal nord ont été percés pour « ouvrir » cet ensemble des années 60 sur le quartier et la ville. Ces 2 « barres » ont également été réduites. La tour, à leurs côtés, a été dotée d'une entrée supplémentaire pour réduire l'effet de ses 14 étages.

Au rez-de-chaussée, des locaux administratifs ou sociaux, au service des habitants ont été créés. Un habitat renouvelé, c'est un habitat diversifié !

Une rue est née : la rue de Lausanne, pour faciliter la circulation.

Des terrasses privées ont été créées pour les appartements du rez-de-chaussée. Des cours privées communes ont été aménagées pour chaque entrée. Enfin la cour de l'école a été agrandie et un jardin public a été réalisé au cœur du Palais Royal nord.

Les halls d'entrée ont été parés de briques solides.

La restructuration du Palais Royal sud a complété celle du Palais Royal nord par la démolition d'une « barre » et d'une tour de 125 logements, libérant un site pour la construction de 30 logements en bande.

Les immeubles des années 60 ont été réhabilités en BBC (Bâtiment Basse Consommation), ce qui permet des économies d'énergie et une amélioration du confort des logements.

Entre ces immeubles se dessinent davantage de chemins piétons,



Après : Annexe de Mairie - rue de Zurich.

de pistes cyclables et jardins communs, avec un mobilier urbain adapté. Au rez-de-chaussée, des terrasses ont été créées pour les logements, tandis que les balcons ont été mis en valeur.

La transformation des quartiers dans un objectif de lutte contre l'exclusion sociale et urbaine, la diversification de la nature et du statut des logements, le renforcement de la lisibilité urbaine, le désenclavement des quartiers, l'amélioration de leur image et de leur fonctionnement, les engagements qualitatifs portant sur le relogement et l'insertion des habitants... Toutes ces actions relèvent bien intrinsèquement du développement durable.

L'astuce du mois



Débouchez les canalisations avec une ventouse ou des produits écologiques (à base de ferments biologiques) plutôt que de la soude qui perturbe le traitement des eaux usées.

Utilisez du savon totalement biodégradable (comme le savon de Marseille), plutôt que des détergents synthétiques.

SEPTEMBRE

SEPTEMBRE / SEPTEMBER / SEPTEMBER

L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

aqua fitness
100% sport, 100% plaisir

2 rue de l'orge - 68124 LOGELBACH - 03 89 24 90 74
www.fitnesscolmar.com



Septembre
se nomme
le mois de
l'automne

7 rue du Rempart
68000 COLMAR
03 89 41 52 77



Une nouvelle vie, une nouvelle complémentaire santé MEDIA JEUNES à moins de 16€/mois

Pour une personne entre 18 et 30 ans et relevant du régime local de la Sécurité Sociale

Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité. Immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro SIREN 775 641 681

www.mutest.fr contact@mutest.fr



- CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES
- MENUISERIES MÉTALLIQUES
- MÉTALLERIE

LA PASSION DU MÉTAL

8 rue des Frères Lumière - BP 31335
68013 COLMAR Cedex France
Tél. (33) 03 89 21 17 00
Fax (33) 03 89 21 17 17
e-mail: eurometal@eurometal.fr
www.eurometal.fr

MONOPRIX

NON

AU QUOTIDIEN

QUOTIDIEN

Monoprix SA - SA au capital de 61 756 696 € - 14-16 rue Marc Bloch - 92110 Cligny - 552 018 020 R.C.S. Nanterre.



47 route de Lapoutroie - 68240 KAYSERSBERG
Tél. : 03 89 47 14 00 - www.friedling.fr

Le tri sélectif des déchets parce qu'il faut penser développement durable au quotidien



Dans le secteur du Palais Royal Sud, 11 sites d'apports volontaires de déchets ont été installés offrant la possibilité de jeter les verres, les papiers/plastiques mais aussi, et c'est la nouveauté, les ordures ménagères.

Le dispositif de tri sélectif a été inauguré dans le secteur Palais Royal Sud en octobre 2010. Composé de 11 sites d'apports volontaire, ce dispositif se singularise par son aspect novateur avec l'installation de conteneurs enterrés pour les ordures ménagères, en plus des conteneurs pour le papier/plastique et le verre implantés dans d'autres quartiers à Colmar. Les sites ont été implantés à proximité des habitations, à une distance n'excédant pas 50 m de chaque entrée.

Afin d'accompagner les habitants dans la mise en place du tri sélectif, une ambassadrice du tri, employée par la Colmarienne du Logement, a réalisé un travail de fond au quotidien. Son action a pris la forme d'une ou plusieurs rencon-

tres successives avec les habitants concernés pour leur expliquer le fonctionnement. Le résultat est un franc succès : on observe une très bonne qualité du tri sur ce secteur. Le poids hebdomadaire des ordures ménagères collectées s'établit à 3,5 tonnes auxquelles vient s'ajouter, avant recyclage, près de 1,2 tonne de papier et de plastique.

Ce dispositif sera étendu dès 2012 au secteur Schweitzer, en cours de restructuration. Dans ce secteur, d'autres choix techniques seront expérimentés. En effet, les nouvelles aires de stationnement seront conçues pour permettre une infiltration des eaux de pluie dans le sol, grâce à un revêtement composé de pavés à joints enherbés.

L'ambassadrice du tri

Jusqu'à une époque très récente, il suffisait que les éboueurs aient enlevé nos poubelles pour qu'on s'imaginât plus ou moins que ce qu'elles contenaient avait cessé d'exister. Hors notre vue, hors notre vie !

Pourtant, nos déchets ne se volatilisent pas par la magie du seul fait que nous ne les voyons plus. Certains d'entre eux sont valorisables par recyclage ! La quantité de ceux qui ne le sont pas doit être, grâce à l'effort de tous, progressivement réduite jusqu'à devenir très faible.

Aujourd'hui, le tri sélectif des déchets est l'un des gestes majeurs de protection de l'environnement. La Ville de Colmar en a bien conscience et fait en sorte qu'il devienne une pratique courante.



Le Palais Royal Sud accueille, par exemple, 11 sites de conteneurs. De plus, une ambassadrice du tri, rattachée au Pôle Habitat, a été missionnée pour contribuer à la diffusion des bonnes pratiques. Elle est là pour sensibiliser les habitants au tri sélectif.

Ses missions

Depuis 2010, l'ambassadrice intervient de manière régulière auprès de 267 familles dans le quartier du Palais Royal.

Après un premier passage pour expliquer le fonctionnement du tri, l'ambassadrice se rend régulièrement chez les locataires pour vérifier le bon déroulement de la pratique.

Grâce à ces passages réguliers, le tri est de mieux en mieux suivi dans le quartier. C'est d'ailleurs l'un des quartiers de Colmar où il est le mieux effectué.

L'ambassadrice du tri pourrait voir sa mission s'étendre à d'autres quartiers après le succès rencontré au sein du Palais Royal.

Semaine 35

AOÛT - SEPTEMBRE 2012

27

Lundi
Montag
Monday

28

Mardi
Dienstag
Tuesday

29

Mercredi
Mittwoch
Wednesday

30

Jeudi
Donnerstag
Thursday

31

Vendredi
Freitag
Friday

1

Samedi
Samstag
Saturday

2

Dimanche
Sonntag
Sunday



A. leimacher eurl
ramonage

12 place du Capitaine Dreyfus - 68 000 COLMAR
Tél. 09 66 42 92 31 - Fax 03 89 30 11 93
www.leimacher.fr

**VOSSLOH-SCHWABE
FRANCE**

VS

A New Lighting Experience

S.à.r.l. au capital de 609 796,07€
Z.I. Nord - 20, rue A. Kiener
B.P. 21601 - F-68016 Colmar Cedex
Téléphone +33 (0)3 89 20 12 12
Télécopie +33 (0)3 89 41 31 49
vsf@vsf.vossloh-schwabe.com - www.vossloh-schwabe.com

Profitez des Nouvelles Technologies... Gagnez du Temps et de l'Argent !



imprimerie numérique

la qualité
la rapidité
le service



impression directe de vos fichiers informatiques

Mac/PC : Xpress, Illustrator, Photoshop, InDesign,
Acrobat Pdf, Word, Publisher, Excel, PowerPoint, etc...

9, rue Lavoisier • Z.I. Nord • 68000 COLMAR
Tél. 03 89 41 06 82 • Fax 03 89 24 43 51

contact@sprintcolor.com • www.sprintcolor.com



Un projet artistique parce que le développement durable est une « notion plurielle » (voir focus page 67)

S'inscrivant dans le volet culturel du développement durable, les travaux de restructuration du secteur Schweitzer, en cours, ont été l'occasion d'intégrer une œuvre artistique dans l'espace urbain. C'est ainsi que la mise en peinture du pignon aveugle de l'immeuble situé rue de Lucca a été réalisée à l'automne 2011. L'œuvre conçue par Miguel Chevalier sera visible depuis le nouveau parvis du Club des Jeunes qui en prolonge la dimension. La nuit, une mise en lumière de ce pignon permet une autre lecture du quartier.

Ce projet novateur, porté par la Mission Locale, revêt également un caractère social, puisqu'il a été réalisé dans le cadre d'un chantier d'insertion. Les stagiaires ont été accompagnés par l'artiste pendant la phase de réalisation et ont bénéficié d'un encadrement technique et pédagogique assuré par l'AFPA (Association de Formation Professionnelle des Adultes).



La réussite de ce projet a été possible grâce à la mobilisation de partenaires locaux : Colmarienne du Logement (propriétaire du bâtiment), Région Alsace (financement de la formation des stagiaires) et Vialis (mise en place de l'éclairage). Pour la réalisation de cette œuvre, la Ville a octroyé une dotation de 20000€ à la Mission Locale.

Le Marché couvert : pour une activité commerciale « durable »

Loin d'être un projet isolé, le Marché Couvert s'inscrit dans un quartier en pleine mutation, notamment du fait de la transformation de l'ancien hôpital en médiathèque et de la

requalification complète, à moyen terme, du site de la Montagne Verte. Un travail portant sur les abords et les liaisons de ces équipements a été mis en œuvre, conditionnant la



pleine réussite et la viabilité du Marché Couvert permanent. Un certain nombre d'actions ont été élaborées visant à améliorer à la fois la desserte du bâtiment et ses accès, tous modes de déplacements confondus. L'ensemble de la structure a été conçu de manière à accueillir les personnes à mobilité réduite.

Ce nouvel équipement représente un lieu d'attraction commerciale supplémentaire permettant aux artisans, commerçants et producteurs locaux de se rapprocher de leur clientèle. Plus largement, il s'agit d'un lieu de vie et de rencontre, générateur de lien social.

La rénovation de la halle et de ses abords vise avant tout à offrir aux professionnels et à la clientèle du marché un équipement fonctionnel et agréable. Mais c'est aussi un projet de développement du commerce de proximité, valorisant l'économie en circuit court.

Cet équipement commercial avec ses abords aménagés pour accueillir le jeudi une majorité de commerçants non sédentaires et des maraîchers, constitue une réelle alternative à la grande distribution alimentaire implantée à la périphérie de Colmar. Il mobilise les professionnels de l'alimentation et des produits frais. Il participe à la valorisation du centre historique de la vieille ville.



La Montagne Verte : une « montagne » au cœur de la ville

Le secteur d'aménagement de la Montagne Verte occupe la frange Est du cœur historique de Colmar. Cette partie Est fait l'objet de profondes mutations, avec l'avancée de grands projets structurants tels que l'implantation de la Médiathèque, le réaménagement de la Place du 2 Février, le déménagement et la démolition du Commissariat de Police qui a permis l'extension de l'aire de stationnement, la création du Marché Couvert permanent, la réhabilitation du gymnase et de son annexe.

L'esplanade de la Montagne Verte sera aménagée en lien avec la tour de la Médiathèque afin de faciliter l'accès à cette dernière.

Dans une perspective d'augmentation de la capacité d'accueil et d'amélioration de performances énergétiques, la restructuration du gymnase et de son annexe impliquera une extension de l'emprise au sol. Les terrains de sports seront maintenus dans une logique paysagère en lien avec la Lauch.

Le secteur de la Montagne Verte a fait l'objet de fouilles archéologiques prescrites par le Conservateur Régional. Ces résultats nous ont amenés à repenser le projet pressenti par les orientations définies dans le cadre de la modification du secteur sauvegardé.

Le projet s'oriente donc dans un premier temps vers la réalisation d'un parking semi-enterré sur le site du parking actuel Saint-Josse.

Il comporterait 5 niveaux, 3 aériens avec des places gratuites et 2 souterrains avec des places payantes, pour un total de 500 places.

Cet aménagement tiendra compte de la qualité des lieux notamment au regard de la présence de la Lauch et verra un traitement paysager particulièrement soigné, respectueux de l'environnement et du cachet architectural de cet endroit.

Semaine 36

SEPTEMBRE 2012

3

Lundi
Montag
Monday

4

Mardi
Dienstag
Tuesday

5

Mercredi
Mittwoch
Wednesday

6

Jeudi
Donnerstag
Thursday

7

Vendredi
Freitag
Friday

8

Samedi
Samstag
Saturday

9

Dimanche
Sonntag
Sunday

MONOPRIX

FAITES VOS COURSES

UN PEU BEAUCOUP À LA FOLIE !

MONOPRIX COLMAR - 66, RUE DES CLÉS
DU LUNDI AU SAMEDI DU 8H00 À 20H

ON FAIT QUOI POUR VOUS AUJOURD'HUI? MONOPRIX.fr

Monoprix SA - SA au capital de 61 751 696€ - 14-16, rue Marc Bloch - 92110 Clichy - 552 018 020 R.C.S. Nanterre.

Canon Provider SHARP
DIGITAL, KONICA MINOLTA Développement

MyShop-e-PRO



- Multifonctions noir et couleur
- Archivage électronique
- Consommables multimarques

SAGA DOCUMENTS SYSTEMES S.A.S.
1c rue du Quai - 68040 INGERSHEIM
Téléphone: 03 89 414 415 - Fax: 03 89 415 183
7 Allée de l'Europe - 67960 ENTZHEIM
Téléphone: 03 88 100 400 - Fax: 03 88 300 202
saga-systemes.com myshop-e-pro.com

Solutions de gestion électronique de documents
INDEXWARE

FRIEDLING GRAPHIQUE

47 route de Lapoutroie - 68240 KAYSERSBERG
Tél. : 03 89 47 14 00 - www.friedling.fr

Les garanties d'emprunt : un outil incitatif pour la promotion du développement durable



Des logements sociaux, rue d'Athènes, construits par les bailleurs sociaux et respectant les normes de constructions environnementales.

Entre 1995 et 2010, la Ville de Colmar a accompagné l'effort considérable d'aménagement et d'extension du parc de logements sociaux en garantissant 177 M€ d'emprunts contractés par les bailleurs sociaux.

Depuis 2010, ces garanties d'emprunt sont limitées aux seules opérations qui intègrent les préconisations des

« Grenelles de l'Environnement » en matière de « construction durable ».

Ainsi la Ville de Colmar assure la cohérence globale du dispositif visant à soutenir les actions liées au développement durable. Elle trouve aussi une contrepartie « durable » à son engagement financier aux côtés des opérateurs publics.

Une nouvelle Société Protectrice des Animaux

Ce projet de fourrière et de refuge se situe chemin de la Fecht dans la Waldeslust à Colmar. Les travaux sous maîtrise d'ouvrage CAC ont démarré fin septembre pour une durée de 14 mois. Le coût de ce bâtiment est estimé à 2,480 M€^{TTC}.

Il s'agit d'un bâtiment parfaitement intégré dans son envi-

ronnement avec une toiture végétalisée et un bardage aux teintes végétales.

Cet équipement pourra accueillir environ 80 chiens et 200 chats.

Les partenaires financiers : le Département du Haut-Rhin et la SPA elle-même.



L'ouverture du chantier
le 26 septembre 2011.



Semaine 37

SEPTEMBRE 2012

10

Lundi
Montag
Monday

11

Mardi
Dienstag
Tuesday

12

Mercredi
Mittwoch
Wednesday

13

Jeudi
Donnerstag
Thursday

14

Vendredi
Freitag
Friday

15

Samedi
Samstag
Saturday

16

Dimanche
Sonntag
Sunday

NOTES

Une rencontre intergénérationnelle à la Maison de la Famille en juillet 2011.



Colmar : une ville de liens au cœur d'une cité plus solidaire

Une ville est une communauté d'hommes et de femmes. C'est une entité vivante et Colmar ne veut oublier personne.

Les cassures, les blessures du destin font partie de l'existence. La Municipalité veut être aux côtés de ceux qui ont à faire face à, souvent, une accumulation de difficultés. Elle a à

cœur de garder le lien entre les habitants pour que chacun trouve sa place dans la cité.

Cette énergie solidaire, la Ville la partage avec Limbé, ville côtière du Cameroun, qu'elle soutient dans certains projets communaux.


Christiane CHARLUTEAU,
Adjointe au Maire
chargée de la Cohésion Sociale


Delphine MANN,
Adjointe au Maire chargée du Tourisme
et du Développement de la Coopération
Intercommunale et Internationale


Nicole SCHNELL,
Adjointe au Maire
chargée de la Solidarité
Intergénérationnelle



Semaine 38

SEPTEMBRE 2012

17

Lundi
Montag
Monday

18

Mardi
Dienstag
Tuesday

19

Mercredi
Mittwoch
Wednesday

20

Jeudi
Donnerstag
Thursday

21

Vendredi
Freitag
Friday

22

Samedi
Samstag
Saturday

23

Dimanche
Sonntag
Sunday

7. Colmar : une ville de liens au cœur d'une cité plus solidaire



Dans un contexte marqué par l'accroissement des vulnérabilités, préserver la cohésion sociale est devenu un objectif majeur de la politique sociale de la Ville.

Le développement durable contribue également à cet objectif car il s'inscrit dans une démarche globale fondée sur le juste équilibre entre l'efficacité économique, l'équité sociale et la protection de l'environnement.

Permettre l'accès de tous aux besoins essentiels est un levier fondamental du développement social durable. S'appuyant sur des projets innovants, la politique de solidarité menée à Colmar concourt à réduire les inégalités, à améliorer la qualité de vie et à encourager la convivialité et la participation citoyenne.

Le bien-vivre ensemble ne se décrète pas mais se construit progressivement autour d'un projet où les Colmariens ont tous leur place.

La solidarité à l'égard des citoyens démunis

Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, la Ville de Colmar, à travers son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), accueille quotidiennement des personnes en situation de précarité afin de les aider à faire face à leurs difficultés.



En 2010, le CCAS est intervenu en faveur de 1 699 ménages, pour un montant global de 342 962 €.

Toutefois, le rôle du CCAS ne se limite pas à un simple soutien financier.

Parce que l'exclusion sociale est liée à tous les domaines de la vie d'une personne, le CCAS informe, conseille, oriente et accompagne les personnes en difficulté afin qu'elles s'insèrent sur le plan social, voire progressivement sur le plan professionnel. L'objectif recherché est de permettre aux Colmariens démunis de retrouver autonomie et dignité.

Pour ce faire, le CCAS travaille en partenariat étroit avec un large réseau associatif.

Lutter contre l'exclusion et la marginalisation

La domiciliation des personnes sans domicile fixe

Premier pas vers la réinsertion, la procédure de domiciliation permet aux personnes sans résidence stable qui ont un lien avec la commune, d'avoir une adresse administrative pour faire valoir leurs droits civils, civiques et sociaux (dé-

livrance d'une carte d'identité nationale, inscription sur les listes électorales, accès aux soins et aux droits sociaux).

L'aide à l'hygiène et l'aide vestimentaire

Les personnes sans domicile fixe peuvent également bénéficier de bons leur permettant de prendre gratuitement une douche à la piscine Aqualia ; à cette occasion, des kits contenant le nécessaire de toilette sont offerts gracieusement. De même, des bons peuvent être délivrés afin de permettre aux personnes de chercher gratuitement des vêtements au Vestiaire Communautaire.



Cette aide n'est pas spécifique aux personnes sans domicile fixe.

Lutter contre l'habitat indigne

Une quarantaine de familles colmariennes issues de la communauté des gens du voyage se sont installées il y a plusieurs années sur un terrain communal situé chemin du Mittlerweg. Compte tenu d'une situation sanitaire problématique, la Ville s'est engagée depuis dans un ambitieux projet de relogement, en partenariat avec Pôle Habitat Centre Alsace, afin d'offrir à ces familles des conditions d'habitat décentes.

La réalisation des logements à partir de 2012 se fera aux normes BBC (Bâtiment Basse Consommation). L'opération de construction sera complétée par la mise en œuvre d'un programme d'accompagnement des habitants pour l'apprentissage des usages et du « savoir habiter » dans les nouveaux logements.

Dans le cadre de ce marché public, la clause d'insertion permettra de mobiliser les personnes éloignées de l'emploi afin qu'elles participent à ce vaste chantier.

Semaine 39

SEPTEMBRE 2012

24

Lundi
Montag
Monday

25

Mardi
Dienstag
Tuesday

26

Mercredi
Mittwoch
Wednesday

27

Jeudi
Donnerstag
Thursday

28

Vendredi
Freitag
Friday

29

Samedi
Samstag
Saturday

30

Dimanche
Sonntag
Sunday



**LAURÉAT
DU PALMARÈS
DES
ENTREPRISES
2001-2002
2005
2008
2009**

**Ordre
des architectes**

ISOLATIONS RAUSCHMAIER SAS

1950/2010 - 60 ans d'isolation

22 rue de Houssen - 68000 COLMAR - Tél. 03 89 21 67 67
8 rue Pasteur Gérold - 67100 STRASBOURG - Tél. 03 88 79 15 19

- Isolation des façades extérieures tous systèmes
- Bardages
- Isolation intérieure et greniers
- Ravalement et peinture des façades
- Isolation des tuyauteries (CALORIFUGÉAGE)
- Projection de laine de roche pour traitements coupe-feu - thermique - acoustique
- Faux-plafonds - Insonorisation

Devis gratuit

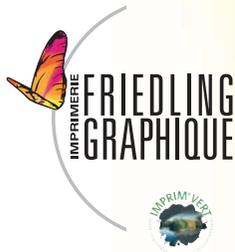
Qualifications nationales isolations

QUALIBAT EFF3 / CA7 - 3811 - 6121 - 7112 - 7132 - 7141 - 7142 - 7143

SERVICE INTERENTREPRISES DE SANTÉ AU TRAVAIL
DE COLMAR ET DE SA RÉGION



20, rue des Trois-Châteaux - 68000 COLMAR
Téléphone 03 89 80 67 97 - Fax 03 89 79 72 53
www.sist-colmar.fr



IMPRIMÉS DE PRESTIGE
BROCHURES
CATALOGUES
DÉPLIANTS
PLV
PACKAGING
PRODUITS MARKETING DIRECT

1 rue Gutenberg - Z.I. n° 2 - F 68170 RIXHEIM
Tél. : 03 89 65 54 65 - Fax : 03 89 65 51 15 - Email : info@friedling.fr
47 route de Lapoutroie - 68240 KAYSERSBERG
Tél. : 03 89 47 14 00 - www.friedling.fr - Email : sylvie.edel@friedling.fr



47 route de Lapoutroie - 68240 KAYSERSBERG
Tél. : 03 89 47 14 00 - www.friedling.fr

Lutter contre la précarité énergétique

Outre le prix des fournitures d'énergie, la précarité énergétique est liée à trois principales causes : des ressources



modestes, des logements mal isolés ou équipés d'appareils de chauffage vétustes et énergivores, des défauts comportementaux.

La Ville de Colmar intervient en faveur des personnes en précarité qui éprouvent des difficultés afin de les aider à payer leurs factures d'énergie.

Les personnes éligibles au dispositif doivent, en contrepartie, s'engager à rétablir leur situation financière par le biais de l'accompagnement budgétaire assuré par le CCAS. Des informations simples sur les bonnes pratiques sont également dispensées pour les aider à maîtriser leurs consommations d'énergie.

En 2010, 56 000 € ont été consacrés aux aides à l'énergie.

Lutter contre l'exclusion économique

Pour les personnes à faibles revenus, l'impossibilité d'accéder aux crédits bancaires « classiques » est un facteur

Aide alimentaire La Ville et La Manne solidaires

Contribution majeure dans la lutte contre la pauvreté, l'aide alimentaire de la Ville représente 65 % des secours attribués par le Centre Communal d'Action Sociale.

Les bons alimentaires délivrés par le CCAS, après évaluation sociale des travailleurs sociaux, sont utilisables dans les rayons alimentation et hygiène du magasin retenu par voie de marché. Sont prohibés, l'alcool et les produits de luxe.

Cette aide est réservée aux personnes dont le reste à vivre est inférieur à un barème défini par le Conseil d'Administration du CCAS.

Le reste à vivre est calculé sur la base des justificatifs à produire. Il est tenu compte des ressources et des charges du ménage ainsi que du nombre de personnes composant le foyer.

Si l'objectif de cette aide est bien évidemment de soutenir les familles en difficulté, elle vise également à les aider à redevenir autonomes. C'est pourquoi, l'aide délivrée est assortie d'une contrepartie adaptée à chaque situation : s'engager dans une démarche d'insertion, mensualiser certaines charges, rembourser une dette, accepter un suivi budgétaire ou déposer un dossier de surendettement, par exemple.

En 2010, 22 900 bons ont été délivrés en faveur de 2 399 personnes pour un montant de 183 200 €.

Cependant, ces bons ne constituent pas la seule forme d'aide alimentaire proposée par la Ville. En effet, le CCAS travaille depuis de longues années en partenariat étroit avec l'association La Manne, dont l'objectif fondateur fut, et reste, la distribution de colis alimentaires gratuits aux personnes nécessiteuses afin de leur assurer le minimum vital sur le plan alimentaire.

A cet effet, le CCAS peut proposer cette aide complémentaire sous forme de bons, permettant aux personnes de se rendre un fois par semaine à La Manne, 23 rue du Galtz. Les colis alimentaires sont confectionnés en fonction de la composition du foyer. En moyenne, la valeur d'un colis pour une famille de 4 personnes équivaut à 40 € et permet d'assurer 5 repas par semaine.

Les paniers-repas contiennent des produits frais de saison, de la viande, des féculents, des produits laitiers, voire des produits plaisir (chocolat ...) selon arrivage. Les denrées alimentaires proviennent



L'astuce du mois



Surveillez les dates de péremption de ce que vous conservez dans votre réfrigérateur, cuisinez les restes et pensez à faire la liste des courses.

20 kg d'aliments jetés à la poubelle c'est le gaspillage alimentaire par personne et par an dont 7 kg de produits encore emballés !

O C T O B R E

OCTOBRE / OKTOBER / OCTOBER

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

majoritairement de dons des commerçants partenaires et de la Banque alimentaire ; La Manne complète la collecte en achetant des produits sur ses fonds propres afin d'assurer une distribution régulière. La Ville participe financièrement à ces achats.

En outre, l'association La Manne a ouvert en 2001, l'épicerie sociale Rebond, qui permet à des foyers vivant une situation financière difficile, d'acheter des produits alimentaires ou d'hygiène à coût réduit (20% du prix en magasin). L'économie ainsi réalisée peut servir à financer un achat imprévu mais nécessaire, ou à rembourser une dette. En contrepartie, les bénéficiaires s'engagent à participer aux ateliers pédagogiques organisés régulièrement sur les thèmes du budget, de la santé, de l'alimentation ou des méthodes culinaires.

Enfin, en période hivernale, la Ville propose un service de restauration sociale à midi pour les personnes sans domicile fixe de Colmar. Ce service est assuré par l'association La Manne, qui peut accueillir jusqu'à 25 personnes dans un lieu chauffé et convivial.

Les personnes sans domicile s'inscrivent le jour même au CCAS, qui délivre un ticket repas. En moyenne, 1 603 repas sont servis à 282

personnes. Ce service est financé par le CCAS de la Ville.

L'association La Manne est subventionnée par la Ville de Colmar depuis sa création en 1986. En 2011, elle aura perçu une subvention de fonctionnement de 66 000€. S'y ajoutent :

- la participation de la Ville aux achats alimentaires : 15 000€,
- la prise en charge par la Ville des repas servis au restaurant social en faveur des personnes sans domicile fixe : 10 420€,
- la mise à disposition de locaux par voie de bail emphytéotique moyennant un loyer annuel symbolique de 180€ ; €

et dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) :

- 5 000€ pour l'épicerie sociale Rebond,
- 1 500€ pour le point info santé.

En investissement, la Ville a participé au frais d'installation d'une chambre froide à hauteur de 7 400€ en 2007 et s'est également engagée à hauteur de 15 000€ aux travaux de transformation du nouveau local qui abrite le restaurant social.

aqua fitness
100% sport, 100% plaisir

2 rue de l'orge - 68124 LOGELBACH - 03 89 24 90 74
www.fitnesscolmar.com

Octobre est bon, s'il est de saison

7 rue du Rempart
68000 COLMAR
03 89 41 52 77

mut'est
mutuellement vôtre

C'est la saison : pensez à vous faire vacciner

Mut'est prend en charge le vaccin contre la grippe

Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité. Immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro SIREN 775 641 681

www.mutest.fr contact@mutest.fr

D. MEYER

ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE

65 rue Morat
68000 COLMAR
Tél. 03 89 79 15 24
Fax 03 89 80 07 39

Une Entreprise à votre service

COLMAR CHARPENTES
CONSTRUCTION BOIS

LAUREAT DU PALMARÈS 2009



- Maison ossature bois
- Isolation BBC/Etanchéité à l'air
- Charpente traditionnelle et L.C
- Aménagement extérieur

9 Allée Ettore Bugatti 68000 COLMAR Tél. 03 89 41 23 83
www.colmar-charpentes.com

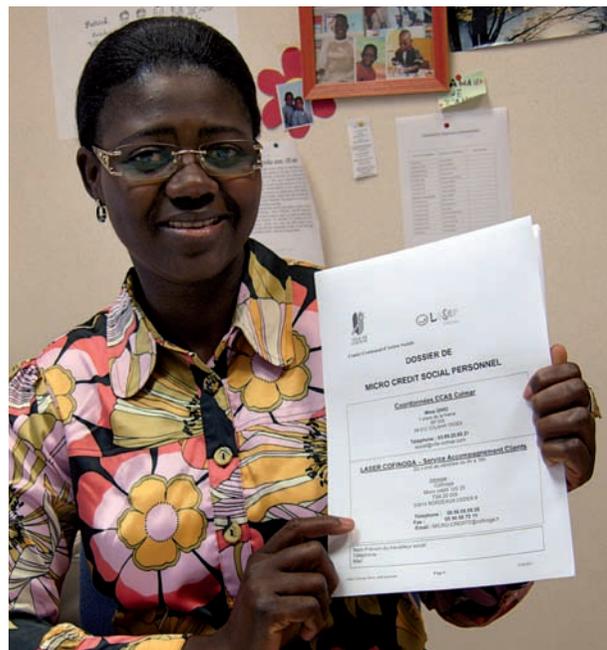
FRIEDLING GRAPHIQUE

47 route de Lapoutroie - 68240 KAYSERSBERG
Tél. : 03 89 47 14 00 - www.friedling.fr

aggravant dans le processus d'exclusion. Le seul moyen dont elles disposent pour réaliser un projet personnel est le recours à des formes de crédits onéreux, génératrices d'un surendettement.

Pour répondre à un réel besoin social et pour permettre aux personnes en situation de précarité de rebondir, la Ville a institué le micro-crédit social avec l'appui du Fonds de Cohésion Sociale, en partenariat avec le Crédit Mutuel Bartholdi et Laser Cofinoga.

L'accès au micro-crédit personnalisé doit permettre aux bénéficiaires de réaliser un projet lié à l'insertion profes-



sionnelle (accès/maintien dans l'emploi ou la formation notamment en favorisant la mobilité) ou au logement (accès aux équipements domestiques de première nécessité/petits travaux d'amélioration de l'habitat), qu'ils ne peuvent concrétiser sans apport financier.

Les prêts vont de 300 à 5 000 €, avec des intérêts plafonnés, de 4 à 4,5 % selon le montant du prêt dont 50 % sont pris en charge par la Ville, ce qui ramène les taux d'intérêt réels des prêts à 2 et 2,25 %.

Le soutien aux personnes vulnérables

Parce que la solidarité se manifeste aussi à travers le soutien aux personnes fragilisées par l'âge, la maladie ou le handicap, la Ville de Colmar a pris de nombreuses mesures visant à améliorer la qualité de vie des personnes les plus vulnérables et à maintenir les liens sociaux.

Faciliter l'accès aux transports en commun pour favoriser la mobilité

Dans cet objectif et suite aux « engagements » pris par le groupe majoritaire, la Ville finance :

- Les déplacements illimités sur le réseau de transports en commun de Colmar et environs (Trace) pour les Colmariens à partir de 70 ans moyennant une participation forfaitaire de 10 € par an,
- Le demi-tarif sur le réseau Trace et sur la ligne Colmar –



Breisach des transports Kunegel pour les personnes âgées de 60 à 70 ans,

- Les frais de bus sur le réseau colmarien à hauteur de 20 tickets de bus par mois en faveur des Colmariens handicapés, non imposables et titulaires d'une carte d'invalidité à 80%.

En 2010, 2 700 personnes âgées ou handicapées ont bénéficié de ces mesures pour un coût global de 226 850€.

Rappelons également la mise en circulation en 1995, en partenariat avec la Trace, d'un minibus Trace Mobile, permettant à toute personne à mobilité réduite domiciliée dans le secteur desservi par la Trace, d'être prise en charge à son domicile pour tout type de déplacements (travail, courses, loisirs ...). Ce service est assuré tous les jours de la semaine, y compris le week end et les jours fériés. Les réservations se font par téléphone (n° vert gratuit : 0 800 251 251) au plus tard à 17h, la veille du transport.

Améliorer la qualité de vie des personnes handicapées

La Ville de Colmar, partenaire de la Maison Départementale des Personnes Handicapées, accorde des aides financières aux personnes handicapées après versement des aides légales, pour l'aménagement du logement (monte-escalier, douche extraplate...) ou l'acquisition d'aides techniques (fauteuil roulant, prothèses auditives ...).

Favoriser le maintien à domicile de qualité

La Ville de Colmar et l'Association Pour l'Accompagnement et le Maintien A Domicile (APAMAD) ont décidé d'unir leurs efforts afin d'aider les personnes âgées colmariennes handicapées et isolées, dans l'impossibilité de se déplacer, à effectuer les courses les plus urgentes (achats alimentaires de 1^{re} nécessité et achats de médicaments) en mettant gratuitement un commissionnaire à disposition.

Ce commissionnaire est accessible sur simple appel téléphonique au 03 89 32 78 58, du lundi au vendredi, aux horaires suivants : 8h -12h / 13h30 - 18h.

Favoriser le bien-être des personnes isolées

Depuis 2004, et après la terrible canicule de 2003, la Ville de Colmar reconduit chaque été les mesures mises en place pour assurer l'accompagnement des personnes vulnérables afin de réagir rapidement dans l'éventualité d'une canicule. Ainsi, les personnes se sentant en situation de fragilité en période de grosses chaleurs sont invitées à se faire connaître au moyen d'un questionnaire paraissant dans le Point Colmarien d'avril-mai.

Chaque année, environ 300 personnes recensées sont contactées individuellement par un conseiller municipal chargé de s'assurer que tout va bien et de mettre en œuvre, le cas échéant, les mesures nécessaires au bien-être des personnes.



L'accessibilité dans la vie quotidienne : un véritable enjeu de société.

Semaine 40

OCTOBRE 2012

1

Lundi
Montag
Monday

2

Mardi
Dienstag
Tuesday

3

Mercredi
Mittwoch
Wednesday

4

Jeudi
Donnerstag
Thursday

5

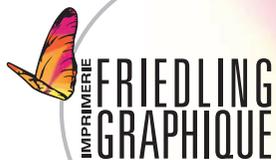
Vendredi
Freitag
Friday

6

Samedi
Samstag
Saturday

7

Dimanche
Sonntag
Sunday



IMPRIMÉS DE PRESTIGE
BROCHURES
CATALOGUES
DÉPLIANTS
PLV - PACKAGING
PRODUITS MARKETING DIRECT

1 rue Gutenberg - Z.I. n°2 - F 68170 RIXHEIM
Tél. : 03 89 65 54 65 - Fax : 03 89 65 51 15
Email : info@friedling.fr

47 route de Lapoutroie - 68240 KAYSERSBERG
Tél. : 03 89 47 14 00 - www.friedling.fr
Email : sylvie.edel@friedling.fr



DOMINIQUE CLAUDE

BOULANGERIE - PÂTISSERIE - VIENNOISERIE
TRAITEUR - BISCUITERIE

« Maison de qualité ARTISANALE »

à COLMAR, 4 adresses pour vous servir !!

LA SUCKETTE

25 rue St Léon (siège) - Tél. 03 89 79 19 14

L'ARTISANE

8 rue des Tanneurs - Tél. 03 89 23 38 42

L'ARLEQUIN

13 rue Robert Schumann - Tél. 03 89 79 78 13

CANNELLE

4 rue de la Bleith - Tél. 03 89 41 81 15

LUNCHS • APÉRITIFS • BUFFETS • MARIAGE • BAPTÊMES
SERVICES ENTREPRISES • ADMINISTRATIONS • ASSOCIATIONS



47 route de Lapoutroie - 68240 KAYSERSBERG
Tél. : 03 89 47 14 00 - www.friedling.fr

Favoriser la convivialité, restaurer les liens sociaux et intergénérationnels

Afin de favoriser la convivialité autour de nos Aînés, la Ville de Colmar participe au financement d'événements tels que les Grands Anniversaires, les Noces d'Or ou de Diamant, la Fête des Voisins.

A partir de 70 ans, puis tous les 5 ans, la Ville participe aux repas d'anniversaire à hauteur de 40 € et aux Noces d'Or et de Diamant à hauteur de 60 €.

La Fête des Voisins est également l'occasion de réunir toutes les générations pour un moment de partage et de convivialité, autour d'un buffet ou d'un repas.

La Ville encourage cette opération en offrant des kits de « voisin organisateur » ainsi que des kougelhops et des gâteaux aux participants, sous certaines conditions.

Par ailleurs, la Ville favorise les échanges intergénérationnels en organisant des rencontres Aînés-Jeunes autour de supports très variés : visites de Musées, sorties récréatives, projections et échanges à thèmes.

Rappelons également la Fête de Noël organisée chaque année par la Ville mi-décembre au Parc des Expositions et qui réunit 1 500 personnes âgées, dans une ambiance chaleureuse et festive.

Les Seniors admis en Maison de Retraite ne sont pas





La 36^e Fête de Noël au Parc des Expositions le 18 décembre 2010.

oubliés puisque chaque année, pendant la période de Noël, la Municipalité rend visite aux personnes dans l'incapacité de se déplacer afin de partager un moment avec elles et leur remettre un petit présent.

Encourager la participation citoyenne

Enfin, et parce que l'accès à l'information est une condition

Promouvoir la vie associative et encourager l'engagement citoyen

Parce que le secteur associatif est un acteur indispensable de développement et de cohésion sociale, la Ville soutient financièrement de nombreuses associations qui agissent sur le terrain au service des Colmariens les plus en difficulté (personnes démunies, personnes handicapées, personnes âgées).

essentielle pour participer à la Vie de la Cité, la Ville a réservé, au sein du journal municipal le Point Colmarien, un emplacement dédié aux Seniors dénommé « le Coin des Aînés », qui permet de porter à la connaissance de nos concitoyens âgés, les informations pratiques les concernant et les dispositions prises par la Ville pour améliorer la qualité de vie.

En 2010, ce soutien financier s'est élevé à 563 611 € au profit de 41 associations.

Par ailleurs, dans le souci de favoriser la vie associative, un espace dédié dans le Point Colmarien permet aux associations de se faire connaître du grand public.

8

Lundi
Montag
Monday

9

Mardi
Dienstag
Tuesday

10

Mercredi
Mittwoch
Wednesday

11

Jeudi
Donnerstag
Thursday

12

Vendredi
Freitag
Friday

13

Samedi
Samstag
Saturday

14

Dimanche
Sonntag
Sunday

Partenaire de vos innovations

Conception, Intégration,
installation, maintenance

- > Courants forts
- > Câblage d'armoires
- > Courants faibles
- > Automatismes
- > Intervention de dépannage et de maintenance
- > Pompes et télégestion
- > Photovoltaïque

 **CLEMESSY**

5 rue Lavoisier - ZI Nord
68027 COLMAR
Tél. + 33 (0)3 89 24 65 24
Fax + 33 (0)3 89 24 65 00
cy.colmar@clemessy.fr
www.clemessy.com



LA JOIE VOUS VA SI BIEN.



JMS AUTOMOBILE

156 avenue d'Alsace - COLMAR
03 89 21 60 00

Le développement durable tient compte des interactions entre les décisions économique, écologique, sociale, culturelle et politique du développement. Toutes ces interactions sont locales et mondiales. Il nous importe de les transformer en solidarité active dans les comportements et dans les actes : solidarités locales, nationales, internationales, en particulier Nord-Sud.

Etre solidaire avec les générations futures, c'est aussi inscrire les critères de décision et les décisions elles-mêmes dans une perspective à long terme. Car les conséquences et les impacts des décisions d'aujourd'hui ne doivent pas nuire à l'avenir et être irréversibles.

La coopération Nord-Sud

Le constat

Les inégalités entre les pays du Nord et du Sud se traduisent par des inégalités de revenus et de richesse monétaire. Selon le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), environ 1,2 milliard d'individus survivent avec moins d'un dollar par jour.

En 1998, les pays en voie de développement représentaient 4,5 milliards d'habitants et enregistraient un produit national brut (PNB) total de 5 700 milliards de dollars, alors que les pays du Nord représentaient une population 4 fois moindre et un PNB total quatre fois plus important.

Si les pays en voie de développement ne se développent pas de manière soutenue et durable alors qu'ils sont en croissance démographique, les écarts entre populations et richesses devraient encore s'agrandir entre les pays.

On constate également une inégalité d'accès aux services de base : 72 millions d'enfants n'étaient toujours pas scolarisés en 2005, bien que ce chiffre soit en constante baisse ces dernières années. De même sur les 900 millions d'adultes qui ne savent ni lire ni écrire, 98% se trouvent dans les pays en développement et les deux tiers sont des femmes.

Et n'oublions pas l'inégalité d'accès aux ressources de la



planète : un habitant de la planète sur six (1,1 milliard de personnes) est privé d'accès à l'eau potable et 2 milliards de personnes n'ont pas accès à l'électricité. Il faut savoir que 20% de la population mondiale qui habite dans les pays développés consomment 60% de l'énergie mondiale.

Le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat estime que d'ici 2020, entre 75 et 250 millions de personnes en Afrique pourraient être confrontées à des pé-

nuries d'eau. La production agricole pourrait diminuer de 30% en Asie centrale et du Sud et l'agriculture irriguée par les chutes de pluie pourrait chuter de 50% dans certains pays africains.

Si les températures augmentent de plus de 2° Celsius en Afrique sub-saharienne, 600 millions de personnes supplémentaires de la région pourraient se trouver confrontées à la faim, à des pertes agricoles supplémentaires ainsi qu'à de nouvelles épidémies de maladies.



Semaine 42

OCTOBRE 2012

15

Lundi
Montag
Monday

16

Mardi
Dienstag
Tuesday

17

Mercredi
Mittwoch
Wednesday

18

Jeudi
Donnerstag
Thursday

19

Vendredi
Freitag
Friday

20

Samedi
Samstag
Saturday

21

Dimanche
Sonntag
Sunday



2 rue de l'orge - 68124 LOGELBACH - 03 89 24 90 74

www.fitnesscolmar.com



ALSACIENNE DE PRESTATIONS

TRAVAIL TEMPORAIRE - CDD - CDI

7 avenue Jean de Lattre de Tassigny
68000 COLMAR

Tél. : 03 89 20 25 40 - Fax: 03 89 20 25 39
Email : agence.a2pcolmar@interservice.fr

M. BUECHER SARL

Electricité - Eclairages - Sanitaires - Chauffage - Energies renouvelables
Etude - Installation - SAV



160 rue du Ladhof 68000 COLMAR

Tél. : 03 89 79 90 69 / Fax : 03 89 79 24 30

E-mail : sarl.m-buecher@orange.fr

M4 ACTIVE GROUP

Marketing Direct + Communication

Contact : 06 81 98 79 83



PEUGEOT COLMAR

Paul KROELY Automobile
Carrosserie toutes marques - Peugeot Rapide
Véhicules neufs - Véhicules d'occasion
2a rue TIMKEN - Tél 03 89 24 66 66



47 route de Lapoutroie - 68240 KAYSERSBERG

Tél. : 03 89 47 14 00 - www.friedling.fr



Les réactions face à ces constats

Le principe 7 de la déclaration mondiale de Rio en juin 1992 indique que les Etats doivent coopérer dans un esprit de partenariat mondial en vue de conserver, de protéger et de rétablir la santé et l'intégrité de l'écosystème terrestre.

Lors du Sommet du Millénaire de septembre 2000, des actions et des cibles ont été adoptées par 189 nations et signées par 147 chefs d'Etat. Les objectifs du Millénaire pour le développement (dit OMD) représentent huit objectifs à atteindre en 2015. Ceux-ci répondent aux défis les plus importants du monde.



Les pays pauvres se sont engagés à mieux gouverner et à investir dans leurs populations par le biais de la santé et de l'éducation. Les pays riches se sont engagés, quant à eux, à les appuyer en utilisant les outils suivants: aide, allègement de la dette et commerce plus équitable.

En France, la coopération décentralisée ou action extérieure des collectivités est désormais inscrite dans la loi depuis 2007 : « les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent conclure des conventions avec des collectivités territoriales étrangères et leurs groupements dans les limites de leurs compétences et dans le respect des engagements internationaux de la France ».

Un nombre croissant de villes, communes et régions d'Europe sont à l'origine d'actions d'aide au développement en faveur des pays en développement.

Colmar en action

Au Cameroun

Depuis 2002, la Ville de Colmar, par l'intermédiaire de l'Institut Régional de Coopération Développement - Alsace (IRCOD), s'est engagée sur le long terme aux côtés de Limbé au Cameroun pour développer des actions de coopération décentralisée.

Limbé est un territoire anglophone se trouvant sur la côte ouest du Cameroun, dans le département du Fako. Il possède l'atout d'être une station balnéaire et d'avoir un port maritime.

En 2007 la mission diagnostic conduite par la Ville de Colmar a permis de formuler des propositions d'actions pour, progressivement, y structurer l'action du tourisme.

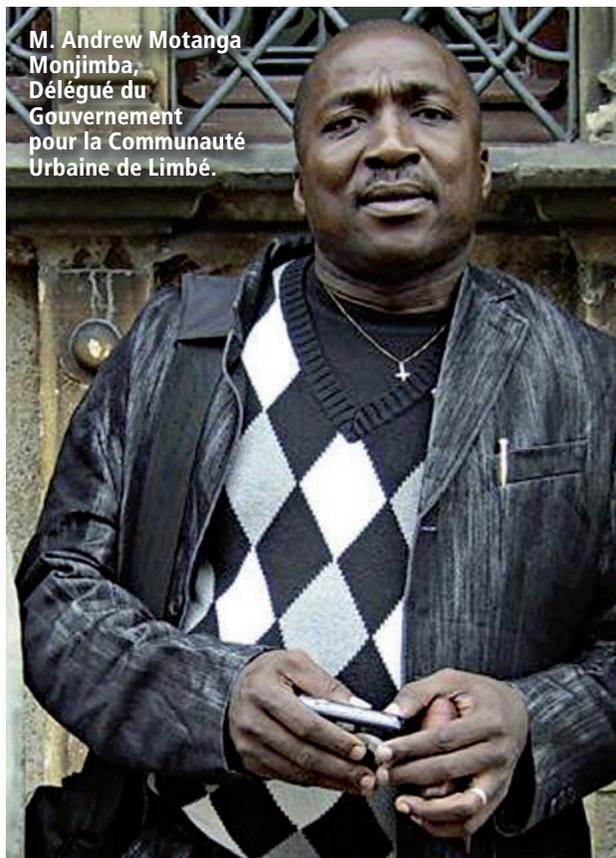
En octobre 2009, le Maire de Colmar a reçu Monsieur Andrew Motanga Monjimba, Délégué du Gouvernement pour la Communauté Urbaine de Limbé. Cette rencontre a permis d'affiner le projet de sécurité civile. Ensuite, la visite a été largement axée sur le développement touristique avec la découverte de l'office de tourisme de Colmar.



- Le partenariat entre la Ville de Colmar et la Communauté Urbaine de Limbé d'une part et la commune de Limbé d'autre part, s'est contractualisé en 2010 par la signature d'une convention-cadre triennale qui a défini 4 axes de coopération :

- Elaboration et mise en œuvre d'une politique d'aménagement urbain pour contribuer à l'amélioration de l'accès aux services urbains de base et du cadre de vie des populations
- Elaboration et mise en œuvre d'une politique de développement touristique dans l'objectif de renforcer l'attractivité touristique du territoire de la Communauté Urbaine de Limbé
- Elaboration et mise en œuvre d'une politique de sécurité civile pour renforcer l'organisation locale en matière de secours aux personnes et aux biens
- Mise en œuvre d'un programme d'éducation au développement.

Les actions à soutenir passeront par une coordination du ressort de l'IRCOD. C'est donc cet institut qui identifiera, en accord avec la Ville de Colmar, les actions qui seront financées.



M. Andrew Motanga Monjimba, Délégué du Gouvernement pour la Communauté Urbaine de Limbé.

22

Lundi
Montag
Monday

23

Mardi
Dienstag
Tuesday

24

Mercredi
Mittwoch
Wednesday

25

Jeudi
Donnerstag
Thursday

26

Vendredi
Freitag
Friday

27

Samedi
Samstag
Saturday

28

Dimanche
Sonntag
Sunday

SITV &
#28 Salon International du Tourisme & des Voyages

Solidarissimo
#4 Salon du tourisme & de l'économie solidaire

09-11 NOV. 2012
COLMAR - 68 | FRANCE
PARC DES EXPOSITIONS

un événement
COLMAR EXPO
www.sitvcolmar.com • INFO : 03 90 50 50 50

conception : grafikeexpo.fr RC Colmar : 388 0147928 269

- Poêle à bois
- Tubages
- Poêle à granulé
- Four à bois

La chaleur maîtrisée... tubage

L&M
tubage

06 26 87 29 66 contact@lm-tubage.com
www.leimacher.com
12 place du Capitaine Dreyfus - 68 000 COLMAR

FRIEDLING GRAPHIQUE

47 route de Lapoutroie - 68240 KAYSERSBERG
Tél. : 03 89 47 14 00 - www.friedling.fr

Par exemple la Communauté Urbaine de Limbé souhaite rapidement mettre en place un service de sécurité civile. Ce service doit permettre de lutter contre les incendies mais aussi d'assurer la sécurité des biens et des personnes lors des catastrophes naturelles : inondations, glissement de terrain. Il s'agit de s'engager dans un partenariat durable pour la mise en place de ce service grâce aux compétences techniques françaises.

Dans de nouveaux projets

L'eau est une ressource rare et précieuse dans les pays en voie de développement. Le réseau assainissement est également quasi inexistant dans ces pays, ce qui provoque de graves problèmes sanitaires.



Une réflexion est en cours, au sein de la Ville mais également de la CAC, pour envisager la possibilité de consacrer 0,1% du budget « eau et assainissement » de la Communauté d'Agglomération à des actions de solidarité visant à un meilleur accès à l'eau des usagers du Sud. Les sommes versées permettront d'une part, de fournir, un approvisionnement en eau potable et un accès à un service d'assainissement de base, d'autre part, de mettre en place une gestion durable et efficiente des ressources en eau permettant de protéger l'environnement et d'éviter les conflits d'usage.

IRCOD L'Institut

L'Institut Régional de Coopération Développement (IRCOD) est une association de droit local créée en 1986 avec le soutien de la Région Alsace. L'Institut rassemble près de 80 collectivités locales qui participent aux côtés d'autres institutions et associations alsaciennes à des actions de coopération dans les pays du Sud.

L'IRCOD aide des villes des pays du Sud à réaliser certains projets en organisant des échanges entre acteurs de même métier, de territoire à territoire. Le but est que les Collectivités locales et autres institutions



Régional de Coopération Développement

du Nord (Universités, hôpitaux,...) partagent leurs connaissances avec leurs homologues du Sud afin d'aider ces derniers à acquérir une autonomie pouvant leur permettre de mettre en œuvre leurs propres projets de développement. Il s'agit en quelque sorte de mettre en place un partenariat dans la durée entre une ville du Sud et une ville alsacienne.



Un village de pêcheurs au Cameroun.

L'action de la Ville de Colmar à Limbé

La Ville de Colmar est membre de l'IRCOD et participe au développement de la Ville de Limbé au Cameroun. Ce développement est basé sur 3 axes principaux: le tourisme, la sécurité civile et l'aménagement des quartiers.

Le tourisme local

La Ville de Limbé bénéficie de nombreux atouts naturels (plages de sable noir, proximité du Mont Cameroun,...). Cependant son offre touristique est peu organisée. La Ville de Colmar participe à la structuration de l'office du tourisme local (formation du directeur,...) et appuie le développement de l'offre touristique. Des actions concrètes ont déjà été effectuées : l'aménagement des promenades, le nettoyage des plages, etc.

La sécurité civile

Le but est de renforcer l'organisation locale en matière de secours et de protection des personnes et des biens par la création d'un service de sécurité civile à Limbé. La priorité porte sur la création d'un service de lutte contre les incendies.

La Ville de Colmar a décidé de doter la Ville de Limbé d'un fourgon-pompe réformé et de l'accompagner dans la mise en place d'une structure adaptée.

L'aménagement de quartier

Le but est d'améliorer le niveau des services urbains de base dans un quartier de la ville. Le projet de construction d'une maison de quartier a été identifié comme une priorité par ses habitants et fera l'objet d'un accompagnement et d'un cofinancement de l'IRCOD. Un travail est également en cours sur la prévention des risques d'inondations, un problème majeur dans la ville.

L'astuce du mois



Ne surchauffez pas votre habitation : 19°C est très confortable; 16°C sont très suffisants pour les chambres à coucher : 1°C en moins, c'est 7% d'énergie économisée !

Dans les pièces inoccupées, baissez encore la température et pour une absence de plus de 2 jours, en période de froid, réglez en position hors-gel (8°C).

NOVEMBRE

NOVEMBRE / NOVEMBER / NOVEMBER

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

NOTES

Le 13 septembre dernier, lors du montage de la sculpture Liebherr.





L'économie et l'aménagement du territoire de la CAC : un développement responsable

Les Agendas 21 adoptés ici et là sont souvent focalisés sur des problématiques environnementales.

A Colmar, nos objectifs sont plus ambitieux : nous travaillons sur une démarche visant à concilier préservation de l'environnement, équité sociale et ... développement économique. Notre territoire local bénéficie de formidables atouts naturels : sa situation géographique au cœur de l'Alsace, proche de grandes métropoles étrangères : Bâle, côté Suisse ; Fribourg côté Allemagne, sa qualité de vie, sa culture, son histoire ...

Nous disposons par ailleurs d'un capital humain incroyable et d'entreprises de pointe qui rayonnent dans le monde entier.

A mi-chemin de deux aéroports internationaux, nous bénéficions des nombreuses dessertes TGV (TGV Est et bientôt Rhin-Rhône) qui nous permettent d'abolir les distances. Le TGV est pour nous un instrument efficace de l'aménagement du territoire. Il est aussi un accélérateur de développement. A Colmar, bien sûr, la manne touristique est impressionnante : plus de 3 millions de visiteurs par an. C'est un fort levier économique. Mais notre territoire est aussi une formidable terre d'accueil pour les investisseurs qui ont une vision globale d'aménagement.

Certes la capacité d'une ville à peser sur les déterminants d'une économie aujourd'hui largement mondialisée est faible. Mais la commande publique responsable, qui est pour nous une exigence, constitue malgré tout un levier qui, en agissant sur la demande, permet d'orienter progressivement l'offre.

Plus largement, nous avons le souci de promouvoir une économie durable. Celle-ci repose sur un tissu économique diversifié, capable de générer des emplois tout en préservant des conditions de travail de qualité.

La Ville de Colmar veille aussi à favoriser les passerelles entre le monde du travail et la vie universitaire. Les départements d'enseignement relevant de l'UHA, concentrés sur 2 sites, celui du Grillenbreit et celui du Biopôle, en témoignent.

La promotion économique communale vise aussi à garantir durablement l'attractivité du centre-ville pour les moyennes, petites et micro-entreprises, ainsi que la diversité des services de proximité. L'exemple du Marché Couvert rénové en est une belle illustration.

Jean-Pierre BECHLER,
Adjoint au Maire chargé
de la Formation, de
l'Économie et de l'Emploi

Matthieu JAEGY,
Adjoint au Maire chargé
des Finances et des
Nouvelles Technologies

Odile UHLRICH-MALLET,
Adjointe au Maire
chargée de l'Éducation
et de l'Enseignement

Semaine 44

OCTOBRE - NOVEMBRE 2012

29

Lundi
Montag
Monday

30

Mardi
Dienstag
Tuesday

31

Mercredi
Mittwoch
Wednesday

1

Jeudi
Donnerstag
Thursday

2

Vendredi
Freitag
Friday

3

Samedi
Samstag
Saturday

4

Dimanche
Sonntag
Sunday

8. L'économie et l'aménagement du territoire de la CAC : un développement responsable

Le développement économique est indispensable à la création de richesse grâce à l'investissement et à la création d'emploi. Encore faut-il qu'il soit durable.

Le souci de la Ville de Colmar est de veiller à cette « durabilité » grâce aux actions les plus diverses.



L'entreprise Timken, figure emblématique de l'économie colmarienne s'est engagée en faveur du développement durable.

Il s'agit d'abord de choisir avec soin les entreprises qui seront implantées. Les disponibilités foncières doivent être gérées avec parcimonie en favorisant les activités non polluantes et en veillant au strict respect de règles qualitatives dans la réalisation des zones d'activités et des constructions qui y sont édifiées.

C'est par exemple l'objet du programme d'Eco-design qui va être mené dans les zones d'activités. La qualité design sera recherchée au niveau des équipements publics pour inciter les entreprises à suivre l'exemple en vue d'un développement durable avéré.

Des actions exemplaires ont d'ores et déjà été menées :

- La mise en valeur de l'entrée Nord de Colmar a permis un embellissement considérable de ce secteur qui s'articule autour d'une même vision d'accueil et de vitalité du territoire colmarien.

Cette entrée a fait l'objet de profondes mutations ces dix dernières années.

- Une signalétique d'une lisibilité et d'une cohérence remarquable a été réalisée par la CAC avec des zones de

stationnement pour véhicule permettant un accès facile à l'information souhaitée.

Dans le même temps, et parce que la **publicité extérieure**, quoique nécessaire, peut être agressive quand elle est trop abondante, la Ville a institué la Taxe sur la Publicité Extérieure (TLPE). Celle-ci frappe les enseignes lorsque la somme de leurs superficies correspondant à une même activité est supérieure à 7 m².



Semaine 45

NOVEMBRE 2012

5

Lundi
Montag
Monday

6

Mardi
Dienstag
Tuesday

7

Mercredi
Mittwoch
Wednesday

8

Jeudi
Donnerstag
Thursday

9

Vendredi
Freitag
Friday

10

Samedi
Samstag
Saturday

11

Dimanche
Sonntag
Sunday

ACC Auto Comptoir Colmarien



Pièces Automobiles toutes marques

Carrosserie - Peinture - Outillage - Equipements de garages

34 rue de la Fecht - 68000 Colmar
Tél. 03 89 24 06 71 - Fax 03 89 24 05 46
Site www.acc-colmar.fr
E-mail auto.comptoir@wanadoo.fr

Freins - Filtres - Huiles - Courroies - Batteries - Echappements - Amortisseurs...



En novembre
s'il tonne,
l'année sera
bonne

7 rue du Rempart
68000 COLMAR
03 89 41 52 77



Vous êtes à la recherche
d'un emploi ?
Nous avons des garanties
«complémentaire santé»
adaptées

Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité.
Immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro SIREN 775 641 681

www.mutest.fr contact@mutest.fr



JMS AUTOMOBILE

156 avenue d'Alsace - COLMAR
03 89 21 60 00

Le rond-point Liebherr

A l'occasion du 50^e anniversaire de l'implantation de la Société Liebherr à Colmar, la Ville de Colmar a décidé de réaliser une statue afin de remercier cette société pour l'activité économique qu'elle génère au bénéfice de la Ville et de la CAC. Cette statue est installée, depuis mi-septembre 2011, sur le giratoire donnant accès à l'avenue de la Foire aux Vins.

Le projet

L'artiste ayant réalisé cette statue est Guillaume Roche auquel nous devons déjà la statue de la Liberté et celle du Diable Rou-



ge. Cette sculpture symbolise la transformation de la matière primaire en machine. Le mouvement en arc de cercle de la pelle hydraulique sur son axe de rotation évoque le dynamisme et le rayonnement international de Liebherr. La société Liebherr est la seule entreprise au monde à fabriquer des pelleuseuses hydrauliques sur chenilles.

La réalisation

Guillaume Roche a bien sûr commencé par exécuter des schémas et des maquettes à partir des ses idées. Ces maquettes ayant été validées par la Ville, le projet fut soumis à un bureau



d'étude chargé de vérifier s'il était réalisable.

L'artiste a aussi dû faire appel à une entreprise spécialisée pour étudier les fondations. En effet, il désirait que les fondations de la statue soient cachées afin de donner l'aspect d'une structure en équilibre.

Il a ensuite assemblé toute la charpente, durant 6 mois. Puis il l'a habillée de plaques d'inox.

Une fois la statue achevée, l'artiste a été obligé de la couper en deux pour la déplacer. Les deux parties ont été ressoudées sur place lors de l'installation sur le giratoire.

La clause pour la Promotion de l'Insertion et de l'Emploi

Depuis 2006, le Code des Marchés Publics a instauré une clause à l'attention des acheteurs publics pour agir en faveur de l'insertion et de l'emploi.

Cette clause favorise l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi (demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes de moins de 25 ans ayant peu ou pas de qualification, bénéficiaires de minimas sociaux, travailleurs reconnus handicapés).

Elle impose aux entreprises retenues de réserver un certain nombre d'heures à une action d'insertion parmi les heures de travail générées par ce marché.

Afin de s'inscrire dans cette dynamique la CAC, la Ville de Colmar, l'Etat et l'ANRU ont conjointement signé, le 1er septembre 2010, un Plan Local pour l'Application de la Charte Nationale d'Insertion.

Celle-ci prévoit dans le cadre des travaux d'investissement du Programme de Rénovation Urbaine un objectif d'insertion au minimum égal à 5% du nombre d'heures travaillées. Désireux d'aller au-delà de cette exigence, les maîtres d'ouvrage locaux, sous l'impulsion du Maire, ont décidé de porter à 10% cet objectif.

Enfin, le Service Emploi de la CAC a été désigné comme référent de cette démarche pleine de sens. Il est l'unique interlocuteur des personnes et entreprises intéressées. Il doit à ce titre coordonner leurs demandes et les accompagner dans leurs différentes démarches.

Après quatre années de démarrage, le Programme de Rénovation Urbaine a réalisé plus de 36 000 heures d'insertion, a ouvert aux structures d'insertion locales une nouvelle niche d'embauche au bénéfice de leurs publics et a aussi permis de rencontrer les entreprises autrement. A ce jour, cette clause tend à se généraliser et promet encore de nombreuses heures de travail.



Semaine 46

NOVEMBRE 2012

12

Lundi
Montag
Monday

13

Mardi
Dienstag
Tuesday

14

Mercredi
Mittwoch
Wednesday

15

Jeudi
Donnerstag
Thursday

16

Vendredi
Freitag
Friday

17

Samedi
Samstag
Saturday

18

Dimanche
Sonntag
Sunday



2 rue de l'orge - 68124 LOGELBACH - 03 89 24 90 74

www.fitnesscolmar.com

Cabinet Delaroque
Société d'expertise comptable

*L'accompagnement, au quotidien,
de tous vos projets !*

10 rue des Marchands - 68000 COLMAR
☎ 03 89 21 61 55 - 📠 03 89 21 61 59
cabinet@delaroque.fr - www.cabinetdelaroque.fr

Studio Cré&fin



ENTREPRISE GÉNÉRALE BÂTIMENT
TRAVAUX PUBLICS

RESTAURATION DE MONUMENTS HISTORIQUES
ET TAILLES DE PIERRES
PROMOTION IMMOBILIÈRE

162 rue du Ladhof - BP 21619 - 68016 COLMAR CEDEX
Tél. 03 89 20 81 10 - Fax 03 89 20 42 59 - www.scherberich.com

Canon Provider SHARP

MyShop-ePRO

DIGITAL, KONICA MINOLTA Développement



- Multifonctions noir et couleur
- Archivage électronique
- Consommables multimarques

SAGA DOCUMENTS SYSTEMES S.A.S.

1c rue du Quai - 68040 INGERSHEIM
Téléphone: 03 89 414 415 - Fax: 03 89 415 183
7 Allée de l'Europe - 67960 ENTZHEIM
Téléphone: 03 88 100 400 - Fax: 03 88 300 202
saga-systemes.com myshop-eepro.com



Solutions
de gestion
électronique
de documents



47 route de Lapoutroie - 68240 KAYSERSBERG
Tél. : 03 89 47 14 00 - www.friedling.fr



Le Biopôle et l'agriculture durable

L'objet du Biopôle, pôle d'excellence en agronomie et viticulture Adrien Zeller, rue de Herrlisheim, est de mettre en synergie sur un même site des activités d'enseignement supérieur, de recherche ainsi qu'un certain nombre de partenaires du monde agricole. Cette synergie doit favoriser le transfert de technologies, l'émergence de projets, la création et l'implantation d'entreprises.

Autour de l'INRA et de l'Université, diverses structures se sont implantées constituant un véritable pôle d'excellence en agronomie et viticulture.

Les travaux du Biopôle sont principalement axés autour de l'Agroenvironnement et de la Vigne et du Vin.

L'activité agro-environnementale a pu se développer notamment grâce à la mise en service du bâtiment « Innovation et Transfert de Technologies » qui accueille des activités de l'INRA, de l'Université, ainsi que du CRITT RITMO (Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologies – Recherche Innovation et Transfert de Technologies pour les Matières Organiques).

Le centre de ressources technologiques RITMO planche

aujourd'hui sur la gestion des déchets verts domestiques. La mission du CRITT est d'accompagner les entreprises par une prestation sur mesure dans la gestion des déchets organiques, à savoir les déchets verts, ménagers ou agro-alimentaires.

Le CRITT intervient dans trois grands domaines : l'agroenvironnement, la viticulture et la communication. Il diffuse les connaissances créant ainsi des échanges entre les professionnels. Après expertise du projet de l'entreprise, il permet la mobilisation des subventions. Le respect de l'environnement a là aussi toute sa place puisque des tests ecotoxicologiques sont réalisés pour chaque projet.

L'association ALSACE VITAE, « VIT » pour viticulture et



Ci-contre :
A l'Institut National de Recherche Agronomique (INRA) pionnier du Biopôle, un automate de découpe de disques foliaires pour la recherche sur la vigne.



« AE » pour agronomie et environnement, a permis en juin 2009 aux acteurs du Biopôle de se structurer sur le plan juridique. Les objectifs de l'association sont de promouvoir et d'animer le pôle de compétences.

263 étudiants reçoivent au Biopôle un enseignement de haut niveau dans un département et deux unités de formation et de recherche d'enseignement supérieur.



19

Lundi
 Montag
 Monday

20

Mardi
 Dienstag
 Tuesday

21

Mercredi
 Mittwoch
 Wednesday

22

Jeudi
 Donnerstag
 Thursday

23

Vendredi
 Freitag
 Friday

24

Samedi
 Samstag
 Saturday

25

Dimanche
 Sonntag
 Sunday

MONOPRIX

NON

AU QUOTIDIEN

QUOTIDIEN

Monoprix SA - SA au capital de 61 751 686€ - 14-16 rue Marc Bloch - 92110 Cligny - 552 018 020 R.C.S. Nanterre.



TRAITEUR

E-mail : vincenttraiteur@wanadoo.fr
www.vincenttraiteur.fr




11 rue des Boulangers
68000 COLMAR
Tél. : 03 89 41 32 05 - Fax : 03 89 41 98 93



FRIEDLING GRAPHIQUE

47 route de Lapoutroie - 68240 KAYSERSBERG
Tél. : 03 89 47 14 00 - www.friedling.fr

RITTMO

L'association RITTMO Agroenvironnement est un centre de recherches qui soutient l'innovation et le développement technologique dans des domaines d'activités comme la valorisation des déchets organiques et des pratiques durables.



Labellisée par le Ministère de la Recherche, soutenue par l'Europe, le Ministère de l'Agriculture, le Région Alsace, le Conseil Général du Haut-Rhin et la Ville de Colmar, l'association assume deux grandes missions qui sont :

- **Le soutien à l'innovation** : l'association effectue des recherches appliquées pour des professionnels (développement de nouveaux produits, de nouveaux procédés...).
- **Le transfert de connaissances** : au travers de congrès scientifiques ou de groupes de travail aux échelles nationale et européenne, elle actualise en permanence ses connaissances dans l'objectif de les diffuser largement au secteur économique par le biais de formations, de visites en entreprises ou de journées techniques gratuites.

Ses domaines d'activités

1. La valorisation des déchets organiques

L'association RITTMO étudie les modes de gestion et de valorisation des déchets organiques (déchets de jardin, déchets de table, déchets agricoles...) au travers notamment de deux grands types de procédés :

- Le compostage transforme les déchets en compost qui, apporté au sol, constitue une forme de fertilisant pour la nutrition des cultures et l'amélioration des sols. L'association participe par ailleurs au développement de procédés de compostage par des vers de terre, le lombricompostage, pour les particuliers ou à l'échelle d'une collectivité.
- La méthanisation qui, par la dégradation des matières or-



Dispositifs expérimentaux pour la dépollution des sols.



Expérimentation en serre de culture.



Suivi d'un essai de fertilisation.

ganiques produit du biogaz, contenant principalement du méthane. Ce dernier peut être utilisé pour produire de la chaleur et de l'électricité.

2. L'étude des impacts sur l'environnement

Le centre RITTMO développe des outils pour évaluer les impacts des pratiques agricoles sur l'environnement et cherche des innovations pour les réduire. Il travaille au développement d'indicateurs biologiques pour juger de la qualité d'un sol, et étudie de nouveaux produits pour stimuler la croissance des plantes.

3. La mise sur le marché de supports de culture

Par des essais en serres de culture ou par des analyses au laboratoire, l'association accompagne techniquement les

professionnels dans le montage de dossiers réglementaires pour la mise sur le marché de nouveaux fertilisants et supports de culture (vérifications, dossiers d'homologation...) que les particuliers pourront, à terme, acheter dans les magasins de jardinage par exemple.



Test de germination en conditions contrôlées.

L'astuce du mois



Luttez contre le suremballage ; achetez en vrac ou avec un emballage minimal, préférez des produits frais plutôt que des produits surgelés, sous vide ou en boîte.
Enfin, achetez des produits locaux et soutenez les circuits de distribution courts : allez par exemple au marché !

DECEMBRE

DECEMBRE / DEZEMBER / DECEMBER

L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						



2 rue de l'orge - 68124 LOGELBACH - 03 89 24 90 74
www.fitnesscolmar.com



Il fait bon
semer dans
les avents,
mais il ne faut
pas le dire
aux enfants

7 rue du Rempart
68000 COLMAR
03 89 41 52 77 **mut'est**
mutuellement vôtre

**Jouez au Père Noël
en offrant à vos enfants
une épargne
pour leur avenir**
Taux de rendement net en 2010
des produits d'épargne Mutex
(fonds Euros) : 3,85 %

Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité.
Immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro SIREN 775 641 681

www.mutest.fr contact@mutest.fr

OPTIQUE EPAILLY À VENIR

leitz

Vente et affûtage d'outils pour machines à BOIS, PVC, et ALU

Leitz Sàrl Colmar

8, rue E. Schwoerer - BP 51239
68012 Colmar Cedex
☎ 03 89 21 08 00
☎ 03 89 23 14 05
✉ leitz-france@leitz.org
Internet: www.leitz.fr

Fiabilité et professionnalisme à votre service

Vente
→ Outils standards
→ Outils sur mesure
→ Conseils techniques

Affûtage
→ Prise en charge
→ Affûtage
→ Livraison



47 route de Lapoutroie - 68240 KAYSERSBERG
Tél. : 03 89 47 14 00 - www.friedling.fr

Le Conseil Economique, Social et Environnemental de Colmar



La création du Conseil Economique, Social et Environnemental de Colmar (CESEC) émane de la volonté politique du groupe majoritaire du Conseil Municipal. Installé le 11 juin 2009, et présidé par M. Christophe Praud, chef d'entreprise, le CESEC a pour but de guider la Municipalité par ses avis et ses études sur les projets d'intérêt communal. Il peut être saisi par la Ville ou peut s'autosaisir.

Le CESEC est composé de 40 membres issus d'organisations patronales, syndicales et d'établissements publics, de personnes élues ayant fait acte de candidature, ainsi que de personnalités qualifiées désignées par le Maire. Il est organisé en cinq commissions (« Finances, économie, formation professionnelle et nouvelles technologies » ; « Politique de la Ville et cohésion sociale, quartiers et tranquillité publique » ; « Culture, tourisme et relations internationales » ; « Urbanisme, aménagement et écologie urbaine » ; « Education, jeunesse et sport »).

Depuis le 20 juin 2011, les présidents des commissions se sont vu confier cinq autres saisines : « Colmar Ville Numérique, comment prendre de l'avance pour une meilleure attractivité commerciale et industrielle », « La Sécurité des Quartiers ou comment améliorer la Citoyenneté et la Cohésion Sociale », « Artiste, Culture et Projet Urbain, une valorisation à exploiter au service de Colmar », « Quelle urbanisation côté Nord et côté Sud de Colmar en partant de la Place du 2 Février », « Le rôle de la Ville dans la coordination entre les différents acteurs agissant au service de l'intégration sociale et de l'emploi ».

Interface entre la population et les instances municipales, le CESEC se propose de conforter la démocratie participative en renforçant la place de nos concitoyens dans la prise de décisions les concernant.



IUT de Colmar : un 6^e département « high tech »

La Ville de Colmar et les autres partenaires du Contrat Projets Etat-Région 2007-2013 ont décidé d'investir de façon importante dans la recherche, l'enseignement supérieur et la formation professionnelle, notamment par le développement et la modernisation des Instituts Universitaires de Technologie. C'est pourquoi un 6^e département « Génie Thermique et Energie » est créé à l'IUT de Colmar. Ce secteur s'avère porteur d'emplois et de développement économique dans notre région.

Ce nouveau département comprendra des locaux d'enseignement avec un amphithéâtre, des locaux administratifs et des plates-formes techniques pour une surface utile de 1 428 m². La construction répondra aux exigences de qualité environnementale liées au label Bâtiment Basse Consommation (BBC) et énergie positive. Elle sera exemplaire dans ces domaines :

- les installations d'énergie (éclairage, chauffage, climatisation, distribution d'eau) serviront de support à la formation des étudiants et de partenaires extérieurs et à la recherche au département.
- la gestion desdites énergies sera effectuée par un logiciel de gestion technique de bâtiment (GTB) et permettra la préservation des énergies (consommation inférieure à 60 kW hep/m² SHON ou d'énergie primaire).



A l'issue des travaux prévus pour la rentrée 2013, ce sont plus de 200 étudiants qui pourront être accueillis dans cette formation qualifiante. Le coût de cette réalisation « high tech » est de 4,2 M€^{TTC}. Le Département du Haut-Rhin finance à hauteur de 900 000 € ainsi que la Région Alsace. La participation de l'Etat est de 1 M€ auquel s'ajoutent les frais d'équipement (1 M€). La part de la Ville de Colmar est de 900 000 €, somme à laquelle il faut ajouter 500 000 € d'avance sur TVA.

Un Plan Climat Energie Territorial

La Ville de Colmar s'est engagée, dès 2009, de façon volontaire, dans une démarche de Plan Climat, aux côtés des 93 autres communes qui composent le Grand Pays de Colmar.

Qu'est-ce qu'un Plan Climat Energie Territorial ?

Un Plan Climat est un projet territorial qui permet de regrouper et de rendre visible l'ensemble des politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre, mais aussi de mieux s'adapter aux impacts du changement climatique.

Le Plan Climat est un cadre d'action mobilisant l'ensemble des collectivités, les acteurs locaux et les citoyens pour diviser par 4 les émissions atmosphériques à l'horizon 2050 : objectif également connu sous le nom de « facteur 4 ».

S'il faut nécessairement penser au niveau global, car le phénomène est planétaire, l'action doit se définir et se décliner au niveau local ; les champs d'investigations sont multiples et variés : réduction des consommations énergétiques, développement des énergies renou-

velables, optimisation des transports et de la mobilité, protection de la biodiversité,...

Elaborer un plan climat, c'est pour une collectivité s'engager dans une politique à dividendes multiples :

- en réduisant la vulnérabilité énergétique et climatique,
- en garantissant le développement économique local et l'emploi,
- en luttant contre la précarité énergétique,
- en renforçant l'attractivité de son territoire
- en agissant dès aujourd'hui pour inventer le futur.

La Ville de Colmar participe activement à la construction et à la mise en œuvre de ce plan d'actions. Les mesures prises dans son Agenda 21 constituent une source d'inspiration pour l'ensemble des collectivités du Grand Pays de Colmar.



Semaine 48

NOVEMBRE - DECEMBRE 2012

26

Lundi
Montag
Monday

27

Mardi
Dienstag
Tuesday

28

Mercredi
Mittwoch
Wednesday

29

Jedi
Donnerstag
Thursday

30

Vendredi
Freitag
Friday

1

Samedi
Samstag
Saturday

2

Dimanche
Sonntag
Sunday



2 rue de l'orge - 68124 LOGELBACH - 03 89 24 90 74

www.fitnesscolmar.com



Antennes terrestres



Antennes satellites



Antennes collectives



Réseaux câblés

WISI FRANCE

B.P.11315 - 4 rue André Kiener 68013 COLMAR Cedex

Tél. 03 89 41 16 47 Fax 03 89 23 19 30 E-mail: wisi-france@wanadoo.fr Internet: www.wisi-france.fr

E. LECLERC

l'Orangerie



111 route de Neuf-Brisach - 68000 COLMAR - 03 89 20 00 00

AUTO-ÉCOLE LA BASTILLE

N° agrément : E 0306804150



6 rue de la Grenouillère - 68000 COLMAR

Tél. 03 89 23 27 70

40 Grand'Rue - 68750 BERGHEIM

1 rue de l'Or - 68150 RIBEAUVILLÉ

1 rue Xavier Jourdain - 68600 NEUF-BRISACH

www.autoecole-labastille.com



Cabinet HAGENMULLER SA

Ingénieurs Conseils

7 rue Kléber BP 50256

68005 COLMAR Cedex

tél. 03 89 41 87 96 - fax. 03 89 41 22 91

e-mail : be@hagenmuller.fr



47 route de Lapoutroie - 68240 KAYSERSBERG

Tél. : 03 89 47 14 00 - www.friedling.fr

L'Interface marchés / producteurs locaux

Colmar a su conserver néanmoins une activité agricole. Une très forte activité maraîchère a façonné ses espaces périurbains.

On sait que les marchés locaux permettent de favoriser les circuits courts. La réalisation du Marché Couvert par la Ville, pour un coût de 2,178 M€, a permis de compléter les marchés existants en favorisant l'écoulement de la production agricole locale.

D'autres actions seront menées pour développer cette

interface entre les producteurs locaux et les marchés en valorisant l'activité des professionnels locaux (maraîchers, boulangers, bouchers et autres métiers de la bouche).

Elles seront entreprises en association avec les organisations socioprofessionnelles. Elles porteront sur la promotion des produits du terroir et des produits labellisés Bio.

Cette action permettra aussi une augmentation de l'offre, un raccourcissement des transports et un renforcement du lien social.



La base nautique



La base nautique, inaugurée en 2009 a été conçue comme une oasis pour se détendre et se divertir en famille. Elle a pour but d'améliorer la vie et le bien-être des habitants de la Communauté d'Agglomération de Colmar.

Un lieu propre et accueillant

La base comprend une plage de sable fin de 380 m de long, dont 250 m ouverts à la baignade avec une arrière plage en pelouse.

Le sable est tamisé tous les jours avant l'ouverture. Quant à l'eau, elle est contrôlée régulièrement mais de manière inopinée par l'Agence Régionale de la Santé.

La baignade est surveillée. Outre deux permanents, la base fonctionne avec une équipe de 17 saisonniers, maîtres nageurs, hôtesses de caisse et agents de sécurité.

Un lieu convivial et familial

La majorité des personnes viennent à la base nautique en famille. Des aires de jeux ont donc été prévues pour tous :

- Un espace de jeux pour les enfants entre 2 et 12 ans,
- Un terrain de beach volley,
- Deux terrains de beach soccer.

Sur place se trouve un snack-bar permettant de se restaurer à tout moment de la journée. Il est possible d'y accéder sans entrer dans la base nautique afin de déjeuner en profitant d'une

vue panoramique sur la plage.

La température de l'eau est en général très agréable. En effet elle monte progressivement et passe de 18°C au mois de juin à 23-24°C au milieu de l'été.

Le site est d'ailleurs placé dans un endroit très ensoleillé. Il est donc conseillé d'y venir muni d'un parasol.

La base accueille aussi différentes manifestations, compétitions et spectacles tels que le triathlon de Colmar ou une compétition de canoë kayak.



Semaine 49

DECEMBRE 2012

3

Lundi
Montag
Monday

4

Mardi
Dienstag
Tuesday

5

Mercredi
Mittwoch
Wednesday

6

Jeudi
Donnerstag
Thursday

7

Vendredi
Freitag
Friday

8

Samedi
Samstag
Saturday

9

Dimanche
Sonntag
Sunday

NOTES



Sur l'ensemble de la flotte de 104 véhicules municipaux, 92 (soit 60%) fonctionnent au Gaz Naturel pour Véhicule (GNV).



LA VILLE INNOVE
ET COMBAT
LA POLLUTION

NOUS ROULONS AU GAZ NATUREL



La démarche des services municipaux vers l'exemplarité

Le développement durable est l'affaire de tous. De par son fonctionnement, une administration comme celle de la Ville de Colmar consomme des ressources et produit des déchets. Elle est également au carrefour de processus, de relations humaines qu'il lui revient de bien organiser. Elle est ainsi au centre de nombreuses dynamiques à travers lesquelles elle peut continuellement améliorer la prise en compte des principes favorisant un développement durable.

La Ville de Colmar affiche donc son ambition de devenir une administration pilote dans le domaine des « bonnes » pratiques.

L'adoption de l'Agenda 21 au printemps 2009 a accéléré la sensibilisation des agents en interne, au-delà des membres du service environnement – déjà conquis d'avance ! – et force de propositions au quotidien.

Progressivement, et sous la forte impulsion du Maire, s'est imposée une nouvelle « culture » intégrant par exemple l'impact des achats responsables sur l'environnement et les changements de comportements induits. L'administration municipale s'est aussi appuyée sur des leviers originaux, de la commande publique à l'organisation des horaires de travail en passant par la communication entre collègues : autant de moyens pour rendre l'administration plus économe et respectueuse de l'humain comme de l'environnement.

Jacques DREYFUSS,

Adjoint au Maire chargé de la Communication

Daniel MEYER,

Adjoint au Maire chargé du Quartier Florimont Bel-Air, de la Voirie, de l'Architecture et de la Mise en Valeur du Patrimoine Bâti

Jean-Jacques WEISS,

Adjoint au Maire chargé des Relations à la Personne et des Affaires Générales

Semaine 50

DECEMBRE 2012

10

Lundi
Montag
Monday

11

Mardi
Dienstag
Tuesday

12

Mercredi
Mittwoch
Wednesday

13

Jeudi
Donnerstag
Thursday

14

Vendredi
Freitag
Friday

15

Samedi
Samstag
Saturday

16

Dimanche
Sonntag
Sunday

9. La démarche des services municipaux vers l'exemplarité

Le développement durable est l'affaire de tous. Chaque citoyen peut y contribuer à son échelle par ses choix de consommation, de logement, de déplacement... Des gestes et des attitudes qui, mis bout à bout, contribuent au respect de notre planète et des générations futures.

Les administrations, services de l'État et collectivités ont un rôle essentiel à jouer dans cet engagement. Maîtrise de la consommation d'eau et d'énergie, politique de déplacements « propres », réduction des déchets et mise en place

de collecte sélective, formation et éducation à l'environnement... Toutes ces actions entrent dans une démarche d'exemplarité et constituent pour les collectivités le volet interne de projets comme les Agendas 21 ou les Plans Climat Energie Territoriaux. Ces projets ont été engagés et déployés sur le territoire de Colmar et de son agglomération.

Pour une collectivité locale, l'engagement dans de telles démarches répond à plusieurs motivations :

- faire face à des enjeux environnementaux,



Le Gaz Naturel pour Véhicule (GNV) permet une réduction de 25% des émissions de CO₂ avec une absence totale de rejet de poussières et de particules à l'échappement.

- assurer une cohérence au niveau local avec les actions réalisées au niveau de la commune (ou groupement de communes), mais également au niveau du Département et de la Région,
- mener des projets transversaux et fédérateurs au sein des équipes municipales et participer à l'amélioration des structures,
- montrer l'exemple et déclencher un effet d'entraînement auprès des habitants.

De par leurs propres activités, les services municipaux peuvent avoir des impacts, plus ou moins importants sur l'environnement, liés à des consommations énergétiques (carburants des véhicules, chauffage et éclairage des locaux, équipements informatiques...), à l'utilisation de consommables (papier, produits phytosanitaires...) à la production de rejets (eaux usées, déchets, émissions atmosphériques...). Guidée par une grande rigueur dans la gestion des dépenses publiques et par la volonté de limiter au maximum les impacts environnementaux, la municipalité a développé, très tôt, au sein des équipes, une véritable culture de l'exemplarité.

« Il paraît difficile d'inviter les Colmariens à adopter des comportements éco citoyens, si chaque agent de la collectivité ne savait montrer l'exemple ».

Gilbert Meyer

Le travail des agents de la collectivité sous mode « projet » permet le découplage des services, favorise les échanges et permet une meilleure prise en compte de thématiques transversales telles que le développement durable.

Ainsi, les orientations stratégiques de la municipalité et les projets qui en découlent intègrent, bien en amont, les préoccupations environnementales.

A titre d'exemple, lors de la construction d'un nouvel équipement, on préférera, dans la mesure du possible, réhabiliter un bâtiment existant aux dernières normes énergétiques (ex. : Centre socio-culturel, Médiathèque...) plutôt que de créer un bâtiment neuf, consommateur d'espace et

donc de foncier et nécessitant la mise en œuvre de plus de matériaux. De plus, cette logique contribue à la préservation du patrimoine colmarien.

Des actions de sensibilisation et de formation sont régulièrement menées auprès des employés de la mairie pour promouvoir et maintenir des pratiques respectueuses de l'environnement.

Des dispositions sont prises pour faciliter le tri sélectif des déchets. Les services administratifs sont invités à couper



Le papier utilisé par la Ville de Colmar est certifié PEFC (Program for the Endorsement Forest Certification) : le bois pour sa fabrication est issu de forêts gérées durablement.

l'alimentation des appareils électroniques après utilisation, à être vigilants sur les températures de chauffage, à limiter les impressions ou, lorsqu'elles sont nécessaires, à préférer le recto verso, ... Autant de gestes simples et quotidiens qui contribuent à la préservation des ressources et de l'environnement.

17

Lundi
Montag
Monday

18

Mardi
Dienstag
Tuesday

19

Mercredi
Mittwoch
Wednesday

20

Jeudi
Donnerstag
Thursday

21

Vendredi
Freitag
Friday

22

Samedi
Samstag
Saturday

23

Dimanche
Sonntag
Sunday



IMPRIMERIE FRIEDLING GRAPHIQUE



IMPRIMÉS DE PRESTIGE
BROCHURES
CATALOGUES
DÉPLIANTS
PLV
PACKAGING
PRODUITS MARKETING DIRECT

1 rue Gutenberg - Z.I. n° 2 - F 68170 RIXHEIM
Tél. : 03 89 65 54 65 - Fax : 03 89 65 51 15
Email : info@friedling.fr

47 route de Lapoutroie - 68240 KAYSERSBERG
Tél. : 03 89 47 14 00 - www.friedling.fr
Email : sylvie.edel@friedling.fr



Un exemple de dématérialisation : la page des marchés publics sur le site internet de la Ville de Colmar.

Pour une commande publique exemplaire

Les « acheteurs » publics sont amenés à prendre en compte la dimension du développement durable dans leurs achats. L'article 5 du Code des Marchés Publics (CMP) dispose que « la nature et l'étendue des besoins à satisfaire sont déterminées en prenant en compte des objectifs de développement durable ».

Cette disposition intègre une double composante : une

La dématérialisation des documents constitue également une piste de progrès explorée, malgré la culture « du papier » dont l'administration française est fortement imprégnée en règle générale. « Les acheteurs » sont fortement incités à privilégier des produits et services à faible empreinte écologique dans la commande publique. Cette incitation se traduit par l'introduction de critères environnementaux dans les appels d'offres, pesant de plus en plus dans le choix des fournisseurs et prestataires.

Toutes ces pratiques se sont durablement installées dans le mode de fonctionnement des services de la Ville de Colmar. On constate, avec satisfaction, que la prise en compte du respect de l'environnement s'étend bien souvent au-delà du lieu de travail et que, par extension, cet engagement s'applique jusque dans la sphère privée.

composante environnementale et une composante sociale.

Différents articles du Code des Marchés Publics (CMP) permettent aux acheteurs publics de prendre en compte, dans leurs achats, des préoccupations environnementales ou sociales. L'article 14 du même code autorise les acheteurs publics à définir dans leurs marchés des conditions d'exécution

comportant des éléments à caractère social ou environnemental (ci-contre, extrait d'un cahier des charges du journal municipal le Point Colmarien). Les entreprises candidates doivent s'engager à respecter ces conditions, sous peine de voir leur offre rejetée comme irrégulière.

Ces conditions d'exécution ne doivent cependant pas porter atteinte aux principes

OBLIGATIONS FAITES AUX CANDIDATS :

- Chaque candidat précisera les caractéristiques techniques de la presse utilisée pour l'impression du journal, de son encart et de sa suite de tirage (marque des machines, nombre de couleurs, format de papier acceptable, ...). Le candidat s'engage à accepter des vérifications techniques dans son entreprise, relatives aux renseignements fournis.
- Chaque candidat produira copie du certificat PEFC attaché à l'imprimerie mise en œuvre pour la présente prestation (NB : le logo PEFC accompagné du numéro d'identification et du nom de l'imprimerie mise en œuvre apparaîtront dans l'ours du Point Colmarien).
- le candidat produira, le cas échéant, copie de la marque « Imprim'Vert » attachée à l'imprimerie mise en œuvre pour la présente prestation (si l'imprimerie concernée a adhéré à la Charte « Imprim'Vert »).
- Le candidat produira également, le cas échéant, copie de l'accréditation FSC (Forest Stewardship Council) si l'imprimerie devant œuvrer pour la présente prestation en est titulaire.

IMPORTANT : Le titulaire du marché 2011 produira obligatoirement le moment venu, au fur et à mesure de l'impression du journal municipal, copie des bordereaux successifs de livraison du papier utilisé laissant apparaître les certifications PEFC.

fondamentaux qui régissent la commande publique et, notamment, ne doivent pas avoir pour effet de rompre l'égalité de traitement entre les candidats.

L'article 53-I du CMP prévoit par ailleurs la possibilité pour les acheteurs publics d'utiliser, comme critères de sélection des offres et en complément des critères du prix, de la valeur technique ou du délai d'exécution ou de livraison, d'autres critères comme les performances en matière de protection de l'environnement ou en matière d'insertion professionnelle des publics en difficulté. Ces critères ne doivent pas être discriminatoires et être liés à l'objet du marché.

La Ville de Colmar insère progressivement dans ses marchés des clauses sociales ou environnementales d'exécution au titre de l'article 14 du CMP. C'est le cas par exemple de certains marchés de travaux (périmètre ANRU, Musée Unterlinden) pour lesquels il est prévu d'imposer aux entreprises la réalisation d'un certain nombre

d'heures d'insertion à destination des publics en difficulté (chômeurs de longue durée, allocataires du revenu de solidarité active, allocataires de minima sociaux, jeunes sans qualification...) ou les marchés d'achats de véhicules dans lesquels sont fixées des contraintes environnementales en termes de consommation de carburant ou d'émission de CO₂.

Tout récemment, la Ville a conclu un marché d'acquisition de véhicules électriques dans le cadre d'un groupement de commandes constitué avec la CAC, La Colmarienne du Logement et trois Sociétés d'Economie Mixtes locales (Vialis, La Colmarienne des Eaux, la Société Colmarienne de Chauffage Urbain).

Elle a, de ce fait, anticipé la publication du décret n°2011-493 du 5 mai 2011 relatif à la prise en compte des incidences énergétiques et environnementales des véhicules à moteur dans les procédures de commande publique.

La gestion et la rénovation énergétiques des bâtiments municipaux

Le parc immobilier de la Ville de Colmar est de l'ordre de 270 sites soit environ 420 000 m². Il est vaste mais surtout hétérogène. En effet, les dates de construction s'échelonnent sur plusieurs siècles, les dimensions des établissements vont de quelques m² (fontaines, kiosques, lavoirs...) jusqu'à plusieurs milliers de m² (Ateliers, Mairie, Parc des Expositions) et leur utilisation est très variable (secteurs administratif, scolaire, sportif, culturel...).

Dans ce parc, 115 sites sont directement pris en compte énergétiquement par la Ville (cela concerne 210 000 m²). Les autres établissements du domaine économique, par exemple le Centre National d'Enseignement et de Formation à Distance (CNEFAD), voient le coût de leur énergie pris en compte par les locataires ou des gestionnaires indépendants.

Ces 115 sites représentent une puissance installée de 31 000 kW. Celle-ci peut se répartir en fonction du type d'énergie utilisée :

- 51 sites soit 47 % des surfaces et 61 % des puissances sont alimentés par la Société Colmarienne de Chauffage Urbain (S.C.C.U.).

- 52 sites soit 46 % des surfaces et 32 % des puissances sont desservis par le gaz naturel.

- Les 13 sites restants (7 % des surfaces et 7 % de l'énergie) bénéficient de production au fuel, au bois ou électrique.



Semaine 52

DECEMBRE 2012

24

Lundi
Montag
Monday

25

Mardi
Dienstag
Tuesday

26

Mercredi
Mittwoch
Wednesday

27

Jeudi
Donnerstag
Thursday

28

Vendredi
Freitag
Friday

29

Samedi
Samstag
Saturday

30

Dimanche
Sonntag
Sunday

Thomas

Traiteur Organisateur de réceptions

12 rue de l'Église
68000 COLMAR
Tél. 03 89 41 26 46
contact@traiteur-thomas.com
www.traiteur-thomas.com

EN FRANCE, ON PEUT ÊTRE SOUVERAIN ET RESTER RÉVOLUTIONNAIRE

- RENAULT N°1 DES VENTES AUX PARTICULIERS**
- RENAULT N°1 DES VENTES AUX ENTREPRISES**
- RENAULT N°1 DES VENTES DE VÉHICULES UTILITAIRES**
- RENAULT N°1 DU SAV AUTOMOBILE**
- RENAULT N°1 DES MOTORISTES EN FORMULE 1**
- RENAULT 1^{er} RÉSEAU DE FRANCE AVEC 6500 POINTS DE VENTE**



ET LE 1^{er} CONSTRUCTEUR À PRÉSENTER UNE GAMME COMPLETE DE 4 VÉHICULES 100% ELECTRIQUES**

(*) Meilleur en France du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010 (source : AAE). (**) Réseaux Renault, n°1 du secteur automobile en 2009 et 2010 en France selon l'Automobile Magazine (source : étude de l'Automobile Magazine n°367 avril 2010, 368 mai 2010, 369 juin 2010, 370 juillet 2010, 371 août 2010, 372 septembre 2010, 373 octobre 2010, 374 novembre 2010, 375 décembre 2010, 376 janvier 2011, 377 février 2011, 378 mars 2011, 379 avril 2011, 380 mai 2011, 381 juin 2011, 382 juillet 2011, 383 août 2011, 384 septembre 2011, 385 octobre 2011, 386 novembre 2011, 387 décembre 2011, 388 janvier 2012, 389 février 2012, 390 mars 2012, 391 avril 2012, 392 mai 2012, 393 juin 2012, 394 juillet 2012, 395 août 2012, 396 septembre 2012, 397 octobre 2012, 398 novembre 2012, 399 décembre 2012, 400 janvier 2013, 401 février 2013, 402 mars 2013, 403 avril 2013, 404 mai 2013, 405 juin 2013, 406 juillet 2013, 407 août 2013, 408 septembre 2013, 409 octobre 2013, 410 novembre 2013, 411 décembre 2013, 412 janvier 2014, 413 février 2014, 414 mars 2014, 415 avril 2014, 416 mai 2014, 417 juin 2014, 418 juillet 2014, 419 août 2014, 420 septembre 2014, 421 octobre 2014, 422 novembre 2014, 423 décembre 2014, 424 janvier 2015, 425 février 2015, 426 mars 2015, 427 avril 2015, 428 mai 2015, 429 juin 2015, 430 juillet 2015, 431 août 2015, 432 septembre 2015, 433 octobre 2015, 434 novembre 2015, 435 décembre 2015, 436 janvier 2016, 437 février 2016, 438 mars 2016, 439 avril 2016, 440 mai 2016, 441 juin 2016, 442 juillet 2016, 443 août 2016, 444 septembre 2016, 445 octobre 2016, 446 novembre 2016, 447 décembre 2016, 448 janvier 2017, 449 février 2017, 450 mars 2017, 451 avril 2017, 452 mai 2017, 453 juin 2017, 454 juillet 2017, 455 août 2017, 456 septembre 2017, 457 octobre 2017, 458 novembre 2017, 459 décembre 2017, 460 janvier 2018, 461 février 2018, 462 mars 2018, 463 avril 2018, 464 mai 2018, 465 juin 2018, 466 juillet 2018, 467 août 2018, 468 septembre 2018, 469 octobre 2018, 470 novembre 2018, 471 décembre 2018, 472 janvier 2019, 473 février 2019, 474 mars 2019, 475 avril 2019, 476 mai 2019, 477 juin 2019, 478 juillet 2019, 479 août 2019, 480 septembre 2019, 481 octobre 2019, 482 novembre 2019, 483 décembre 2019, 484 janvier 2020, 485 février 2020, 486 mars 2020, 487 avril 2020, 488 mai 2020, 489 juin 2020, 490 juillet 2020, 491 août 2020, 492 septembre 2020, 493 octobre 2020, 494 novembre 2020, 495 décembre 2020, 496 janvier 2021, 497 février 2021, 498 mars 2021, 499 avril 2021, 500 mai 2021, 501 juin 2021, 502 juillet 2021, 503 août 2021, 504 septembre 2021, 505 octobre 2021, 506 novembre 2021, 507 décembre 2021, 508 janvier 2022, 509 février 2022, 510 mars 2022, 511 avril 2022, 512 mai 2022, 513 juin 2022, 514 juillet 2022, 515 août 2022, 516 septembre 2022, 517 octobre 2022, 518 novembre 2022, 519 décembre 2022, 520 janvier 2023, 521 février 2023, 522 mars 2023, 523 avril 2023, 524 mai 2023, 525 juin 2023, 526 juillet 2023, 527 août 2023, 528 septembre 2023, 529 octobre 2023, 530 novembre 2023, 531 décembre 2023, 532 janvier 2024, 533 février 2024, 534 mars 2024, 535 avril 2024, 536 mai 2024, 537 juin 2024, 538 juillet 2024, 539 août 2024, 540 septembre 2024, 541 octobre 2024, 542 novembre 2024, 543 décembre 2024, 544 janvier 2025, 545 février 2025, 546 mars 2025, 547 avril 2025, 548 mai 2025, 549 juin 2025, 550 juillet 2025, 551 août 2025, 552 septembre 2025, 553 octobre 2025, 554 novembre 2025, 555 décembre 2025, 556 janvier 2026, 557 février 2026, 558 mars 2026, 559 avril 2026, 560 mai 2026, 561 juin 2026, 562 juillet 2026, 563 août 2026, 564 septembre 2026, 565 octobre 2026, 566 novembre 2026, 567 décembre 2026, 568 janvier 2027, 569 février 2027, 570 mars 2027, 571 avril 2027, 572 mai 2027, 573 juin 2027, 574 juillet 2027, 575 août 2027, 576 septembre 2027, 577 octobre 2027, 578 novembre 2027, 579 décembre 2027, 580 janvier 2028, 581 février 2028, 582 mars 2028, 583 avril 2028, 584 mai 2028, 585 juin 2028, 586 juillet 2028, 587 août 2028, 588 septembre 2028, 589 octobre 2028, 590 novembre 2028, 591 décembre 2028, 592 janvier 2029, 593 février 2029, 594 mars 2029, 595 avril 2029, 596 mai 2029, 597 juin 2029, 598 juillet 2029, 599 août 2029, 600 septembre 2029, 601 octobre 2029, 602 novembre 2029, 603 décembre 2029, 604 janvier 2030, 605 février 2030, 606 mars 2030, 607 avril 2030, 608 mai 2030, 609 juin 2030, 610 juillet 2030, 611 août 2030, 612 septembre 2030, 613 octobre 2030, 614 novembre 2030, 615 décembre 2030, 616 janvier 2031, 617 février 2031, 618 mars 2031, 619 avril 2031, 620 mai 2031, 621 juin 2031, 622 juillet 2031, 623 août 2031, 624 septembre 2031, 625 octobre 2031, 626 novembre 2031, 627 décembre 2031, 628 janvier 2032, 629 février 2032, 630 mars 2032, 631 avril 2032, 632 mai 2032, 633 juin 2032, 634 juillet 2032, 635 août 2032, 636 septembre 2032, 637 octobre 2032, 638 novembre 2032, 639 décembre 2032, 640 janvier 2033, 641 février 2033, 642 mars 2033, 643 avril 2033, 644 mai 2033, 645 juin 2033, 646 juillet 2033, 647 août 2033, 648 septembre 2033, 649 octobre 2033, 650 novembre 2033, 651 décembre 2033, 652 janvier 2034, 653 février 2034, 654 mars 2034, 655 avril 2034, 656 mai 2034, 657 juin 2034, 658 juillet 2034, 659 août 2034, 660 septembre 2034, 661 octobre 2034, 662 novembre 2034, 663 décembre 2034, 664 janvier 2035, 665 février 2035, 666 mars 2035, 667 avril 2035, 668 mai 2035, 669 juin 2035, 670 juillet 2035, 671 août 2035, 672 septembre 2035, 673 octobre 2035, 674 novembre 2035, 675 décembre 2035, 676 janvier 2036, 677 février 2036, 678 mars 2036, 679 avril 2036, 680 mai 2036, 681 juin 2036, 682 juillet 2036, 683 août 2036, 684 septembre 2036, 685 octobre 2036, 686 novembre 2036, 687 décembre 2036, 688 janvier 2037, 689 février 2037, 690 mars 2037, 691 avril 2037, 692 mai 2037, 693 juin 2037, 694 juillet 2037, 695 août 2037, 696 septembre 2037, 697 octobre 2037, 698 novembre 2037, 699 décembre 2037, 700 janvier 2038, 701 février 2038, 702 mars 2038, 703 avril 2038, 704 mai 2038, 705 juin 2038, 706 juillet 2038, 707 août 2038, 708 septembre 2038, 709 octobre 2038, 710 novembre 2038, 711 décembre 2038, 712 janvier 2039, 713 février 2039, 714 mars 2039, 715 avril 2039, 716 mai 2039, 717 juin 2039, 718 juillet 2039, 719 août 2039, 720 septembre 2039, 721 octobre 2039, 722 novembre 2039, 723 décembre 2039, 724 janvier 2040, 725 février 2040, 726 mars 2040, 727 avril 2040, 728 mai 2040, 729 juin 2040, 730 juillet 2040, 731 août 2040, 732 septembre 2040, 733 octobre 2040, 734 novembre 2040, 735 décembre 2040, 736 janvier 2041, 737 février 2041, 738 mars 2041, 739 avril 2041, 740 mai 2041, 741 juin 2041, 742 juillet 2041, 743 août 2041, 744 septembre 2041, 745 octobre 2041, 746 novembre 2041, 747 décembre 2041, 748 janvier 2042, 749 février 2042, 750 mars 2042, 751 avril 2042, 752 mai 2042, 753 juin 2042, 754 juillet 2042, 755 août 2042, 756 septembre 2042, 757 octobre 2042, 758 novembre 2042, 759 décembre 2042, 760 janvier 2043, 761 février 2043, 762 mars 2043, 763 avril 2043, 764 mai 2043, 765 juin 2043, 766 juillet 2043, 767 août 2043, 768 septembre 2043, 769 octobre 2043, 770 novembre 2043, 771 décembre 2043, 772 janvier 2044, 773 février 2044, 774 mars 2044, 775 avril 2044, 776 mai 2044, 777 juin 2044, 778 juillet 2044, 779 août 2044, 780 septembre 2044, 781 octobre 2044, 782 novembre 2044, 783 décembre 2044, 784 janvier 2045, 785 février 2045, 786 mars 2045, 787 avril 2045, 788 mai 2045, 789 juin 2045, 790 juillet 2045, 791 août 2045, 792 septembre 2045, 793 octobre 2045, 794 novembre 2045, 795 décembre 2045, 796 janvier 2046, 797 février 2046, 798 mars 2046, 799 avril 2046, 800 mai 2046, 801 juin 2046, 802 juillet 2046, 803 août 2046, 804 septembre 2046, 805 octobre 2046, 806 novembre 2046, 807 décembre 2046, 808 janvier 2047, 809 février 2047, 810 mars 2047, 811 avril 2047, 812 mai 2047, 813 juin 2047, 814 juillet 2047, 815 août 2047, 816 septembre 2047, 817 octobre 2047, 818 novembre 2047, 819 décembre 2047, 820 janvier 2048, 821 février 2048, 822 mars 2048, 823 avril 2048, 824 mai 2048, 825 juin 2048, 826 juillet 2048, 827 août 2048, 828 septembre 2048, 829 octobre 2048, 830 novembre 2048, 831 décembre 2048, 832 janvier 2049, 833 février 2049, 834 mars 2049, 835 avril 2049, 836 mai 2049, 837 juin 2049, 838 juillet 2049, 839 août 2049, 840 septembre 2049, 841 octobre 2049, 842 novembre 2049, 843 décembre 2049, 844 janvier 2050, 845 février 2050, 846 mars 2050, 847 avril 2050, 848 mai 2050, 849 juin 2050, 850 juillet 2050, 851 août 2050, 852 septembre 2050, 853 octobre 2050, 854 novembre 2050, 855 décembre 2050, 856 janvier 2051, 857 février 2051, 858 mars 2051, 859 avril 2051, 860 mai 2051, 861 juin 2051, 862 juillet 2051, 863 août 2051, 864 septembre 2051, 865 octobre 2051, 866 novembre 2051, 867 décembre 2051, 868 janvier 2052, 869 février 2052, 870 mars 2052, 871 avril 2052, 872 mai 2052, 873 juin 2052, 874 juillet 2052, 875 août 2052, 876 septembre 2052, 877 octobre 2052, 878 novembre 2052, 879 décembre 2052, 880 janvier 2053, 881 février 2053, 882 mars 2053, 883 avril 2053, 884 mai 2053, 885 juin 2053, 886 juillet 2053, 887 août 2053, 888 septembre 2053, 889 octobre 2053, 890 novembre 2053, 891 décembre 2053, 892 janvier 2054, 893 février 2054, 894 mars 2054, 895 avril 2054, 896 mai 2054, 897 juin 2054, 898 juillet 2054, 899 août 2054, 900 septembre 2054, 901 octobre 2054, 902 novembre 2054, 903 décembre 2054, 904 janvier 2055, 905 février 2055, 906 mars 2055, 907 avril 2055, 908 mai 2055, 909 juin 2055, 910 juillet 2055, 911 août 2055, 912 septembre 2055, 913 octobre 2055, 914 novembre 2055, 915 décembre 2055, 916 janvier 2056, 917 février 2056, 918 mars 2056, 919 avril 2056, 920 mai 2056, 921 juin 2056, 922 juillet 2056, 923 août 2056, 924 septembre 2056, 925 octobre 2056, 926 novembre 2056, 927 décembre 2056, 928 janvier 2057, 929 février 2057, 930 mars 2057, 931 avril 2057, 932 mai 2057, 933 juin 2057, 934 juillet 2057, 935 août 2057, 936 septembre 2057, 937 octobre 2057, 938 novembre 2057, 939 décembre 2057, 940 janvier 2058, 941 février 2058, 942 mars 2058, 943 avril 2058, 944 mai 2058, 945 juin 2058, 946 juillet 2058, 947 août 2058, 948 septembre 2058, 949 octobre 2058, 950 novembre 2058, 951 décembre 2058, 952 janvier 2059, 953 février 2059, 954 mars 2059, 955 avril 2059, 956 mai 2059, 957 juin 2059, 958 juillet 2059, 959 août 2059, 960 septembre 2059, 961 octobre 2059, 962 novembre 2059, 963 décembre 2059, 964 janvier 2060, 965 février 2060, 966 mars 2060, 967 avril 2060, 968 mai 2060, 969 juin 2060, 970 juillet 2060, 971 août 2060, 972 septembre 2060, 973 octobre 2060, 974 novembre 2060, 975 décembre 2060, 976 janvier 2061, 977 février 2061, 978 mars 2061, 979 avril 2061, 980 mai 2061, 981 juin 2061, 982 juillet 2061, 983 août 2061, 984 septembre 2061, 985 octobre 2061, 986 novembre 2061, 987 décembre 2061, 988 janvier 2062, 989 février 2062, 990 mars 2062, 991 avril 2062, 992 mai 2062, 993 juin 2062, 994 juillet 2062, 995 août 2062, 996 septembre 2062, 997 octobre 2062, 998 novembre 2062, 999 décembre 2062, 1000 janvier 2063, 1001 février 2063, 1002 mars 2063, 1003 avril 2063, 1004 mai 2063, 1005 juin 2063, 1006 juillet 2063, 1007 août 2063, 1008 septembre 2063, 1009 octobre 2063, 1010 novembre 2063, 1011 décembre 2063, 1012 janvier 2064, 1013 février 2064, 1014 mars 2064, 1015 avril 2064, 1016 mai 2064, 1017 juin 2064, 1018 juillet 2064, 1019 août 2064, 1020 septembre 2064, 1021 octobre 2064, 1022 novembre 2064, 1023 décembre 2064, 1024 janvier 2065, 1025 février 2065, 1026 mars 2065, 1027 avril 2065, 1028 mai 2065, 1029 juin 2065, 1030 juillet 2065, 1031 août 2065, 1032 septembre 2065, 1033 octobre 2065, 1034 novembre 2065, 1035 décembre 2065, 1036 janvier 2066, 1037 février 2066, 1038 mars 2066, 1039 avril 2066, 1040 mai 2066, 1041 juin 2066, 1042 juillet 2066, 1043 août 2066, 1044 septembre 2066, 1045 octobre 2066, 1046 novembre 2066, 1047 décembre 2066, 1048 janvier 2067, 1049 février 2067, 1050 mars 2067, 1051 avril 2067, 1052 mai 2067, 1053 juin 2067, 1054 juillet 2067, 1055 août 2067, 1056 septembre 2067, 1057 octobre 2067, 1058 novembre 2067, 1059 décembre 2067, 1060 janvier 2068, 1061 février 2068, 1062 mars 2068, 1063 avril 2068, 1064 mai 2068, 1065 juin 2068, 1066 juillet 2068, 1067 août 2068, 1068 septembre 2068, 1069 octobre 2068, 1070 novembre 2068, 1071 décembre 2068, 1072 janvier 2069, 1073 février 2069, 1074 mars 2069, 1075 avril 2069, 1076 mai 2069, 1077 juin 2069, 1078 juillet 2069, 1079 août 2069, 1080 septembre 2069, 1081 octobre 2069, 1082 novembre 2069, 1083 décembre 2069, 1084 janvier 2070, 1085 février 2070, 1086 mars 2070, 1087 avril 2070, 1088 mai 2070, 1089 juin 2070, 1090 juillet 2070, 1091 août 2070, 1092 septembre 2070, 1093 octobre 2070, 1094 novembre 2070, 1095 décembre 2070, 1096 janvier 2071, 1097 février 2071, 1098 mars 2071, 1099 avril 2071, 1100 mai 2071, 1101 juin 2071, 1102 juillet 2071, 1103 août 2071, 1104 septembre 2071, 1105 octobre 2071, 1106 novembre 2071, 1107 décembre 2071, 1108 janvier 2072, 1109 février 2072, 1110 mars 2072, 1111 avril 2072, 1112 mai 2072, 1113 juin 2072, 1114 juillet 2072, 1115 août 2072, 1116 septembre 2072, 1117 octobre 2072, 1118 novembre 2072, 1119 décembre 2072, 1120 janvier 2073, 1121 février 2073, 1122 mars 2073, 1123 avril 2073, 1124 mai 2073, 1125 juin 2073, 1126 juillet 2073, 1127 août 2073, 1128 septembre 2073, 1129 octobre 2073, 1130 novembre 2073, 1131 décembre 2073, 1132 janvier 2074, 1133 février 2074, 1134 mars 2074, 1135 avril 2074, 1136 mai 2074, 1137 juin 2074, 1138 juillet 2074, 1139 août 2074, 1140 septembre 2074, 1141 octobre 2074, 1142 novembre 2074, 1143 décembre 2074, 1144 janvier 2075, 1145 février 2075, 1146 mars 2075, 1147 avril 2075, 1148 mai 2075, 1149 juin 2075, 1150 juillet 2075, 1151 août 2075, 1152 septembre 2075, 1153 octobre 2075, 1154 novembre 2075, 1155 décembre 2075, 1156 janvier 2076, 1157 février 2076, 1158 mars 2076, 1159 avril 2076, 1160 mai 2076, 1161 juin 2076, 1162 juillet 2076, 1163 août 2076, 1164 septembre 2076, 1165 octobre 2076, 1166 novembre 2076, 1167 décembre 2076, 1168 janvier 2077, 1169 février 2077, 1170 mars 2077, 1171 avril 2077, 1172 mai 2077, 1173 juin 2077, 1174 juillet 2077, 1175 août 2077, 1176 septembre 2077, 1177 octobre 2077, 1178 novembre 2077, 1179 décembre 2077, 1180 janvier 2078, 1181 février 2078, 1182 mars 2078, 1183 avril 2078, 1184 mai 2078, 1185 juin 2078, 1186 juillet 2078, 1187 août 2078, 1188 septembre 2078, 1189 octobre 2078, 1190 novembre 2078, 1191 décembre 2078, 1192 janvier 2079, 1193 février 2079, 1194 mars 2079, 1195 avril 2079, 1196 mai 2079, 1197 juin 2079, 1198 juillet 2079, 1199 août 2079, 1200 septembre 2079, 1201 octobre 2079, 1202 novembre 2079, 1203 décembre 2079, 1204 janvier 2080, 1205 février 2080, 1206 mars 2080, 1207 avril 2080, 1208 mai 2080, 1209 juin 2080, 1210 juillet 2080, 1211 août 2080, 1212 septembre 2080, 1213 octobre 2080, 1214 novembre 2080, 1215 décembre 2080, 1216 janvier 2081, 1217 février 2081, 1218 mars 2081, 1219 avril 2081, 1220 mai 2081, 1221 juin 2081, 1222 juillet 2081, 1223 août 2081, 1224 septembre 2081, 1225 octobre 2081, 1226 novembre 2081, 1227 décembre 2081, 1228 janvier 2082, 1229 février 2082, 1230 mars 2082, 1231 avril 2082, 1232 mai 2082, 1233 juin 2082, 1234 juillet 2082, 1235 août 2082, 1236 septembre 2082, 1237 octobre 2082, 1238 novembre 2082, 1239 décembre 2082, 1240 janvier 2083, 1241 février 2083, 1242 mars 2083, 1243 avril 2083, 1244 mai 2083, 1245 juin 2083, 1246 juillet 2083, 1247 août 2083, 1248 septembre 2083, 1249 octobre 2083, 1250 novembre 2083, 1251 décembre 2083, 1252 janvier 2084, 1253 février 2084, 1254 mars 2084, 1255 avril 2084, 1256 mai 2084, 1257 juin 2084, 1258 juillet 2084, 1259 août 2084, 1260 septembre 2084, 1261 octobre 2084, 1262 novembre 2084, 1263 décembre 2084, 1264 janvier 2085, 1265 février 2085, 1266 mars 2085, 1267 avril 2085, 1268 mai 2085, 1269 juin 2085, 1270 juillet 2085, 1271 août 2085, 1272 septembre 2085, 1273 octobre 2085, 1274 novembre 2085, 1275 décembre 2085, 1276 janvier 2086, 1277 février 2086, 1278 mars 2086, 1279 avril 2086, 1280 mai 2086, 1281 juin 2086, 1282 juillet 2086, 1283 août 2086, 1284 septembre 2086, 1285 octobre 2086, 1286 novembre 2086, 1287 décembre 2086, 1288 janvier 2087, 1289 février 2087, 1290 mars 2087, 1291 avril 2087, 1292 mai 2087, 1293 juin 2087, 1294 juillet 2087, 1295 août 2087, 1296 septembre 2087, 1297 octobre 2087, 1298 novembre 2087, 1299 décembre 2087, 1300 janvier 2088, 1301 février 2088, 1302 mars 2088, 1303 avril 2088, 1304 mai 2088, 1305 juin 2088, 1306 juillet 2088, 1307 août 2088, 1308 septembre 2088, 1309 octobre 2088, 1310 novembre 2088, 1311 décembre 2088, 1312 janvier 2089, 1313 février 2089, 1314 mars 2089, 1315 avril 2089, 1316 mai 2089, 1317 juin 2089, 1318 juillet 2089, 1319 août 2089, 1320 septembre 2089, 1321 octobre 2089, 1322 novembre 2089, 1323 décembre 2089, 1324 janvier 2090, 1325 février 2090, 1326 mars 2090, 1327 avril 2090, 1328 mai 2090, 1329 juin 2090, 1330 juillet 2090, 1331 août 2090, 1332 septembre 2090, 1333 octobre 2090, 1334 novembre 2090, 1335 décembre 2090, 1336 janvier 2091, 1337 février 2091, 1338 mars 2091, 1339 avril 2091, 1340 mai 2091, 1341 juin 2091, 1342 juillet 2091, 1343 août 2091, 1344 septembre 2091, 1345 octobre 2091, 1346 novembre 2091, 1347 décembre 2091, 1348 janvier 2092, 1349 février 2092, 1350 mars 2092, 1351 avril 2092, 1352 mai 2092, 1353 juin 2092, 1354 juillet 2092, 1355 août 2092, 1356 septembre 2092, 1357 octobre 2092, 1358 novembre 2092, 1359 décembre 2092, 1360 janvier 2093, 1361 février 2093, 1362 mars 2093, 1363 avril 2093, 1364 mai 2093, 1365 juin 2093, 1366 juillet 2093, 1367 août 2093, 1368 septembre 2093, 1369 octobre 2093, 1370 novembre 2093, 1371 décembre 2093, 1372 janvier 2094, 1373 février 2094, 1374 mars 2094, 1375 avril 2094, 1376 mai 2094, 1377 juin 2094, 1378 juillet 2094, 1379 août 2094, 1380 septembre 2094, 1381 octobre

Un revêtement antibruit pour les routes

Avec l'augmentation du trafic automobile en zone urbaine, le bruit produit par la circulation des véhicules est devenu une nuisance particulièrement préoccupante pour l'ensemble de la population. Sa réduction constitue donc une priorité majeure, notamment sur les axes les plus circulés.

Les entreprises de l'industrie routière ont donc toutes étudié des formules d'enrobés antibruit permettant d'obtenir la même qualité d'enrobés qu'un revêtement classique (adhérence, durée de vie), tout en lui conférant des propriétés d'absorption du bruit.

Un enrobé antibruit permet de diminuer le volume du bruit de 3 à 4 dB(A), sachant que, selon la loi de caractérisation du bruit du trafic routier par la pression acoustique exprimée en décibels, une diminution du bruit de roulement de

3 dB(A) correspond à un niveau de trafic divisé par deux. La mise en place d'un tel enrobé engendre un surcoût d'environ 10% par rapport à un revêtement plus traditionnel.

Sur la ville de Colmar, plusieurs grands axes de circulation ont été équipés d'un tel dispositif : avenues Poincaré et Clemenceau en 2002, avenues de la Liberté et de l'Europe entre 2006 et 2008, le nouveau pôle d'échange (rues des Bains, Kléber, de Ribeauvillé, Unterlinden) en 2010.



JANVIER



Des économies sur l'éclairage public

Différentes opérations visant à réduire les consommations énergétiques ont été lancées par le passé : en 2007 une première opération de remplacement des lampes à vapeur de mercure a été effectuée ; en 2008 un Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL) a été lancé à l'échelle de la ville de Colmar.

Le SDAL a permis de réaliser un programme d'action d'économies d'énergie et de maintenance de l'éclairage public d'un montant de 1,18 M€^{TTC} décliné en 4 points :

1. le renouvellement des luminaires de style en centre-ville

équipés de lampes à vapeur de faible rendement énergétique,

2. le remplacement de luminaires énergivores par des luminaires bi-optiques sur les voies urbaines importantes ; l'une des lampes étant éteinte en heures creuses de la nuit,
3. le renouvellement de luminaires énergivores ou vétustes par des luminaires récents (tous quartiers),
4. la mise en place de systèmes d'abaissement de puissance.

Les dispositifs des points 2 et 4 génèrent des économies d'énergie en abaissant la luminosité aux heures où la fréquentation humaine est réduite.

Un second programme est prévu s'étalant de 2012 à 2014 pour permettre la suppression de toutes les lampes BF (Ballon Fluorescent), ce qui permettra de réduire la consommation en électricité de l'éclairage public, la pollution lumineuse émise, les émissions de gaz à effet de serre et le coût de la maintenance.

L'action porte sur 1 476 points lumineux du réseau d'éclairage public de la Ville de Colmar pour un investissement de 1,2 M€^{HT}. Elle permettra d'obtenir une économie d'énergie de 101 kW. L'amortissement des frais engagés se fera sur 8,5 ans.

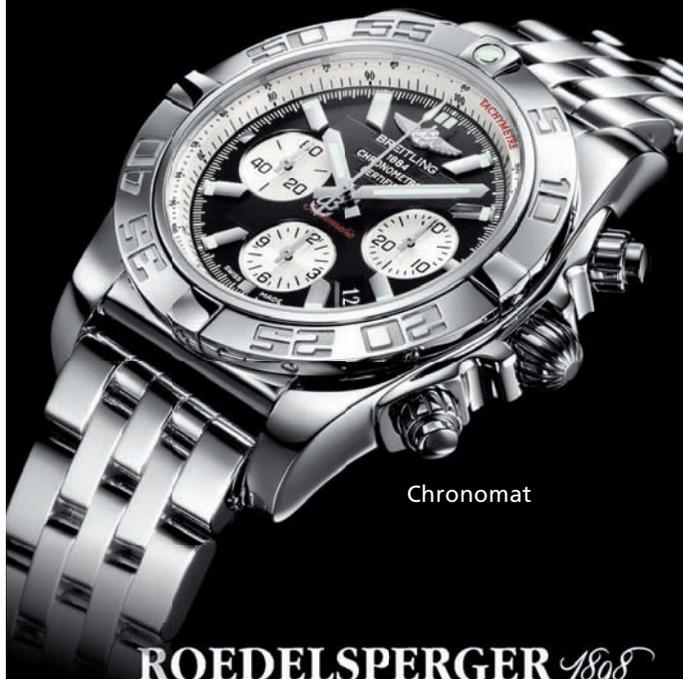


JANVIER / JANUAR / JANUARY

L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			



INSTRUMENTS POUR PROFESSIONNELS™



Chronomat

ROEDELSPERGER 1898
Didier KUHNS
Horloger Joaillier Fabricant

42 rue des Têtes - 68000 COLMAR
Tél : 03 89 41 23 25

WWW.BREITLING.COM



Le développement durable dans l'impression

Le journal municipal, le Point Colmarien, l'Agenda 21 ainsi que l'Agenda de la Ville de Colmar sont imprimés sur du papier répondant à des normes environnementales strictes, codifiées, garantissant que le matériau bois dont est

issu le papier utilisé est produit dans des forêts gérées durablement et en fonction de règles définies précisément région par région. Ces dispositions valent également pour les autres impressions de la Mairie de Colmar.

Les cantines se mettent au bio

Le Grenelle de l'Environnement a fixé l'objectif de 20 % de repas bio dans les collectivités d'ici à 2012.

Soutenir le bio dans les cantines, c'est offrir aux élèves une alimentation plus saine, et promouvoir l'agriculture biologique, plus respectueuse de l'environnement.

C'est pourquoi, la Ville de Colmar en partenariat avec l'association Préalys a introduit 30 % de produits issus de l'agriculture biologique depuis le 1^{er} janvier 2011 et favorise également la production locale.

Ces mesures ont pour objectif de faire évoluer les comportements alimentaires des enfants, à travers une alimentation naturelle et locale, accompagnée d'actions éducatives autour des thèmes de l'équilibre alimentaire et de la découverte des diversités culinaires et gustatives.

→
Les cantines scolaires ont à cœur le « bien manger » des élèves et proposent des aliments bio issus des productions locales.



Les journaux électroniques d'information

La Ville de Colmar dispose depuis 20 ans d'un réseau de Journaux Electroniques d'Information diffusant des messages en textes.

12 mobiliers, disposés dans différents secteurs de la ville, permettent de diffuser des informations d'ordre associatif, culturel, sportif ou administratif.

La messagerie est ouverte gratuitement aux associations colmariennes, aux associations non-colmariennes organisant des événements dans notre ville et aux administrations souhaitant diffuser des informations d'intérêt général (alertes météorologiques ou atmosphériques par exemple).

10 mobiliers ont été renouvelés qui sont sur supports spécifiques LED de marque Lumiplan, le nouveau titulaire du marché, et permettent d'intégrer des images dans le flux de la messagerie.



Semaine 53

DECEMBRE - JANVIER 2013

31

Lundi
Montag
Monday

1

Mardi
Dienstag
Tuesday

2

Mercredi
Mittwoch
Wednesday

3

Jedi
Donnerstag
Thursday

4

Vendredi
Freitag
Friday

5

Samedi
Samstag
Saturday

6

Dimanche
Sonntag
Sunday

10. Les actions mises en œuvre par la Ville : méthodes de suivi et d'évaluation

Le suivi et l'évaluation des actions

Evaluer les politiques publiques est devenu une priorité de l'Etat, comme en témoignent les dispositions de la loi du 15 avril 2009 relatives à l'évaluation préalable des projets de loi.

fournissant des éléments d'analyse des impacts, permet :

- d'éclairer les décisions publiques,
- de sélectionner les outils d'intervention les plus efficaces,
- et d'assurer une légitimité et une lisibilité auprès de l'ensemble de la population.

Un exemple issu du site internet du Grenelle de l'environnement

Les projets de lois Grenelle ont fait l'objet d'une démarche exemplaire et innovante, à savoir une évaluation au préalable en suivant les trois piliers du développement durable : économique, environnemental et social.

Cette démarche est décrite ci-dessous :

Pour évaluer les coûts et les bénéfices de la mise en œuvre de la loi « Grenelle 1 », une étude d'impact a été réalisée afin de construire des scénarios théoriques permettant d'atteindre les objectifs fixés par la loi.

La loi « Grenelle 2 » a également fait l'objet d'une évaluation complète selon la méthodologie de l'étude d'impact préalable aux projets de loi.

Ces évaluations au préalable sont un véritable gage de qualité des projets.

Elles permettent aux décideurs de se poser d'entrée les bonnes questions et d'éclairer le public sur les enjeux des décisions :

- quels sont les buts poursuivis ?



Dans un contexte qui évolue et à l'heure d'une nécessaire économie de moyens, il devient indispensable d'évaluer plus largement les actions publiques par rapport aux enjeux sociaux, économiques et environnementaux.

L'évaluation, en mettant en lumière les buts poursuivis et en

- est-ce que les mesures mises en place sont les plus efficaces pour atteindre ce but, et avec un niveau de confiance raisonnable ?
- Est-ce qu'il y a le meilleur usage possible de l'argent public ?

Des évaluations après la mise en place des actions sont également nécessaires afin d'assurer un suivi des mesures et de leur efficacité. Si les coûts directs sont plus aisés à mesurer en termes financiers, les bénéfices sont quant à eux beaucoup plus difficiles à évaluer.

Pour mener à bien cette comparaison, l'évaluation de la loi

Quels suivis à Colmar ?

La mise en œuvre d'actions nécessite un suivi régulier pour connaître l'avancée du programme mais également pour apporter d'éventuels aménagements. Des outils de suivi ont donc été mis en place pour mesurer les coûts, les gains et les résultats.

Le suivi et l'évaluation des actions menées dans le cadre de l'Agenda 21, par exemple, sont réalisés semestriellement.

Pour chaque action, il est assuré un suivi de l'état d'avancement et de l'impact en termes environnemental et/ou financier, ceci grâce aux indicateurs qualitatifs et quantitatifs définis dans les fiches actions.

Pour évaluer une action, il est important de mesurer son impact auprès de la population. Cette mesure permet d'analyser l'évolution de la perception des habitants par rapport aux actions mises en œuvre.

De même il est nécessaire de consulter les représentants de la société civile qui, au travers des résultats présentés, peuvent proposer des évolutions.

Cela a été le cas en 2010 au travers du questionnaire paru dans le Point Colmarien n° 213 de septembre-octobre 2010 à destination des administrés, des conseils de quartiers, des associations et du CESEC (Conseil Economique, Social et Environnemental de Colmar).

Quelques exemples de suivis chiffrés par rapport aux actions mises en œuvre en matière de développement durable depuis 2009.

Grenelle a été réalisée en deux étapes :

- la première étape s'est attachée à évaluer le coût direct de la loi de programme non seulement pour l'Etat mais aussi pour l'ensemble des acteurs impliqués dans sa mise en œuvre,
- la seconde étape s'est concentrée sur l'évaluation des impacts environnementaux et sociaux.

Ces impacts peuvent représenter des coûts pour la société (impacts négatifs) ou au contraire des bénéfices (impacts positifs). Ces impacts ont été chiffrés dans la mesure du possible.

La méthodologie utilisée consiste à recenser semestriellement l'évolution de chaque action auprès de chaque responsable.

Le suivi et l'évaluation sont synthétisés dans un tableau récapitulatif.



L'indicateur de suivi et d'évaluation de l'action intègre un recensement des réalisations entreprises dans le cadre de l'Agenda 21. Ici, évaluation du nombre d'aides à l'acquisition d'un vélo électrique octroyées par la Ville.

1^{ER} TRIMESTRE 2013

JANVIER	FÉVRIER	MARS
1 M	1 V	1 V
2 M	2 S	2 S
3 J	3 D	3 D
4 V	4 L	4 L
5 S	5 M	5 M
6 D	6 M	6 M
7 L	7 J	7 J
8 M	8 V	8 V
9 M	9 S	9 S
10 J	10 D	10 D
11 V	11 L	11 L
12 S	12 M	12 M
13 D	13 M	13 M
14 L	14 J	14 J
15 M	15 V	15 V
16 M	16 S	16 S
17 J	17 D	17 D
18 V	18 L	18 L
19 S	19 M	19 M
20 D	20 M	20 M
21 L	21 J	21 J
22 M	22 V	22 V
23 M	23 S	23 S
24 J	24 D	24 D
25 V	25 L	25 L
26 S	26 M	26 M
27 D	27 M	27 M
28 L	28 J	28 J
29 M		29 V
30 M		30 S
31 J		31 D

2^E TRIMESTRE 2013

AVRIL	MAI	JUIN
1 L	1 M	1 S
2 M	2 J	2 D
3 M	3 V	3 L
4 J	4 S	4 M
5 V	5 D	5 M
6 S	6 L	6 J
7 D	7 M	7 V
8 L	8 M	8 S
9 M	9 J	9 D
10 M	10 V	10 L
11 J	11 S	11 M
12 V	12 D	12 M
13 S	13 L	13 J
14 D	14 M	14 V
15 L	15 M	15 S
16 M	16 J	16 D
17 M	17 V	17 L
18 J	18 S	18 M
19 V	19 D	19 M
20 S	20 L	20 J
21 D	21 M	21 V
22 L	22 M	22 S
23 M	23 J	23 D
24 M	24 V	24 L
25 J	25 S	25 M
26 V	26 D	26 M
27 S	27 L	27 J
28 D	28 M	28 V
29 L	29 M	29 S
30 M	30 J	30 D
	31 V	

Un code couleur permet de visualiser rapidement le niveau de mise en œuvre de chaque action :

■	Action réalisée et/ou objectif atteint
■	Action en cours de réalisation / objectif sur le point d'être atteint
■	Action en cours de réalisation / objectif non encore atteint

Tous les 6 mois, au vu du tableau, il est analysé l'évolution de chaque action. Un zoom particulier est ainsi opéré sur les actions qui ne donnent pas de résultats probants ou qui peuvent apparaître peu adaptées à l'objectif. Ainsi, l'allocation versée pour l'achat de récupérateurs des eaux de pluie s'est révélée au départ peu incitative.



Il a donc été proposé au Conseil Municipal d'augmenter cette aide en la faisant passer de 10 à 25 % tout en réduisant la dimension du contenant en la passant de 1 m³ à 0,5 m³.

Voici un extrait du tableau de suivi :

Action	Descriptif	Etat d'avancement en 2010	Etat d'avancement 1 ^{er} sem. 2011
2. Diagnostic thermique des bâtiments publics et privés	<ul style="list-style-type: none"> Faire réaliser par des entreprises privées les diagnostics énergétiques de tous les bâtiments municipaux de plus de 1 000 m². Afficher les résultats dans ces bâtiments. Régulation énergétique de certains bâtiments. 	<p>Opération réalisée, diagnostics affichés.</p> <p>Coût total de l'opération : 13 756 €.</p> <p>Poursuite de l'action par des audits énergétiques approfondis sur 46 bâtiments les plus énergivores.</p> <p>Parmi ces bâtiments, 20 nécessiteraient un traitement prioritaire.</p> <p>Projet 2001 à 2014 : traitement de 5 bâtiments / an.</p> <p>Programme d'équipement de 24 bâtiments en 2010 : fait.</p> <p>Investissement de 537 000 €.</p> <p>Poursuite du programme en 2011 (remplacement de la régulation des Ateliers Municipaux, acquisition logiciel de suivi énergétique).</p>	<p>Les audits énergétiques approfondis réalisés.</p> <p>Etude partiellement rendue : manquent les résultats des audits des bâtiments liés aux activités nautiques.</p> <p>Programme d'investissement sur 2011 : en cours de déploiement.</p> <p>Montant : 202 000 €.</p> <p>Comprenant : extension de la télégestion, logiciels de suivi et de supervision, pose de compteurs...</p>

L'environnement : une préoccupation majeure du Conseil Municipal des Enfants



Depuis sa création en 1997, le Conseil Municipal des Enfants de Colmar a toujours porté une attention particulière à la question environnementale. L'avant-dernier Conseil élu en 2009 et dont le mandat s'est achevé en juin 2011 n'a pas dérogé à la règle.

Les conseillers de la commission Environnement avaient rencontré en début de mandat, Patrice Grotto, ambassadeur du tri à la Communauté d'Agglomération de Colmar (CAC), pour fixer ensemble quelques axes de réflexion sur le thème de l'environnement. Ils s'étaient faits par ailleurs expliquer le principe du tri sélectif en vigueur à Colmar et dans l'ensemble de la CAC.

Durant leur mandat, les membres du CME avaient visité cinq entreprises spécialisées dans ce secteur : l'entreprise Schroll, spécialisée dans le tri des déchets et leurs nouvelles machines, la station d'épuration, l'usine d'incinération, le plateau de compostage de Sainte-Croix-en-Plaine qui leur avait permis de mieux

comprendre le recyclage des végétaux. Celle de la maison des énergies de Fessenheim leur avait fait découvrir le fonctionnement de la centrale hydroélectrique en « live » ainsi que toutes les structures différentes productrices d'énergie (éolien, solaire, marémotrice, nucléaire...).

Par ailleurs, ils avaient pris part en avril à l'opération « Haut-Rhin propre 2011 », du côté de la Thur, près de l'école Serpentine pour un ramassage de débris divers et aux journées « Ecolo-tri » en juin 2011. Cette manifestation consiste à récompenser toutes les écoles élémentaires de la CAC pour leur participation active au tri. Ils avaient distribué un goûter à tous les enfants, ramassé les emballages vides du goûter, installé les enfants dans la salle de spectacle et leur avaient fait reprendre le bus dans les meilleures conditions.

Ils avaient aussi mené des actions pour inviter les gens à utiliser moins leur véhicule aux abords des établissements scolaires par la distribution de tracts chocs.



3^E TRIMESTRE 2013

JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE
1 L	1 J	1 D
2 M	2 V	2 L
3 M	3 S	3 M
4 J	4 D	4 M
5 V	5 L	5 J
6 S	6 M	6 V
7 D	7 M	7 S
8 L	8 J	8 D
9 M	9 V	9 L
10 M	10 S	10 M
11 J	11 D	11 M
12 V	12 L	12 J
13 S	13 M	13 V
14 D	14 M	14 S
15 L	15 J	15 D
16 M	16 V	16 L
17 M	17 S	17 M
18 J	18 D	18 M
19 V	19 L	19 J
20 S	20 M	20 V
21 D	21 M	21 S
22 L	22 J	22 D
23 M	23 V	23 L
24 M	24 S	24 M
25 J	25 D	25 M
26 V	26 L	26 J
27 S	27 M	27 V
28 D	28 M	28 S
29 L	29 J	29 D
30 M	30 V	30 L
31 M	31 S	

4^E TRIMESTRE 2013

OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
1 M	1 V	1 D
2 M	2 S	2 L
3 J	3 D	3 M
4 V	4 L	4 M
5 S	5 M	5 J
6 D	6 M	6 V
7 L	7 J	7 S
8 M	8 V	8 D
9 M	9 S	9 L
10 J	10 D	10 M
11 V	11 L	11 M
12 S	12 M	12 J
13 D	13 M	13 V
14 L	14 J	14 S
15 M	15 V	15 D
16 M	16 S	16 L
17 J	17 D	17 M
18 V	18 L	18 M
19 S	19 M	19 J
20 D	20 M	20 V
21 L	21 J	21 S
22 M	22 V	22 D
23 M	23 S	23 L
24 J	24 D	24 M
25 V	25 L	25 M
26 S	26 M	26 J
27 D	27 M	27 V
28 L	28 J	28 S
29 M	29 V	29 D
30 M	30 S	30 L
31 J		31 M

Actions récompensées

Le bien-être de ses habitants est une des préoccupations constantes de la Ville de Colmar qui s'est engagée durablement dans une politique de développement tous azimuts de la cité de Bartholdi.

Ses actions multiples touchent tous les domaines de la vie courante. Cet investissement quotidien a été doublement couronné en 2010.



En effet, la Ville s'est vu attribuer le label Rubans du Développement Durable pour la période 2010-2012 et



décerner le trophée de la Marianne d'Or pour son implication en matière de développement durable, particulièrement dans le domaine des énergies.



En 2011, la Ville a pris part aux «Trophées Eco actions» organisées par l'association Les Eco Maires sur la thématique des économies d'énergies au travers des aides en faveur de particuliers pour leurs travaux d'isolation et du développement des transports « propres ».

Questions à René Friehe,

Adjoint au Maire en charge du Pôle Développement Durable



Pouvez-vous nous donner une définition de la politique de développement durable appliquée à la commune ?

La politique de développement durable mise en œuvre à Colmar correspond à la définition qui est universellement reconnue à savoir : « *Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs* ».

Dans notre ville, pour réaliser cet objectif, nous nous sommes efforcés de concevoir, après une très large consultation, un programme d'actions très concrètes qui englobe à la fois

« Un programme d'actions très concrètes qui englobe à la fois les dimensions de protection de l'environnement, de soutien à l'économie et de solidarité active. »



René FRIEH

les dimensions de protection de l'environnement, de soutien à l'économie et de solidarité active.

C'est en reposant sur ces trois piliers qu'une politique de développement durable a des chances de produire les effets attendus.

Quels processus ont été mis en place pour suivre la réalisation des différentes actions ?

Pour suivre la réalisation des objectifs décrits dans ce programme d'actions appelé **Agenda 21**, un comité de pilotage regroupant des élus et des agents de la Ville a été mis en place et se réunit au rythme d'une fois par trimestre.

Il assure le suivi de la mise en œuvre des actions décrites dans l'Agenda 21 en coordonnant les tâches des différents services de la Ville de Colmar et en conduisant un travail de sensibilisation permanent assorti de propositions de formation. Le tout s'opère sous le contrôle du Maire, particulièrement vigilant par rapport au respect des objectifs définis.

Ce programme fait-il l'objet d'une évaluation ? Si oui, quand ? Comment ?

Le comité de pilotage se charge également de l'évaluation du degré d'atteinte des objectifs annoncés. Des indicateurs chiffrés permettent de mesurer ce qui est fait et ce qui reste à faire dans les différents domaines.

Par exemple : pour l'action concernant la suppression progressive des chaudières au fuel dans les écoles de la Ville, il n'en reste qu'une à remplacer. On réduit ainsi notablement les émissions de gaz à effet de serre en servant aussi les objectifs de la convention des maires, signée par la Ville, qui prévoit de réduire de plus de 20 % les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon de 2020.

Que faites-vous si une action ne fonctionne pas ?

Quand le comité de pilotage constate qu'une action ne rend pas les résultats attendus, il est tout d'abord procédé à une analyse complète des raisons qui peuvent freiner sa mise en

œuvre. On se pose aussi des questions sur la pertinence même de ce qui était prévu.

Une bonne conduite de cette politique suppose donc que l'on reste constamment dans une dynamique critique et lucide. L'action prévue était-elle bien choisie ? Les objectifs étaient-ils atteignables tels que rédigés ? Les leviers pour réussir ont-ils tous été correctement actionnés ? Faut-il abandonner l'action ou bien réévaluer ses termes et faire différemment pour réussir ? etc.

Là aussi un exemple peut illustrer la façon de procéder.

Ainsi, pour l'action intitulée « Aide à l'embauche d'un jeune Colmarien », les questions qui se sont posées ont été, entre autres : les critères sont-ils trop contraignants ? La mesure est-elle suffisamment connue ? Les besoins correspondent-ils à l'aide proposée ?

Après une analyse très concrète, des décisions seront prises et mises en œuvre pour atteindre des résultats probants.

NOTES



VILLE DE
COLMAR